

68/  
980

**ORDONNANCE**  
**DU ROI**  
**sur**  
**L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES**  
**DE L'INFANTERIE**



# ORDONNANCE

SUR

**L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES**

**DE L'INFANTERIE.**

Du 4 mars 1831.

---

**PREMIÈRE PARTIE.**

**ÉCOLE DU SOLDAT  
ET ÉCOLE DE PELOTON.**

---

**PARIS,**

**LIBRAIRIE MILITAIRE**

**DE G-LAGUIONIE, IMPRIMEUR,**

(Maison ANSELIN)

Rue et passage Dauphine, 36.

# ORDONNANCE

DU ROI

SUR

L'EXERCICE ET LES MANOEUVRES

DE

L'INFANTERIE.

---

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présens et à venir, SALUT;

Considérant que l'expérience a fait reconnaître que l'ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1791, portant règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie, avait besoin d'être revue dans quelques-unes de ses parties;

Qu'elle présentait d'ailleurs des lacunes, notamment pour l'instruction des tirailleurs;

Voulant établir sur des bases fixes et uniformes l'adoption de certaines manœuvres dont la nécessité s'est souvent fait sentir à la guerre, et supprimer celles reconnues depuis long-temps inutiles ou inexécutables en campagne;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état de la guerre,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS ce qui suit :

## TITRE PREMIER.

### ARTICLE PREMIER.

#### FORMATION D'UN RÉGIMENT EN BATAILLE.

1. QUELLE que soit la place d'une brigade dans l'ordre de bataille, les régimens dont elle se composera seront placés de la droite à la gauche, dans l'ordre de leurs numéros. Si la brigade se compose d'infanterie légère et d'infanterie de ligne, l'infanterie légère prendra la droite.

2. (Pl. I<sup>re</sup>, fig. 1<sup>re</sup> et 2.) Quelle que soit la place d'un régiment dans une brigade, les bataillons qui le composent seront placés de la droite à la gauche, dans l'ordre de leurs numéros. L'intervalle entre les ba-

taillons sera de seize mètres [vingt-quatre pas].

3. Dans les régimens de deux bataillons, les compagnies seront placées de la droite à la gauche dans chaque bataillon, de la manière suivante : dans le premier bataillon, la première compagnie de grenadiers ou de carabiniers, les compagnies des septième, premier, neuvième, troisième, onzième et cinquième capitaines de fusiliers ou de chasseurs, et la première compagnie de voltigeurs ; dans le second bataillon, la deuxième compagnie de grenadiers ou de carabiniers, les compagnies des huitième, deuxième, dixième, quatrième, douzième et sixième capitaines de fusiliers ou de chasseurs, et la seconde compagnie de voltigeurs.

4. Dans les régimens de trois bataillons, les compagnies seront placées de la droite à la gauche, dans l'ordre suivant : dans le premier bataillon, la première compagnie de grenadiers ou de carabiniers, les compagnies des dixième, premier, treizième, quatrième, seizième et septième capitaines de fusiliers ou de chasseurs, et la première

## 4 FORMATION D'UN RÉGIMENT

compagnie de voltigeurs; dans le second bataillon, la deuxième compagnie de grenadiers ou de carabiniers, les compagnies des onzième, deuxième, quatorzième, cinquième, dix-septième et huitième capitaines de fusiliers ou de chasseurs, et la deuxième compagnie de voltigeurs; dans le troisième bataillon, la troisième compagnie de grenadiers ou de carabiniers, les compagnies des douzième, troisième, quinzième, sixième, dix-huitième et neuvième capitaines de fusiliers ou de chasseurs, et la troisième compagnie de voltigeurs.

5. Chaque compagnie formera un peloton. Les pelotons seront désignés par les noms de *grenadiers*, *carabiniers*, ou *premier peloton*, *second*, *troisième*, *quatrième*, *cinquième*, *sixième*, *septième peloton*, et *voltigeurs*, ou *huitième peloton*, en commençant par la droite et finissant par la gauche de chaque bataillon.

6. Le premier et le second peloton de chaque bataillon formeront la première division; le troisième et le quatrième peloton, la seconde; le cinquième et le sixième peloton, la troisième; enfin, le septième et

le huitième peloton formeront la quatrième division.

7. Les quatre premiers pelotons de chaque bataillon formeront le *demi-bataillon de droite*; les quatre derniers pelotons, le *demi-bataillon de gauche*.

8. Chaque peloton sera partagé en deux parties égales, qui seront désignées par le nom de *section*. Celle de droite sera appelée *première section*; celle de gauche, *seconde section*.

9. Chaque compagnie sera habituellement formée sur trois rangs de la manière suivante: les trois hommes les plus grands formeront la première file; les trois plus grands après ceux-ci, la seconde file, et ainsi de suite jusqu'à la dernière file, qui sera composée des trois hommes les plus petits.

10. La distance d'un rang à l'autre sera de trente-trois centimètres [un pied], qui seront mesurés de la poitrine des hommes du second et du troisième rang au dos de l'homme qui les précède respectivement dans leur file, ou à son havre-sac, quand le soldat sera chargé.

11. Lorsqu'on devra manœuvrer, les pe-

lotons seront égalisés dans chaque bataillon, en reversant, s'il y a lieu, des hommes d'une compagnie dans l'autre.

12. Les régimens étant sur le pied de paix, lorsqu'ils devront manœuvrer, les pelotons seront formés sur deux rangs, afin d'occuper à peu près la même étendue qu'ils occuperaient sur trois rangs, s'ils étaient sur le pied de guerre.

*Places de bataille des Officiers,  
Sous-officiers et Caporaux.*

13. Le capitaine à la droite de son peloton, au premier rang.

14. Le lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la seconde section.

15. Le sous-lieutenant en serre-file, à deux pas derrière le centre de la première section.

16. Le sergent-major, derrière la seconde section, à la gauche du lieutenant.

17. Le premier sergent derrière le capitaine, au troisième rang. Ce sergent, désigné par le nom de *sous-officier de rem-*

*placement*, sera guide de droite de son peloton dans les manœuvres.

18. Le second sergent derrière la gauche de la seconde section, en serre-file. Ce sergent sera guide de gauche de son peloton dans les manœuvres.

19. Le troisième sergent derrière la droite de la seconde section, en serre-file.

20. Le quatrième sergent derrière la gauche de la première section, en serre-file.

21. Le fourrier derrière la première section, à la droite du sous-lieutenant, en serre-file.

22. Dans le huitième peloton de chaque bataillon, le second sergent sera placé à la gauche du premier rang du bataillon, ayant derrière lui un caporal au troisième rang.

23. Les caporaux seront placés au premier et au troisième rang, à la droite et à la gauche de chaque section, suivant leur taille.

24. Le remplacement des officiers et des sous-officiers, lorsqu'il sera nécessaire pour manœuvrer, se fera de grade en grade dans chaque compagnie; mais en l'absence du capitaine et du lieutenant d'une compagnie,

le commandant du régiment enverra pour la commander, s'il le juge convenable, un lieutenant d'une autre compagnie.

*Places de bataille des Officiers supérieurs, Adjudans-majors et Adjudans.*

25. Le colonel et tous les officiers supérieurs seront à cheval; les adjudans-majors et les adjudans seront à pied.

26. Le colonel, ayant à sa droite le lieutenant-colonel et à sa gauche le major, sera placé à cinquante pas en arrière des serre-files, vis-à-vis le centre de son régiment. Lorsque le major sera absent, le lieutenant-colonel se placera à la gauche du colonel.

27. Chaque chef de bataillon sera placé à trente pas des serre-files, derrière le centre de son bataillon.

28. L'adjudant-major de chaque bataillon sera placé à huit pas des serre-files, derrière le centre du demi-bataillon de droite.

29. L'adjudant de chaque bataillon sera

placé à huit pas des serre-files, derrière le centre du demi-bataillon de gauche.

*Place des Sapeurs, Tambours, Clairons et Musiciens.*

30. Les sapeurs, formés sur deux rangs, seront placés à la droite du régiment, ayant leur gauche à quatre pas du premier peloton.

31. Les tambours et les clairons de chaque bataillon, formés sur deux rangs, seront placés à vingt pas des serre-files derrière le cinquième peloton de leur bataillon, le tambour-major à la tête des tambours du premier bataillon, les caporaux tambours à la tête des tambours de leurs bataillons. Les musiciens, formés sur trois rangs, seront placés à deux pas derrière les tambours du premier bataillon.

*Garde du Drapeau.*

32. Dans les régimens de deux bataillons, le drapeau sera placé au premier bataillon;

## 10 FORMATION D'UN RÉGIMENT, ETC.

dans les régimens de trois bataillons, il sera placé au second. Dans les autres bataillons, le drapeau sera remplacé par un *fanion*, qui aura dans les manœuvres la dénomination de *drapeau*.

33. Dans chaque bataillon, la garde du drapeau sera composée de huit caporaux; elle sera placée à la gauche de la seconde section du quatrième peloton, et fera partie de cette section.

34. Il sera choisi, dans chacune des compagnies du bataillon, un caporal pour faire partie de cette garde.

35. Le premier rang de la garde du drapeau sera composé du porte-drapeau, ayant à sa droite le caporal de grenadiers, et à sa gauche celui de voltigeurs.

36. Les deux autres rangs seront formés de chacun trois caporaux de fusiliers.

37. On placera de préférence au second rang de la garde du drapeau les trois caporaux de fusiliers qui auront le plus de régularité et de précision tant pour la position sous les armes que pour la marche.

38. Les caporaux de la garde du drapeau

porteront l'arme dans le bras droit, et auront toujours la baïonnette au canon.

39. Le commandant du régiment désignera, dans les bataillons qui n'auront pas de drapeau, un sergent-major ou un sergent, pour porter le fanion.

*Guides généraux.*

40. Il y aura deux guides généraux dans chaque bataillon; ils seront choisis parmi les sergens qui auront le plus de régularité tant pour la position sous les armes que pour la marche.

41. Les guides généraux seront désignés par les noms de *guide général de droite* et de *guide général de gauche*; ils seront placés sur le rang des serre-files, le premier derrière la droite du premier peloton, le second derrière la gauche du huitième.

## ARTICLE II.

## INSTRUCTION DES RÉGIMENS.

42. Le colonel, et en son absence, l'officier supérieur qui commandera le régi-

ment, sera responsable de l'instruction générale des officiers, des sous-officiers et des soldats.

43. Les chefs de bataillon seront responsables, envers le colonel, de l'instruction de leurs bataillons.

44. L'instruction des régimens sera dirigée de manière qu'à l'époque des inspections ils aient successivement parcouru tout ce que renferme la présente ordonnance.

45. Chaque année, à l'époque où l'on commencera l'instruction générale, l'école du soldat et l'école de peloton seront faites dans chaque compagnie, sous la direction et la responsabilité du capitaine.

### *Instruction des Officiers.*

46. L'instruction des officiers ne pouvant être solidement établie qu'en joignant la théorie à la pratique, il y aura dans chaque régiment une instruction de théorie indépendamment des exercices sur le terrain.

47. En conséquence, le commandant du régiment assemblera les officiers aussi sou-

vent qu'il le jugera nécessaire, soit chez lui, soit chez l'officier supérieur de chaque bataillon, pour leur expliquer ou faire expliquer tous les principes relatifs aux différentes écoles.

48. L'instruction des officiers supérieurs et des capitaines embrassera tout ce que renferme la présente ordonnance; celle des lieutenans et des sous-lieutenans embrassera tout ce qui est compris dans les trois écoles du soldat, de peloton et de bataillon, ainsi que dans l'instruction pour les tirailleurs.

49. Nul officier ne sera réputé instruit qu'autant qu'il sera en état de commander et d'expliquer parfaitement tout ce qui est compris dans les différentes parties de l'ordonnance qu'il doit connaître.

50. On ne s'attachera, dans cette instruction, qu'aux principes et à l'esprit des évolutions, sans jamais exiger que les officiers en apprennent littéralement le texte.

51. Les officiers seront exercés quelquefois à la manœuvre par un des officiers supérieurs, qui s'attachera, avec le plus grand soin, à leur faire contracter l'habitude de

14 INSTRUCTION DES RÉGIMENS.  
former des pas égaux en longueur et en vitesse.

### *Instruction des Sous-Officiers.*

52. L'instruction des sous-officiers embrassera l'école du soldat et celle de peloton ; ils seront tenus de savoir exécuter eux-mêmes avec précision, outre le maniement des armes qui leur est particulier, tout ce qui a rapport au maniement des armes du soldat, aux feux et à la marche.

53. Les adjudans-majors et les adjudans seront spécialement chargés de l'instruction des sous-officiers ; ils commenceront par les exercer avec le plus grand soin à l'école du soldat et au maniement des armes qui leur est particulier.

54. Cette première instruction étant assurée, on réunira les sous-officiers de chaque bataillon pour en former un peloton sur trois rangs, auquel on attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files. Ce peloton sera exercé par l'adjudant-major et l'adjudant, dans la progression indiquée à l'école de

peloton. Tous les sous-officiers rempliront alternativement, dans ce peloton, les fonctions de chef de peloton, de chef de section et de guide.

55. Cette instruction ayant principalement pour objet de mettre les sous-officiers en état de bien instruire les soldats, on leur expliquera tous les principes des deux premières écoles, d'abord sur le terrain, et ensuite dans des théories particulières. Ces théories et ces exercices devront comprendre les diverses fonctions des guides dans les manœuvres du bataillon.

56. Les commandans des régimens feront exercer fréquemment les porte-drapeau avec leur garde, et les guides généraux, à la marche en bataille. On s'attachera avec une attention scrupuleuse à faire contracter aux porte-drapeaux et aux guides généraux, l'habitude de se prolonger, sans varier, sur une direction donnée, et d'observer avec la plus grande précision la longueur ainsi que la cadence du pas.

*Instruction des Caporaux.*

57. L'instruction des caporaux embrasera l'école du soldat et le maniement des armes particulier aux sous-officiers. Ils feront partie du peloton qui doit être formé par bataillon pour l'instruction des sous-officiers, et seront, comme eux, exercés aux fonctions de guides.

58. Cette instruction ayant également pour objet de mettre les caporaux en état d'instruire les recrues, on leur expliquera fréquemment les différentes parties de l'école du soldat, sur le terrain et dans les théories.

59. Les adjudans seront chargés de l'instruction pratique et theorique des caporaux, sous la surveillance des adjudans-majors.

**TITRE II.**

## ÉCOLE DU SOLDAT..

RÈGLES GÉNÉRALES ET DIVISION DE  
L'ÉCOLE DU SOLDAT.

1. Cette école qui a pour objet l'instruction des recrues, devant influer d'une manière sensible sur l'instruction des compagnies, dont dépend celle des bataillons et des régimens, doit être établie avec le plus grand soin. Elle sera dirigée par un officier supérieur. On y attachera le nombre d'officiers, de sous-officiers et de caporaux nécessaire, choisis parmi ceux qui auront le plus d'aptitude, et pris, autant que possible, en nombre égal dans chaque compagnie.

2. Les nouveaux officiers seront toujours employés, pendant six mois au moins, à l'école des recrues, et ne cesseront d'y être

attachés que sur l'ordre du commandant du régiment.

3. Lorsqu'il y aura un certain nombre de recrues en état de passer à l'école de peloton, l'officier supérieur donnera l'ordre de les réunir; il désignera les officiers et les sous-officiers qui devront être chargés de cette instruction, et y fera observer la progression prescrite dans l'école de peloton.

4. Lorsqu'un ou plusieurs des hommes de recrue qui composent ce peloton seront en état de passer au bataillon, ils y seront admis sur l'ordre de l'officier supérieur, qui en fera prévenir les chefs de leurs compagnies.

5. L'école du soldat sera divisée en trois parties: la première partie comprendra ce qu'on doit enseigner à l'homme de recrue avant de lui faire porter l'arme; la seconde, le maniement des armes, les charges et les feux; la troisième, les principes d'alignement, la marche de front, les différens pas, la marche de flanc, les principes des conversions et ceux des changemens de direction.

6. Chaque partie sera divisée en quatre leçons, ainsi qu'il suit:

## PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>re</sup> leçon. { Position du soldat sans arme.  
Mouvement de tête à droite et à gauche.
- 2<sup>e</sup> leçon. A droite, à gauche, demi-tour à droite.
- 3<sup>e</sup> leçon. Principes du pas ordinaire direct.
- 4<sup>e</sup> leçon. Principes du pas ordinaire oblique.

## DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>re</sup> leçon. Principes du port d'armes.
- 2<sup>e</sup> leçon. Maniement des armes.
- 3<sup>e</sup> leçon. Charges en quatre temps et à volonté.
- 4<sup>e</sup> leçon. Feux directs, obliques et de deux rangs.

## TROISIÈME PARTIE.

- 1<sup>re</sup> leçon. Réunion de six à neuf hommes pour les principes d'alignement.
- 2<sup>e</sup> leçon. Marche de front et les différens pas.
- 3<sup>e</sup> leçon. Marche de flanc.
- 4<sup>e</sup> leçon. Principes des conversions et des changemens de direction.

7. Chaque leçon sera suivie d'observations qui auront pour objet de démontrer l'utilité

des principes qu'on y aura prescrits. Les instructeurs ne sauraient trop s'attacher à les étudier et à en faire l'application lorsqu'ils instruiront des recrues.

8. Le ton du commandement sera toujours animé et d'une étendue de voix proportionnée au nombre des hommes qu'on exercera.

9. Il y aura deux sortes de commandement : les commandemens d'avertissement, et ceux d'exécution.

10. Les commandemens d'avertissement, qui seront distingués dans l'ordonnance par des lettres italiques, seront prononcés distinctement et dans le haut de la voix, en allongeant un peu la dernière syllabe.

11. Les commandemens d'exécution seront distingués dans l'ordonnance par des majuscules, et seront prononcés d'un ton ferme et bref.

12. Les commandemens dont l'énonciation sera séparée dans l'ordonnance par des tirets seront coupés de même en les prononçant.

13. Les instructeurs expliqueront toujours ce qu'ils enseigneront en peu de paroles claires et précises; ils exécuteront toujours

eux-mêmes ce qu'ils commanderont, afin de donner ainsi l'exemple en même temps qu'ils expliqueront le principe. Ils s'attacheront à accoutumer l'homme de recrue à prendre lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le toucheront, pour le placer, que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera.

## PREMIÈRE PARTIE.

14. La première partie de l'école du soldat sera enseignée, autant que possible, homme par homme : on pourra réunir deux ou trois hommes au plus, lorsque le nombre des recrues à dresser et celui des instructeurs qu'on pourra employer y forceront. On placera alors ces hommes sur un rang, à un pas de distance l'un de l'autre. Le soldat sera sans armes.

### PREMIÈRE LEÇON.

#### *Position du Soldat.*

15. (Pl. III, fig. 1<sup>re</sup> et 2.) Les talons sur la même ligne, et rapprochés autant que la conformation de l'homme le permettra, les

pieds un peu moins ouverts que l'équerre, et également tournés en dehors, les genoux tendus sans les roidir, le corps d'aplomb sur les hanches et penché en avant, les épaules effacées et également tombantes, les bras pendans naturellement, les coudes près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière de la couture du pantalon, la tête droite sans être gênée, le menton rapproché du col sans le couvrir, les yeux fixés à terre à environ quinze pas devant soi.

*Observations relatives à la position du soldat.*

Les talons sur la même ligne.

16. Parce que s'il y en avait un qui fût plus en arrière que l'autre, l'épaule du même côté s'effacerait, ou bien la position du soldat serait gênée.

Les talons plus ou moins rapprochés

Parce que les hommes cagneux et ceux qui ont la jambe forte ne peuvent pas les joindre.

Les pieds également tournés en dehors et point trop ouverts.

Parce que si un pied était plus tourné en dehors que l'autre, il entraînerait l'épaule; et que si les pieds étaient trop ouverts, il ne serait plus possible de faire porter le haut du corps en avant sans que la position devînt chancelante.

Les genoux tendus, mais sans roideur.

Parce que si l'homme les roidissait, il en résulterait pour lui de la gêne et de la fatigue.

Le corps d'aplomb sur les hanches.

Parce que c'est le moyen de donner à l'homme un parfait équilibre. L'instructeur observera que la plupart des recrues ont la mauvaise habitude de baisser une épaule, de creuser un côté ou d'avancer une hanche, surtout la hanche gauche, lorsqu'on leur fait porter l'arme; il s'attachera à corriger ces défauts.

Le haut du corps penché en avant.

Parce que les hommes de recrue sont

ordinairement disposés à faire le contraire, à avancer le ventre, à creuser les reins, et à renverser les épaules, quand ils veulent se tenir droits, ce qui a de grands inconvéniens dans la marche, ainsi qu'il sera expliqué dans les observations sur les principes du pas. L'habitude de pencher le haut du corps en avant est si importante à faire contracter, que l'instructeur doit, dans les commencemens, rendre cette position même forcée, surtout pour les hommes dont la position naturelle présenterait la disposition contraire.

*Les épaules effacées.*

Parce que si l'homme avait les épaules en avant et le dos voûté, ce qui est le défaut ordinaire des hommes de la campagne, il ne pourrait ni s'aligner, ni manier son arme avec adresse; il est donc très-important de corriger ce défaut : en conséquence l'habillement des recrues devra avoir l'ampleur nécessaire pour ne pas gêner la position qu'on voudra leur donner, et l'instructeur, en faisant effacer les épaules, aura soin de ne pas les jeter en arrière, pour

ne pas faire creuser les reins, ce qu'il faut éviter avec soin.

Les bras pendans naturellement, les coudes près du corps, la paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt en arrière de la couture du pantalon.

Parce qu'il est important, soit pour la perfection du port d'armes, soit pour n'occuper dans le rang que l'espace nécessaire pour pouvoir manier ses armes avec facilité, que le soldat ait les coudes bien placés. Cette position des bras, des coudes et des mains remplit ces divers objets, et a de plus l'avantage de faire effacer les épaules.

*La tête droite sans être gênée.*

Parce que s'il y avait de la roideur dans la tête, elle se communiquerait à toute la partie supérieure du corps, dont elle gênerait les mouvemens, ce qui rendrait cette attitude pénible et fatigante.

*Les yeux fixés droit devant soi.*

Parce que la position de la tête directe est le plus sûr moyen d'accoutumer les soldats

à maintenir les épaules carrément, principe essentiel, auquel il faut les habituer avec le plus grand soin.

17. L'instructeur, ayant donné à l'homme de recrue la position du soldat sans armes, lui apprendra à tourner la tête à droite et à gauche : à cet effet il commandera :

1. *Tête = A DROITE.*

2. *FIXE.*

18. A la fin de la seconde partie du premier commandement, le soldat tournera la tête à droite, sans brusquer le mouvement, de manière que le coin de l'œil gauche du côté du nez réponde à la ligne des boutons de l'habit, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes du même rang.

19. Au deuxième commandement, il replacera de même la tête dans la position directe, qui doit être la position habituelle du soldat.

20. Le mouvement de *Tête à gauche* s'exécutera par les moyens inverses.

21. L'instructeur veillera à ce que le mou-

vement de la tête n'entraîne pas les épaules, ce qui pourrait arriver si on le brusquait.

22. Lorsque l'instructeur voudra faire passer le soldat de l'état d'attention à celui de repos, il commandera :

*REPOS.*

23. A ce commandement, le soldat ne sera plus tenu à garder l'immobilité ni la position.

24. L'instructeur voulant lui faire reprendre la position et l'immobilité, fera les commandemens suivans :

1. *Garde à vous.*

2. *PELTON.*

25. Au premier commandement, le soldat fixera son attention : au deuxième, il reprendra la position prescrite, ainsi que l'immobilité.

*DEUXIÈME LEÇON.*

*A droite, à gauche, demi-tour à droite.*

26. Les à-droite et les à-gauche s'exécu-

teront en un temps. L'instructeur commandera :

1. *Peloton, par le flanc droit (ou gauche).*

2. A DROITE (ou A GAUCHE).

27. Au deuxième commandement, le soldat tournera sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, et rapportera en même temps le talon droit à côté du gauche, et sur la même ligne.

28. Le demi-tour à droite s'exécutera en deux temps. L'instructeur commandera :

1. *Peloton.*

2. *Demi-tour = A DROITE.*

#### *Premier temps.*

29. Au commandement de *demi-tour*, le soldat fera un demi-à-droite, portera le pied droit en arrière, le milieu du pied vis-à-vis, et à huit centimètres (trois pouces) du talon gauche, saisira en même temps la giberne par le coin du coffret avec la main droite.

#### *Second temps.*

30. Au commandement de *à droite*, le soldat tournera sur les deux talons, en éle-

vant un peu les pointes des pieds, les jarrets tendus; fera face en arrière, rapportera en même temps le talon droit à côté du gauche, et lâchera la giberne.

31. Lorsque le soldat portera l'arme, il la tournera de la main gauche au premier temps du demi-tour à droite, comme il sera expliqué au premier mouvement de *présentez vos armes*, et la replacera dans la position du port d'armes, à l'instant où il rapportera le talon droit à côté du gauche.

32. L'instructeur veillera à ce que ces mouvemens ne dérangent pas la position du corps.

#### TROISIÈME LEÇON.

##### *Principes du pas ordinaire direct.*

33. La longueur du pas ordinaire direct sera de soixante-cinq centimètres (deux pieds) à compter d'un talon à l'autre; et sa vitesse, de soixante-seize par minute.

34. L'instructeur, voyant l'homme de recrue affermi dans la position, lui expliquera le principe et le mécanisme du pas, en se plaçant à sept ou huit pas du soldat, et lui

faisant face; il exécutera lui-même lentement le pas, afin de joindre ainsi l'exemple en même temps qu'il expliquera le principe; il commandera ensuite :

1. *Peloton en avant.*

2. MARCHÉ.

35. Au premier commandement, le soldat portera le poids du corps sur la jambe droite

36. (Pl. III, fig. 3.) Au deuxième commandement, il portera vivement, mais sans secousse, le pied gauche en avant à soixante-cinq centimètres (deux pieds) du droit, le jarret tendu, la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors, ainsi que le genou; il portera en même temps le poids du corps en avant, et posera, sans frapper, le pied gauche à plat, précisément à la distance où il se trouve du droit, tout le poids du corps se portant sur le pied qui pose à terre. Le soldat passera ensuite vivement, mais sans secousse, la jambe droite en avant, le pied passant près de terre, le posera à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour le

pied gauche, et continuera de marcher ainsi, sans que les jambes se croisent, sans que les épaules tournent, et la tête restant toujours dans la position directe.

37. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la marche, il commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

38. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment va poser à terre, le soldat rapportera le pied qui est en arrière à côté de l'autre, sans frapper.

*Observations relatives aux principes du pas.*

39. Porter le poids du corps sur la jambe droite au commandement de *peloton en avant*,

Pour disposer l'homme à former plus vivement son premier pas, ce qui est essentiel en troupe.

La pointe du pied baissée, mais sans affectation, Parce que la pointe du pied baissée fait

tendre le jarret, et dispose le pied à poser à plat.

La pointe du pied légèrement tournée en dehors,

Parce que si l'on tournait les pieds trop en dehors, le corps serait sujet à chanceler.

Le haut du corps en avant,

Afin que le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, que le pied qui est en arrière puisse se lever aisément, et que le pas ne soit pas raccourci.

Marcher le jarret tendu,

Parce qu'une troupe ne pouvant, sans se gêner et se découdre, marcher comme si chaque homme était isolé, puisqu'il n'en existe pas deux qui marchent absolument de la même manière, il est nécessaire que les recrues apprennent à marcher un pas uniforme, qui soit marqué et cadencé sans quoi il n'y aurait point d'ensemble.

Passer le pied près de terre,

Parce que si les soldats levaient la jambe plus qu'il ne faut, ils perdraient du temps

et se fatigueraient inutilement. D'ailleurs, si, n'ayant pas un principe déterminé, ils levaient la jambe en ployant les genoux, les uns plus, les autres moins, les pieds ne poseraient pas en même temps à terre, et il n'y aurait ni cadence, ni ensemble.

Poser le pied à plat sans frapper.

Afin d'éviter le balancement du corps et le raccourcissement du pas qui auraient lieu nécessairement si le talon posait à terre le premier, ou si l'on frappait en posant le pied; ce dernier mouvement aurait encore l'inconvénient de fatiguer inutilement les soldats et de rompre la cadence, parce que les uns lèveraient le pied plus, les autres moins.

La tête directe,

Parce que la position de la tête directe empêche que les épaules ne tournent, et fait que le soldat marche carrément.

40. L'instructeur indiquera de temps en temps à l'homme de recrue la cadence du pas, en faisant le commandement de *un* à l'instant où il lève le pied, et celui de *deux*

à l'instant où il doit le poser, et en observant la cadence de soixante-seize à la minute. Cette méthode contribuera infiniment à habituer les soldats à bien faire les deux temps dont le pas est naturellement composé.

#### QUATRIÈME LEÇON.

##### *Principes du pas oblique.*

41. La vitesse du pas ordinaire oblique sera, comme celle du pas ordinaire direct, de soixante-seize par minute : sa longueur va être indiquée ci-après.

42. Lorsque les hommes de recrue auront acquis l'habitude de bien former le pas direct, de faire les pas égaux en longueur et en vitesse, l'instructeur leur apprendra à marcher le pas oblique, et, pour en faire mieux comprendre le mécanisme, il le décomposera ainsi qu'il suit :

43. (Pl. II.) L'homme de recrue étant de pied ferme, l'instructeur lui fera porter le pied droit obliquement à droite en avant, à soixante-cinq centimètres [vingt-quatre pouces] du gauche, et à quarante-six centimètres [dix-sept pouces] sur le côté, ob-

servant de faire tourner un peu la pointe du pied droit en dedans, pour empêcher l'épaule gauche d'avancer : le soldat restera dans cette position.

44. Au commandement de *deux* fait par l'instructeur, l'homme de recrue portera le pied gauche, par la ligne la plus courte, à quarante-six centimètres (dix-sept pouces) en avant du talon droit, et restera dans cette position.

45. Il continuera à marcher de cette manière aux commandemens de *un* et de *deux*, en s'arrêtant à chaque pas, et en ayant la plus grande attention à maintenir les épaules carrément et la tête directe.

46. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes ; mais le soldat partira d'abord du pied gauche.

47. Après quelques leçons de cette espèce, on fera marcher à l'homme de recrue le pas oblique à droite et à gauche sans le décomposer, ce qui s'exécutera ainsi qu'il suit.

48. Le soldat étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Oblique à droite.*

## 2. MARCHÉ

49. Au deuxième commandement, qui sera fait à l'instant où le pied gauche pose à terre, l'homme de recrue commencera le pas oblique à droite, en ayant soin de se conformer à ce qui a été prescrit ci-dessus relativement à la formation, à la longueur des pas, et à la carrure des épaules; mais sans s'arrêter sur chaque pas, et en observant d'en faire soixante-seize par minute.

50. Le pas oblique à gauche s'exécutera d'après les mêmes principes. L'instructeur fera le commandement de *marche* à l'instant où le pied droit pose à terre.

51. Pour reprendre la marche directe, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*

## 2. MARCHÉ.

52. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où l'un ou l'autre pied indifféremment pose à terre, le soldat reprendra la marche directe et le pas de soixante-cinq centimètres [deux pieds].

*Observations relatives au pas oblique.*

53. L'instructeur veillera, comme dans la leçon précédente, à ce que le soldat marche le jarret tendu, que le poids du corps porte sur le pied qui pose à terre, que les pieds se portent toujours par la ligne la plus courte à la place où ils doivent poser, que la tête reste toujours directe, et que les épaules ne tournent pas.

54. On exercera beaucoup les hommes de recrue à marcher ce pas, qui est difficile dans les commencemens, mais très-utile dans les mouvemens de ligne; c'est d'ailleurs un moyen excellent de leur donner de l'aplomb et de les habituer à maintenir carrément la direction des épaules. Ainsi on les fera marcher obliquement cinquante ou soixante pas de suite, avant de leur faire reprendre la marche directe.

55. Lorsque l'homme de recrue saura bien former le pas oblique, l'instructeur ne s'attachera pas avec une précision rigoureuse à faire observer les mesures prescrites pour ce pas; il donnera pour principe essentiel au

soldat de gagner le plus de terrain possible de côté, en en gagnant proportionnellement moins en avant, sans déranger la ligne des épaules, qui doit toujours être la même que dans la marche directe.

*Observations générales relatives au pas direct et oblique.*

56. Pour juger si la position du corps est conforme aux principes qui ont été prescrits, si le pas se forme régulièrement, et si le poids du corps se porte sur le pied qui pose à terre, l'instructeur se placera souvent à dix ou douze pas en avant, et face à l'homme de recrue; si alors il n'aperçoit pas la semelle des souliers lorsque le soldat lève et pose les pieds, s'il ne remarque ni mouvement dans les épaules ni balancement dans le haut du corps, il pourra être assuré que les principes sont bien observés.

57. Lorsqu'on montrera les principes du pas à deux ou trois hommes à-la-fois, on n'exigera point qu'ils s'occupent de l'alignement, pour ne pas trop partager leur attention. D'ailleurs, lorsqu'ils auront con-

tracté l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vitesse, ils auront acquis le vrai moyen de conserver l'alignement.

58. L'instructeur doit observer aussi, dans le même cas de la réunion de deux ou trois hommes, de les placer à un pas l'un de l'autre, pour empêcher qu'ils ne prennent la mauvaise habitude d'écartier les coudes ou de s'appuyer sur l'homme qui est à côté d'eux.

SECONDE PARTIE.

RÈGLES GÉNÉRALES.

59. L'instructeur ne fera passer les hommes de recrue à cette seconde partie que lorsqu'ils seront bien affermis dans la position du corps et la formation du pas direct et oblique.

60. L'instructeur réunira alors trois hommes, qu'il placera sur un rang, coude à coude; il leur montrera le port d'armes ainsi qu'il suit.

## PREMIÈRE LEÇON.

*Principes du port d'armes.*

61. L'homme de recrue étant placé comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie, l'instructeur lui fera relever la main gauche sans plier le poignet, et ne faisant agir que l'avant-bras gauche. L'instructeur élèvera le fusil perpendiculairement, et le placera de la manière suivante :

62. (Pl. III, fig. 1<sup>re</sup> et 2.) L'arme dans la main gauche, le bras très-peu ployé, le coude en arrière et joint au corps sans le serrer, la paume de la main serrée contre le plat extérieur de la crosse, son tranchant extérieur dans la première articulation des doigts, le talon de la crosse entre le premier et le second doigt, le pouce sur la vis, les deux derniers doigts sous la crosse, qui sera appuyée plus ou moins en arrière, suivant la conformation de l'homme, de manière que l'arme vue de face, reste toujours perpendiculaire, et que le mouvement de la

cuisse en marchant ne puisse pas la faire lever ni vaciller; la baguette au défaut de l'épaule; le bras droit pendant naturellement, comme il a été prescrit dans la première leçon de la première partie.

*Observations relatives au port d'armes.*

63. On rencontre souvent des hommes de recrue qui ont des défauts naturels dans la conformation des épaules, de la poitrine et des hanches: l'instructeur doit s'efforcer de corriger autant que possible ces défauts, avant de faire porter l'arme au soldat, et doit avoir ensuite une attention suivie à régler le port d'armes suivant ces défauts de conformation, de manière que le coup-d'œil général en soit uniforme, sans que les hommes soient gênés dans leur position.

64. Il observera que les hommes de recrue, lorsqu'ils commencent à porter l'arme, sont sujets à déranger la position du corps et surtout à renverser les épaules; ce qui fait que, l'arme manquant de point d'appui, ils descendent la main gauche pour empêcher que l'arme ne tombe, baissent l'épaule gau-

che, creusent le flanc, ouvrent les coudes, afin de reprendre l'équilibre, etc.

65. L'instructeur aura attention de corriger tous ces défauts et de rectifier continuellement la position des hommes; il leur ôtera quelquefois l'arme pour la replacer ensuite, évitera de les fatiguer dans les commencemens, et s'attachera à leur rendre peu à peu cette position si naturelle et si facile qu'ils puissent la conserver long-temps sans fatigue.

66. Enfin, l'instructeur doit apporter beaucoup d'attention à ce que le port d'armes ne soit ni trop haut, ni trop bas : s'il était trop haut, il ferait ouvrir le coude gauche, le soldat occuperait par là trop d'espace dans le rang, et l'arme serait chancelante; s'il était trop bas, les files se trouveraient trop serrées, le soldat n'aurait pas l'espace nécessaire pour manier son arme avec facilité, le bras gauche fatiguerait trop, entraînerait l'épaule, etc.

67. L'instructeur, avant de passer à la seconde leçon, fera répéter les mouvemens de *tête à droite* et de *tête à gauche*, ainsi

que les *à-droite*, les *à-gauche* et les *demi-tours à droite*.

## SECONDE LEÇON.

### *Maniement des armes.*

68. Le maniement des armes sera montré aux trois hommes placés d'abord sur un rang, coude à coude, et ensuite sur une file.

69. L'exécution de chaque commandement ne formera qu'un temps; mais ce temps sera divisé en mouvemens, afin d'en mieux faire connaître le mécanisme aux soldats.

70. La vitesse de chacun des mouvemens du maniement des armes, sauf les exceptions indiquées ci-après, est fixée à un quatre-vingt-dixième de minute; mais, afin de ne pas fatiguer l'attention des hommes de recrue, on ne s'attachera d'abord qu'à l'exécution des mouvemens, sans exiger qu'ils s'occupent de la cadence, à laquelle on ne les astreindra que progressivement, et lorsqu'ils seront familiarisés avec le maniement de leur arme.

71. Les mouvemens relatifs à la cartouche,

à la baguette, et au placement et au déplacement de la baïonnette, ne peuvent pas être exécutés avec la vitesse qui vient d'être prescrite, ni même avec une vitesse uniforme. Ils ne seront donc point soumis à cette cadence. L'instructeur s'attachera à faire exécuter ces mouvemens avec promptitude, et surtout avec régularité.

72. Dans tous les autres temps du manie-ment des armes qui se composent de trois ou de quatre mouvemens, on précipitera les deux premiers.

73. La dernière syllabe du commandement décidera l'exécution brusque et vive du premier mouvement de chaque temps; les commandemens de *deux*, de *trois* et de *quatre* décideront celle des autres mouvemens. Dès que le soldat connaîtra bien la position des divers mouvemens d'un temps, on lui montrera à l'exécuter sans s'arrêter sur ces mouvemens; mais il en observera le mécanisme, afin d'assurer l'arme, et d'éviter les inconvéniens qui résultent de ce qu'on appelle *escamoter l'arme*.

74. Le manie-ment des armes sera montré

dans la progression suivante. L'instructeur commandera :

*L'arme = AU BRAS.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENS.

*Premier mouvement.*

75. (Pl. IV, fig. 1<sup>re</sup>.) Empoigner brusquement l'arme à onze centimètres [quatre pouces] au-dessous de la platine, sans tourner l'arme et en l'élevant un peu.

*Deuxième mouvement.*

76. Quitter la crosse de la main gauche; placer l'avant-bras gauche étendu sur la poitrine contre le chien, la main sur le teton droit.

*Troisième mouvement.*

77. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

78. Les soldats étant l'arme au bras, si l'instructeur veut les faire reposer, il commandera :

REPOS.

79. A ce commandement, les soldats porteront vivement la main droite à la poignée de l'arme, et ne seront plus tenus à garder l'immobilité ni la position.

80. Lorsque l'instructeur voudra faire passer les soldats de l'état de repos à celui d'immobilité, il commandera :

1. *Garde à vous.*

2. PELOTON.

81. Au second commandement, les soldats reprendront la position du troisième mouvement de l'arme au bras.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

82. Porter brusquement la main droite à la poignée de l'arme.

*Deuxième mouvement.*

83. Placer brusquement la main gauche sous la crosse.

*Troisième mouvement.*

84. Laisser tomber vivement la main droite à sa position, descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

*Présentez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

85. (Pl. IV, fig. 2.) Tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et saisir en même temps la poignée du fusil avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule; laisser la main gauche sous la crosse.

*Deuxième mouvement.*

86. Achever de tourner l'arme avec la main droite pour l'apporter d'aplomb vis-à-vis le milieu du corps, la baguette en avant, la main droite restant au-dessous et contre la sous-garde; l'empoigner en même temps brusquement avec la main gauche, le petit doigt contre le ressort de la batterie, le pouce

allongé le long du canon contre la monture, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, la main à hauteur du coude.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

87. Tourner l'arme avec la main droite le canon en dehors, l'élever et la placer contre l'épaule gauche avec la main droite, descendre la main gauche sous la crosse, la main droite restant libre à la poignée.

*Deuxième mouvement.*

88. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

*Reposez-vous = SUR VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

89. Descendre l'arme en allongeant vivement le bras gauche, la saisir en même temps avec la main droite au-dessus et près de la

capucine, lâcher l'arme de la main gauche, et la porter vivement vis-à-vis l'épaule droite, la baguette en avant, le petit doigt derrière le canon, la main droite appuyée à la hanche, la crosse à environ huit centimètres (trois pouces) de terre, l'arme d'aplomb, la main gauche pendant sur le côté.

*Deuxième mouvement.*

90. Laisser glisser l'arme dans la main, la laisser tomber sans frapper, et prendre la position qui va être indiquée.

*Position du Soldat reposé sur l'arme.*

91. (Pl. IV, fig. 3.) La main basse, le canon entre le pouce et le premier doigt allongé le long de la monture, les trois autres doigts allongés et joints, le bout du canon à environ cinq centimètres (deux pouces) de l'épaule droite, la baguette en avant, le talon de la crosse à côté et contre la pointe du pied droit, l'arme d'aplomb.

92. Lorsque l'instructeur voudra faire reposer dans cette position, il commandera :

REPOS

93. A ce commandement, les soldats passeront la main droite étendue sur la baguette et appuieront le bout du canon contre l'épaule droite.

94. Lorsque l'instructeur voudra faire passer les soldats de l'état de repos à celui d'immobilité, il commandera :

1. *Garde à vous.*

2. FELOTON.

95. Au second commandement, les hommes reprendront la position du soldat repos sur l'arme.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

96. Elever vivement l'arme de la main droite, la porter contre l'épaule gauche, en la faisant tourner, pour que le canon se trouve en dehors; placer en même temps la main gauche sous la crosse, et descendre la main droite contre la batterie.

*Deuxième mouvement.*

97. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

*Croisez = LA BAÏONNETTE.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

98. (Pl. V.) Faire un demi-à-droite sur le talon gauche, placer en même temps le pied droit en équerre derrière le talon gauche, le milieu du pied vis-à-vis et à huit centimètres [trois pouces] du talon; tourner l'arme avec la main gauche, la platine en-dessus, et la saisir en même temps à la poignée avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule; laisser la main gauche sous la crosse.

*Deuxième mouvement.*

99. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la capucine, le canon en dessus, le coude gauche près du corps, la main

droite appuyée contre la hanche droite, la pointe de la baïonnette à hauteur de l'œil. Les hommes du second et du troisième rang auront attention que la pointe de leurs baïonnettes ne touche pas leurs chefs de file.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

100. Tourner sur le talon gauche pour se remettre face en tête, rapporter le talon droit à côté du gauche, redresser en même temps l'arme de la main droite, la porter à l'épaule gauche, et placer la main gauche sous la crosse.

*Deuxième mouvement.*

101. Laisser tomber vivement la main droite à sa position.

*Charge en douze temps.*

1. *Chargez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

102. Comme le premier mouvement de

*Croisez la Baïonnette*, excepté que le milieu du pied droit appuiera contre le talon gauche.

*Deuxième mouvement.*

103. Abattre l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui viendra en même temps la saisir à la capucine, le pouce allongé le long du bois, la crosse sous l'avant-bras droit, la poignée du fusil contre le corps à environ cinq centimètres (deux pouces) au-dessous du tétou droit, le bout du canon à hauteur de l'œil, la sous-garde un peu en dehors, le coude gauche appuyé sur le côté; en même temps que l'arme tombera dans la main gauche, le pouce de la main droite se placera contre la batterie au-dessus de la pierre, les quatre autres doigts fermés, l'avant-bras droit le long de la crosse.

2. *Ouvrez = LE BASSINET.*

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

104. Découvrir le bassinet en poussant fortement la batterie avec le pouce de la main droite, la main gauche résistant et

contenant l'arme; retirer aussitôt le coude droit en arrière, porter la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

3. *Prenez* = LA CARTOUCHE.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

105. Prendre la cartouche entre le pouce et les deux premiers doigts, et la porter entre les dents, la main droite passant entre la crosse et le corps.

4. *Déchirez* = LA CARTOUCHE.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

106. Déchirer la cartouche jusqu'à la poudre, la tenant près de l'ouverture, entre le pouce et les deux premiers doigts; la descendre et la placer perpendiculairement contre le bassinet, la paume de la main droite tournée vers le corps, le coude droit appuyé sur la crosse.

5. AMORCEZ.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

107. Baisser la tête, fixer les yeux sur le

bassinets, le remplir de poudre, resserrer la cartouche près de l'ouverture avec le pouce et le premier doigt, relever la tête et porter la main droite derrière la batterie, en appuyant les deux derniers doigts contre.

6. *Fermez* = LE BASSINET.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

108. Résister de la main gauche, fermer fortement le bassinet avec les deux derniers doigts, tenant toujours la cartouche entre les deux premiers et le pouce; saisir aussitôt la poignée du fusil avec les deux derniers doigts et la paume de la main droite, le poignet droit joint au corps, le coude en arrière et un peu détaché du corps.

7. *L'arme* = A GAUCHE.

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

109. Passer l'arme le long de la cuisse gauche, en la redressant près du corps; à cet effet, appuyer fortement sur la crosse en dant vivement le bras droit, sans bais-

ser l'épaule droite; tourner en même temps la baguette vers le corps, ouvrir la main gauche et laisser glisser l'arme dans cette main jusqu'au-dessous de la grenadière, le coude restant près du corps, le chien portant sur le pouce de la main droite; faire en même temps face en tête, en tournant sur le talon gauche, et porter le pied droit en avant, le talon contre le milieu du pied gauche.

*Deuxième mouvement.*

110. Lâcher le fusil de la main droite, descendre l'arme avec la main gauche le long et près du corps, remonter en même temps la main droite à hauteur et près du bout du canon, poser la crosse à terre sans frapper, la main gauche appuyée au corps, l'arme touchant la cuisse gauche, le bout du canon vis-à-vis le milieu du corps.

8. *Cartouche* = DANS LE CANON.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

111. Porter l'œil sur le bout du canon, tourner brusquement le dessus de la main droite vers le corps, pour renverser la pou-

dre dans le canon, en élevant le coude à hauteur du poignet; secouer la cartouche, l'enfoncer dans le canon, et laisser la main renversée, les doigts fermés sans les serrer.

9. *Tirez* = LA BAGUETTE.

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

112. Baisser vivement le coude droit, et saisir la baguette entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés; la tirer vivement en allongeant le bras, la ressaisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume de la main en avant, les ongles en l'air, les yeux suivant le mouvement de la main; dégager la baguette du tenon en allongeant de nouveau le bras.

*Deuxième mouvement.*

113. Tourner rapidement la baguette entre la baïonnette et le visage, en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second et du troisième rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement

devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la baïonnette, le bras tendu, le gros bout de la baguette vis-à-vis l'embouchure du canon sans y être engagé, les yeux fixés sur cette embouchure.

*Troisième mouvement.*

114. Mettre le gros bout de la baguette dans le canon, et l'y enfoncer jusqu'à la main.

10. BOUFRER.

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

115. Étendre le bras de toute sa longueur, en remontant la main droite pour saisir la baguette avec le pouce allongé, le premier doigt ployé et les autres fermés; la chasser avec force dans le canon deux fois de suite, et la ressaisir par le petit bout entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, le coude droit joint au corps.

11. *Remettez* = LA BAGUETTE.

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

116. Tirer vivement la baguette, la res-

saisir par le milieu entre le pouce et le premier doigt, la main renversée, la paume de la main en avant, les ongles en l'air, les yeux suivant le mouvement de la main; dégager la baguette du canon en allongeant le bras.

*Deuxième mouvement.*

117. Tourner rapidement la baguette entre la baïonnette et le visage en fermant les doigts, les baguettes des hommes du second et du troisième rang rasant l'épaule droite de l'homme qui est immédiatement devant eux dans leur file, la baguette droite et parallèle à la baïonnette, le bras tendu, le petit bout de la baguette vis-à-vis l'entrée du tenon sans y être engagé, les yeux fixés sur cette entrée.

*Troisième mouvement.*

118. Engager le petit bout dans le tenon, et faire glisser la baguette avec le pouce qui l'accompagnera jusqu'à la grenadière; remonter vivement la main un peu ployée; mettre le petit doigt sur le gros bout de la baguette, afin d'achever de l'enfoncer; descendre la main gauche le long du canon, en

allongeant le bras de toute sa longueur, sans baisser l'épaule.

12. *Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

119. Élever l'arme avec la main gauche le long du corps, la main à hauteur du menton, l'avant-bras joint à l'arme, le canon en dehors ; descendre en même temps la main droite pour saisir l'arme au-dessus de la poignée, le premier doigt touchant le chien, et le pouce sur la contre-platine.

*Deuxième mouvement.*

120. Élever l'arme de la main droite, descendre la main gauche et la porter sous la crosse, rapporter le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement, appuyer l'arme avec la main droite contre l'épaule dans la position indiquée pour le port d'armes, la main droite restant à l'arme sans la serrer.

*Troisième mouvement.*

121. Laisser tomber vivement la main

droite le long de la cuisse dans la position prescrite.

*Apprétez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET QUATRE MOUVEMENTS.

*Position du premier rang.*

*Premier mouvement.*

122. (Pl. VII, fig. 1<sup>re</sup>). Tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, la saisir à la poignée avec la main droite, et tourner un peu la pointe du pied gauche en dedans.

*Deuxième mouvement.*

123. Porter vivement le pied droit en arrière, la pointe du pied à environ soixante-seize centimètres [vingt-huit pouces] du talon gauche, et à seize centimètres [six pouces] sur la droite, suivant la taille de l'homme, de manière que le genou posant à terre, comme il sera expliqué au troisième mouvement, se trouve à environ vingt-sept centimètres [dix pouces] en arrière du talon gauche, et à seize centimètres [six pouces] sur la droite; les

genoux un peu ployés, le corps d'aplomb et portant également sur les deux jambes; descendre en même temps l'arme, avec la main droite, vis-à-vis la cuisse droite, en achevant de la tourner la baguette en avant; la saisir avec la main gauche à la capucine, la main à hauteur du coude.

*Troisième mouvement.*

124. Poser le genou droit à terre, en observant de ne pas tomber brusquement; poser la crosse à terre sans frapper, de manière qu'elle soit devant la cuisse droite, son bec sur l'alignement du talon gauche; saisir le chien avec le pouce et le premier doigt de la main droite.

*Quatrième mouvement.*

125. Armer, en appuyant fortement sur la tête du chien, et l'accompagnant avec le pouce et le premier doigt jusqu'au cran d'arrêt.

*Position du second rang.*

*Premier mouvement.*

126. (Pl. VII, fig. 2.) Comme le premier mouvement du premier temps de la charge.

*Deuxième mouvement.*

127. Apporter l'arme avec la main droite au milieu du corps, placer la main gauche, le petit doigt joignant le ressort de la batterie, le pouce allongé le long du bois, à hauteur du menton, la contre-platine tournée presque vers le corps, la baguette vers le front du bataillon.

*Troisième mouvement.*

128. Porter le pouce de la main sur la tête du chien, le premier doigt au-dessous et contre la sous-garde, les trois autres doigts joints au premier, le coude à hauteur de la main.

*Quatrième mouvement.*

129. Fermer vivement le coude droit en armant, saisir l'arme à la poignée, la des-

cendre le long du corps, en la laissant glisser jusqu'à la capucine dans la main gauche, qui restera à hauteur de l'épaule.

*Position du troisième rang.*

130. (Pl. VII, fig. 2.) Premier, second, troisième et quatrième mouvemens comme ceux du second rang.

**JOUE.**

**UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.**

131. (Pl. VIII, fig. 1<sup>re</sup>, 2 et 3.) Abaisser vivement le bout du canon, la main gauche restant à la capucine; appuyer la crosse contre l'épaule, les coudes abattus sans être serrés au corps; fermer l'œil gauche; diriger l'œil droit le long du canon, abaisser la tête sur la crosse pour ajuster, et placer le premier doigt sur la détente.

132. (Pl. VIII, fig. 3.) Les hommes du troisième rang seulement porteront en même temps le pied droit à vingt-deux centimètres [huit pouces] sur la droite, vers le talon gauche de l'homme qui est à côté d'eux.

**FEU.**

**UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.**

133. Appuyer avec force le premier doigt sur la détente, sans baisser davantage la tête ni la détourner, et rester dans cette position.

**CHARGEZ.**

**UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS**

*Premier mouvement.*

134. Retirer brusquement l'arme, et prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge, excepté que le pouce de la main droite, au lieu de se placer contre la batterie, saisira la tête du chien avec le premier doigt ployé et les autres fermés. Le premier rang se relèvera vivement, sans pencher le corps en avant, mais en effaçant l'épaule droite, afin de ne pas rencontrer l'arme du deuxième rang; le troisième rang rapportera le pied droit derrière le gauche.

*Deuxième mouvement.*

135. Relever le chien jusqu'au cran du re-

pos, en évitant d'armer; porter aussitôt la main à la giberne, en la passant entre la crosse et le corps, et ouvrir la giberne.

136. Lorsqu'après avoir tiré, l'instructeur, au lieu de faire charger les armes, voudra les faire porter, il commandera :

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

137. Au commandement de *portez*, prendre la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge, mettre le chien au repos comme il vient d'être expliqué; fermer le bassinet et saisir le fusil à la poignée; au commandement de *vos armes*, porter les armes vivement, en se remettant face en tête.

138. Les soldats étant dans la position de *joue*, lorsque l'instructeur voudra leur faire redresser les armes, il commandera

*Redressez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

139. Retirer le doigt de dessus la détente redresser fortement l'arme, et reprendre la

position du quatrième mouvement du temps *d'apprêtez vos armes*.

140. Les soldats étant dans la position du quatrième mouvement *d'apprêtez vos armes*, si l'instructeur veut leur faire porter l'arme, il commandera :

*Portez = VOS ARMES.*

141. Au commandement de *portez*, le premier rang se relèvera, et les deux autres reviendront face en tête; les trois rangs rapporteront l'arme au milieu du corps, le pouce de la main gauche à hauteur du menton et le petit doigt touchant le ressort de la batterie; placer ensuite le pouce de la main droite sur la tête du chien, appuyer le premier doigt sur la détente, soutenir en même temps le chien en le laissant descendre près de la face de la batterie, le relever jusqu'à ce que le bec de la gâchette tombe dans le cran du repos, ce dont on sera averti par un léger bruit, et saisir l'arme à la poignée avec la main droite. Au commandement de *vos armes*, porter vivement l'arme à l'épaule, et reprendre la position du port d'armes.

142. Les soldats étant au port d'armes,

lorsque l'instructeur voudra leur faire remettre la baïonnette, il commandera :

*Remettez = LA BAÏONNETTE.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

143. Descendre l'arme en allongeant vivement le bras gauche, la saisir avec la main droite au-dessus et près de la capucine.

*Deuxième mouvement.*

144. Descendre l'arme de la main droite le long de la cuisse gauche, la saisir de la main gauche au-dessus de la droite, allonger le bras gauche, poser la crosse à terre sans frapper, et porter en même temps la main droite à la baïonnette, la saisir par la douille et la branche de manière que l'extrémité de la douille dépasse le talon de la main de deux centimètres [un pouce], et qu'en la tirant le pouce s'allonge sur la lame.

*Troisième mouvement.*

145. Oter la baïonnette, la remettre dans le fourreau, porter ensuite le petit doigt de

la main droite sur le gros bout de la baguette, descendre la main gauche le long du canon, en allongeant le bras sans baisser l'épaule.

*Portez = VOS ARMES.*

146. Comme au douzième temps de la charge.

*L'arme sous le bras = GAUCHE.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

147. Saisir brusquement l'arme avec la main droite, le pouce sur la contre-platine et le premier doigt contre le chien; détacher en même temps l'arme de l'épaule, le canon en dehors, sans que le bec de la crosse change de place, la saisir avec la main gauche à la capucine, le pouce allongé sur la baguette, l'arme d'aplomb vis-à-vis l'épaule, le coude joint à l'arme.

*Deuxième mouvement.*

148. Renverser l'arme, la passer sous le bras gauche, la main gauche restant à la capucine, le pouce appuyé sur la baguette pour

empêcher de glisser, le petit doigt appuyé à la hanche; la main droite tombant en même temps à sa position.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

149. Relever l'arme de la main gauche. trop brusquer ce mouvement, pour empêcher que la baguette ne s'échappe des tenons; la saisir de la main droite à la poignée pour l'appuyer contre l'épaule; quitter en même temps l'arme de la main gauche, et placer brusquement cette main sous la crosse.

*Deuxième mouvement.*

150. Laisser tomber vivement la main droite à sa position; descendre en même temps l'arme avec la main gauche à la position du port d'armes.

*Baïonnette = AU CANON.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier et second mouvement*

151. Comme le premier et le second mouvement de *remettez la baïonnette*, excepté qu'à la fin du second mouvement la main droite ira saisir la baïonnette par la douille et la branche, de manière que l'extrémité de la douille dépasse de deux centimètres [un pouce] le talon de la main.

*Troisième mouvement.*

152. Arracher la baïonnette du fourreau, la porter et la fixer au bout du canon; mettre le petit doigt de la main droite sur le gros bout de la baguette, descendre la main gauche le long du canon en allongeant le bras, sans baisser l'épaule.

*Portez = VOS ARMES.*

153. Comme au douzième temps de la charge.

*Descendez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

154. (Pl. IX, fig. 1<sup>re</sup>.) Comme le pre-

mier mouvement de *reposez-vous sur vos armes.*

*Deuxième mouvement.*

155. Incliner un peu le bout du canon en avant, la crosse en arrière et à environ huit centimètres [trois pouces] de terre; la main droite, appuyée à la hanche, contiendra l'arme de manière que les hommes du second et du troisième rang ne touchent pas avec leurs baïonnettes ceux qui sont devant eux.

*Portez = VOS ARMES.*

156. Au commandement de *portez*, redresser l'arme perpendiculairement dans la main droite; au commandement de *vos armes*, exécuter ce qui a été prescrit pour les porter, en partant de la position du soldat reposé sur l'arme.

*L'arme sur l'épaule = DROITE.*

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

157. (Pl. IX, fig. 2.) Tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus; la saisir en même temps avec la main droite à la poignée, la porter sur l'épaule droite, la main gauche ne quittant pas la crosse, le

chien en dessus, le bout du canon en l'air; contenir l'arme dans cette position, en plaçant la main droite sur le plat de la crosse, de manière que le bec se trouve entre les deux premiers doigts, et que les autres doigts soient sous la crosse, laisser tomber la main gauche dans le rang.

*Portez = VOS ARMES.*

158. Redresser l'arme en allongeant le bras droit, la saisir avec la main gauche au-dessus de la batterie, la rapporter contre l'épaule gauche, en tournant le canon en dehors; la main droite étant à la poignée, placer la main gauche sous la crosse, et laisser tomber la main droite dans le rang.

*L'arme = A VOLONTÉ.*

UN TEMPS ET UN MOUVEMENT.

159. Porter l'arme indifféremment sur l'une ou l'autre épaule, d'une ou de deux mains, l'extrémité du canon en l'air.

*Portez = VOS ARMES.*

160. Reprendre vivement la position de port d'armes.

161. Les soldats étant reposés sur les armes, lorsque l'instructeur voudra faire mettre les armes à terre, il commandera :

*Vos armes = A TERRE.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

162. Tourner l'arme de la main droite la contre-platine en avant, saisir en même temps la giberne par le coin du coffret avec la main gauche, courber le corps brusquement, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la capucine; poser l'arme à terre droit devant soi avec la main droite, le talon de la crosse restant toujours à hauteur de la pointe du pied droit, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé.

*Deuxième mouvement.*

163. Se relever, rapporter le pied gauche à côté du droit, lâcher la giberne, et laisser tomber les deux mains à leur position.

*Relevez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

164. Saisir le coin de la giberne avec la main gauche, courber le corps brusquement, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis la capucine, le jarret droit un peu ployé, le talon droit élevé, et saisir l'arme avec la main droite.

*Deuxième mouvement.*

165. Relever l'arme, rapporter le pied gauche à côté du droit, retourner aussitôt l'arme avec la main droite la baguette en avant; lâcher en même temps la giberne, et laisser tomber la main gauche à sa position.

*Inspection des armes.*

166. Les soldats étant reposés sur les armes, et ayant la baïonnette dans le fourreau, si l'instructeur veut faire l'inspection des armes, il commandera :

*Inspection = DES ARMES.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

167. Faire un à-droite et demi sur le ta-

on gauche, en portant le pied droit à seize centimètres [six pouces] du gauche perpendiculairement en arrière de l'alignement, les pieds en équerre; saisir brusquement l'arme de la main gauche un peu au-dessus de la grenadière, incliner le bout du canon en arrière sans que la crosse bouge, la baguette tournée vers le corps; porter en même temps la main droite à la baïonnette, et la saisir comme il est prescrit au n° 144.

*Deuxième mouvement.*

168. Arracher la baïonnette du fourreau, la porter et la fixer au bout du canon; saisir ensuite la baguette, la tirer comme il est expliqué à la charge en douze temps, et la laisser glisser dans le canon.

*Troisième mouvement.*

169. Se remettre vivement face en tête, en saisissant l'arme avec la main droite, et prendre la position du soldat reposé sur l'arme.

170. L'instructeur inspectera ensuite successivement l'arme de chaque soldat, en

passant devant le rang. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur passera devant lui, élèvera vivement son arme de la main droite, la saisira avec la main gauche entre la capucine et le ressort de la batterie, la platine en dehors, la main gauche à hauteur du menton, l'arme vis-à-vis l'œil gauche; l'instructeur la prendra, et la lui rendra après l'avoir examinée; le soldat la reprendra de la main droite et la replacera à la position *du soldat reposé sur l'arme*.

171. Lorsque l'instructeur l'aura dépassé, chaque soldat reprendra la position prescrite au commandement *d'inspection des armes*, et remettra la baguette; après quoi il reviendra face en tête.

172. Si, au lieu de faire l'inspection des armes, l'instructeur veut seulement faire mettre la baïonnette au canon, il commandera :

*Baïonnette = AU CANON.*

173. Prendre la position indiquée ci-dessus, n° 167, mettre la baïonnette au bout du canon, comme il a été expliqué, et revenir aussitôt face en tête.

174. La baïonnette étant au bout du canon, si l'instructeur veut faire mettre la baguette dans le canon, pour faire l'inspection des armes après avoir tiré, il commandera :

*Baguette* = DANS LE CANON.

175. Mettre la baguette dans le canon, comme il a été expliqué ci-dessus, et faire aussitôt face en tête.

176. L'instructeur, voulant seulement examiner si l'arme n'est pas chargée, pourra, pour s'en assurer, prendre la baguette par le petit bout, et la faire sauter dans le canon.

177. Chaque soldat, à mesure que l'instructeur l'aura dépassé, reprendra la position prescrite au commandement de *baguette dans le canon*, remettra la baguette, et reviendra face en tête.

*Observations relatives au maniement des armes.*

178. Le maniement des armes déforme souvent, chez les hommes de recrue, la po-

sition du corps, quand elle n'est pas encore parfaitement assurée. Il est donc nécessaire que l'instructeur les ramène souvent à la régularité de la position et du port d'armes dans le cours des leçons.

179. Les hommes de recrue sont aussi fort sujets à creuser les reins et à renverser le corps, surtout au premier temps de la charge, lorsqu'on les y tient trop longtemps. Ainsi l'instructeur doit éviter de trop les arrêter dans cette position.

TROISIÈME LEÇON.

*Charge en quatre temps.*

180. L'objet de cette charge est de préparer les soldats à la charge à volonté, et de leur faire distinguer les temps qui exigent le plus de régularité et d'attention, tels que ceux d'*amorcer*, *mettre la cartouche dans le canon* et *bourrer*; cette charge sera divisée ainsi qu'il suit :

181. Le premier temps s'exécutera à la fin du commandement, les trois autres aux commandemens de *deux*, *trois* et *quatre*.

182. L'instructeur commandera :

1. *Charge en quatre temps.*

2. *Chargez = VOS ARMES.*

183. (Pl. VI, fig. 1<sup>re</sup>) Exécuter le premier temps de la charge, ouvrir le bassinet, prendre la cartouche, la déchirer, la descendre près du bassinet et amorcer.

DEUX.

184. (Pl. VI, fig. 2.) Fermer le bassinet, passer l'arme à gauche, mettre la cartouche dans le canon, la secouer et l'enfoncer.

TROIS.

185. (Pl. VI, fig. 3.) Tirer la baguette, la faire entrer dans le canon jusqu'à la main, et bourrer deux coups.

QUATRE.

186. Remettre la baguette, et porter l'arme.

*Charge à volonté.*

187. L'instructeur enseignera ensuite la charge à volonté, qui s'exécutera comme la

charge en quatre temps, mais de suite et sans s'arrêter sur aucun temps. L'instructeur commandera :

1. *Charge à volonté.*

2. *Chargez = VOS ARMES.*

*Observations relatives aux charges.*

188. L'instructeur observera que les soldats qui, sans se presser en apparence, chargent avec calme et sang-froid, sont ceux qui chargent le mieux et le plus promptement; parce qu'ils tournent la baguette sans accrocher celles des hommes qui sont à côté d'eux ou devant eux; qu'ils ne manquent ni l'embouchure du canon, ni celle du tenon, qu'ils bourrent mieux, qu'ils ne répandent point la poudre en amorçant, et ne laissent pas tomber les cartouches en les prenant dans la giberne; objets essentiels, auxquels l'instructeur obligera les soldats à donner la plus grande attention.

189. L'instructeur exigera de la régularité dans l'exécution des temps et dans les positions, sans quoi les soldats se gêneraient et

s'embarrasseraient réciproquement ; il les habituera progressivement à charger leurs armes le plus promptement possible, sans se régler sur leurs voisins, et surtout sans les attendre.

190. La cadence prescrite au n° 70 n'est point applicable au mouvement dont se compose la charge en quatre temps et la charge volonté.

#### QUATRIÈME LEÇON.

##### *Feux.*

191. Les feux seront directs ou obliques, et s'exécuteront ainsi qu'il va être pliqué.

##### *Feu direct.*

192. (Pl. X, fig. 1<sup>re</sup>) L'instructeur fera commandemens suivans

1. *Feu de peloton.*

2. *Peloton.*

3. *ARMES.*

4. *JOUE.*

5. *FEU.*

6. *CHARGEZ.*

193. Ces divers commandemens seront

exécutés comme il a été prescrit au maniment des armes. Au troisième, les trois hommes prendront la position qui a été indiquée, suivant le rang dans lequel ils se trouvent placés ; après le sixième commandement, ils chargeront leurs armes et les porteront.

##### *Feux obliques.*

194. Les feux obliques s'exécuteront à droite et à gauche, et par les mêmes commandemens que le feu direct, avec cette seule différence que le commandement de *joue* sera précédé chaque fois par le commandement d'*oblique à droite* ou *oblique à gauche*, qui sera fait après celui d'*armes*.

##### *Position des trois rangs dans les feux obliques à droite.*

195. (Pl. X, fig. 2.) Au commandement d'*armes*, les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrit pour le feu direct.

196. Au commandement d'avertissement de *oblique à droite*, les trois rangs effaceront l'épaule droite, et regarderont fixe-

ment l'objet sur lequel ils doivent tirer ; dans cette position , les deux dernier rangs seront prêts à mettre en joue dans le même créneau que dans le feu direct, quoique dans une direction oblique.

197. Au commandement de *joue*, le premier rang dirigera le bout du canon à droite, en inclinant le genou gauche en dedans sans déranger les pieds. Le second rang dirigera de même le bout du canon à droite sans bouger les pieds. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ seize centimètres [ six pouces ] vers la pointe du pied droit de l'homme du second rang de sa file, portera le haut du corps en avant, en pliant un peu le genou gauche, et dirigera le bout du canon à droite.

198. Au commandement de *chargez*, les trois rangs reprendront la position qui leur a été prescrite dans le feu direct ; le troisième rang rapportera le talon gauche vis-à-vis le milieu du pied droit en retirant l'arme.

*Position des trois rangs dans les feux obliques à gauche.*

199. (Pl. X, fig. 3.) Au commandement d'*armes*, les trois rangs exécuteront ce qui leur a été prescrite pour le feu direct.

200. Au commandement d'avertissement de *oblique à gauche*, les trois rangs effaceront l'épaule gauche, et regarderont fixement l'objet sur lequel ils doivent tirer : dans cette position, les hommes des deuxième et troisième rangs seront prêts à mettre en joue dans le créneau à gauche de leur chef de file et dans une direction oblique.

201. Au commandement de *joue*, le premier rang dirigera le bout du canon à gauche sans incliner le genou, ni bouger les pieds. Le deuxième rang mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file, sans bouger les pieds. Le troisième rang avancera le pied gauche d'environ seize centimètres [ six pouces ] vers le talon droit de l'homme du second rang de sa file ; il avancera aussi le haut du corps en ployant un

peu le genou gauche, et mettra en joue dans le créneau à gauche de son chef de file.

202. Au commandement de *chargez*, les trois rangs retireront leurs armes dans la position oblique où elles se trouvent, et amorceront dans cette position; le troisième rang rapportera le talon gauche vis-à-vis le milieu du pied droit. En passant l'arme à gauche, les trois rangs prendront la même position que dans le feu direct.

#### *Observations relatives aux feux obliques.*

Effacer une épaule en mettant en joue,

203. Afin de pouvoir diriger le bout du canon plus ou moins obliquement, selon la position de l'objet auquel on visera.

L'instructeur rendra ce principe sensible aux hommes de recrue, en plaçant un homme en avant, plus ou moins vers la droite ou vers la gauche, pour figurer cet objet, lorsqu'ils connaîtront bien l'emboîtement des feux obliques.

Porter le pied gauche à seize centimètres [six pouces] en avant, et faire avancer le haut du corps au troisième rang,

Afin d'éviter les accidens, parce que, sans cette précaution, les armes du troisième rang ne déborderaient pas suffisamment le premier rang dans la position oblique où elles se trouvent.

Dans le feu oblique à gauche, retirer les armes, et amorcer dans la position oblique où elles se trouvent,

Parce que, si l'on voulait reprendre la même position que dans les feux directs, en retirant l'arme pour amorcer, il faudrait la faire passer par-dessus la tête de l'homme qui est devant soi.

#### *Feu de deux rangs.*

204. Le feu de deux rangs s'exécutera par les deux premiers rangs; le troisième, ne faisant que charger et passer l'arme au second rang, ne tirera point; au moyen de cette disposition le premier rang tirera d'abord.

205. L'instructeur fera les commandemens suivans :

1. *Feu de deux rangs.*
2. *Peloton.*
3. ARMES.
4. COMMENCEZ LE FEU.

206. Au troisième commandement, les trois rangs prendront la position prescrite pour les deuxième et troisième rangs dans les feux directs, excepté que le troisième rang n'armera pas.

207. Au quatrième commandement, l'homme du premier rang et celui du second mettront en joue ensemble, et feront feu; celui du second rang, en mettant en joue, portera le pied droit à vingt-deux centimètres [huit pouces] sur la droite, vers le talon gauche de l'homme qui est à côté de lui, et fera feu dans cette position. L'homme du troisième rang, ne devant pas tirer, ne fera que charger et passer son arme à celui du second rang.

208. L'homme du premier rang chargera vivement son arme, et tirera de nouveau;

puis rechargera son arme, fera feu de nouveau; et ainsi de suite.

209. L'homme du second rang, après avoir fait feu, passera son arme, de la main droite, au soldat du troisième rang de sa file; celui-ci la prendra de la main gauche, et passera la sienne, de la main droite au soldat du second rang, qui la recevra de la main gauche; l'homme du second rang tirera avec l'arme de celui du troisième, la chargera ensuite, et tirera un second coup avec la même arme, qu'il repassera aussitôt à l'homme du troisième rang, et ainsi de suite; en sorte que l'homme du deuxième rang tire toujours deux coups de suite avec la même arme, avant de la repasser à celui du troisième rang, excepté la première fois.

210. Après le premier feu, l'homme du premier rang et celui du second ne s'astreindront plus à tirer ensemble.

211. Les trois rangs feront toujours face en tête en passant l'arme à gauche; et, après avoir chargé, ils prendront la position indiquée ci-dessus, n<sup>o</sup> 126 et suivans: à cet effet, chaque soldat, ayant remis la baguette, élè-

l'inspection des armes après les feux à poudre, afin de vérifier si quelque soldat a commis la faute de mettre trois charges dans son fusil.

216. L'instructeur doit apporter aussi beaucoup d'attention à ce que le soldat, en mettant le chien au repos, ne réarme pas son fusil par trop de précipitation, faute dont il pourrait résulter des accidens.

*Observations relatives à la seconde partie de l'École du soldat.*

217. Lorsqu'après quelques jours d'exercice de la leçon du maniement des armes, les trois hommes seront affermis dans le port d'armes, l'instructeur terminera toujours la leçon par les faire marcher pendant quelque temps sur un rang, et à un pas l'un de l'autre, afin de les affermir de plus en plus dans le mécanisme du pas direct et du pas oblique; il leur montrera aussi à marquer et à changer le pas, ce qui s'exécutera de la manière suivante.

*Marquer le pas.*

218. Les trois hommes étant en marche

au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Marquez le pas.*

2. MARCHÉ.

219. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats simuleront le pas, en rapportant les talons à côté l'un de l'autre sans avancer, et en observant la cadence du pas.

220. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

221. Au second commandement, qui sera fait comme il est prescrit ci-dessus, les soldats reprendront le pas de deux pieds.

*Changer le pas.*

222. Les soldats étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Changez le pas.*

2. MARCHÉ.

223. Au second commandement, qui sera fait à l'instant où le pied va poser à terre, les soldats rapporteront vivement le pied qui est derrière à côté de celui qui vient de poser à terre, et repartiront de ce dernier pied.

### TROISIÈME PARTIE.

#### RÈGLES GÉNÉRALES.

224. Lorsque les hommes de recrue seront bien affermis dans les principes et le mécanisme du pas, la position du corps et le port d'armes, l'instructeur réunira six hommes au moins et neuf au plus, pour leur apprendre les principes d'alignement, celui du tact des coudes en marchant de front, le pas accéléré, le pas en arrière, les principes de la marche de flanc, les conversions de pied ferme, les conversions en marchant, et les changemens de direction du côté du guide; il les placera sur un rang coude à coude, et les numérotera de la droite à la gauche.

#### PREMIÈRE LEÇON.

##### *Alignemens.*

225. L'instructeur exercera d'abord les soldats de recrue à s'aligner homme par homme, afin de leur mieux faire comprendre les principes de l'alignement; à cet effet, il commandera aux deux premiers hommes de l'aile droite de marcher deux pas en avant, et les ayant alignés, il avertira successivement chaque homme, en le désignant par son numéro, de se porter sur l'alignement des deux premiers.

226. Chaque soldat, à l'avertissement qui lui sera fait par l'instructeur de se porter sur l'alignement, tournera la tête et les yeux à droite dans la position prescrite à la première leçon de la première partie, marchera, dans la cadence du pas ordinaire, deux pas en avant, en raccourcissant le dernier de manière à se trouver à environ seize centimètres (six pouces) en arrière du nouvel alignement, qu'il ne doit jamais dépasser; il se portera ensuite par de petits pas, les jarrets tendus, tranquillement et

sans saccade, à côté de l'homme auquel il doit appuyer, de manière que, sans déranger la position de sa tête, la ligne de ses yeux, ainsi que celle de ses épaules, se trouve dans la direction de celle de son voisin, et qu'il sente légèrement le coude de ce dernier, sans ouvrir le sien.

227. L'instructeur, voyant les soldats alignés, commandera :

**FIXE.**

228. A ce commandement les soldats replaceront la tête dans la position directe.

229. L'alignement à gauche se prendra d'après les mêmes principes.

230. Lorsque les hommes de recrue auront ainsi appris à s'aligner, homme par homme, correctement et sans tâtonner, l'instructeur fera aligner le rang entier à-la-fois, par le commandement suivant

*A droite (ou à gauche)* = ALIGNEMENT.

231. A ce commandement, le rang, à l'exception des deux hommes placés d'avance pour servir de base d'alignement, se

portera au pas ordinaire sur la nouvelle ligne, et s'y placera d'après les principes prescrits ci-dessus, n<sup>o</sup> 226.

232. L'instructeur, placé à cinq ou six pas en avant et faisant face au rang, veillera à l'observation des principes, et se portera ensuite à l'aile qui a servi de base à l'alignement pour le vérifier.

233. L'instructeur, voyant le plus grand nombre des soldats alignés, commandera :

**FIXE.**

234. L'instructeur commandera ensuite aux hommes qui ne seraient pas alignés, *telle file ou telles files, rentrez ou sortez*, en les désignant par leurs numéros : la file ou les files désignées tourneront légèrement la tête du côté de l'alignement, pour juger de combien elles doivent avancer ou reculer, se porteront tranquillement sur la ligne, et replaceront ensuite la tête dans la position directe.

235. Les alignemens en arrière se prendront d'après les mêmes principes : les soldats se porteront un peu en arrière de la

ligne, et s'y replaceront ensuite par de petits mouvemens en avant, conformément ce qui a été prescrit n° 226; l'instructeur commandera :

*En arrière à droite (ou à gauche) =*  
ALIGNEMENT.

*Observations relatives aux principes d'alignement.*

236. L'instructeur s'attachera à faire observer les principes suivans :

Que le soldat arrive tranquillement sur la ligne,

Parce que la précipitation est contraire au bon ordre et même à la promptitude dans l'exécution, qu'on n'obtient qu'en habituant le soldat à faire tous les mouvemens avec calme, sang-froid et précision;

Qu'il ne penche pas le corps en arrière, ni la tête en avant,

Parce que ce n'est que par la régularité de la position qu'on apprend à s'aligner;

Qu'il ne tourne la tête que le moins possible, seulement de manière à voir la ligne des yeux et à apercevoir légèrement la poitrine du deuxième homme du côté de l'alignement;

Afin d'éviter que la tête n'entraîne l'épaule hors du rang, et que la fausse position d'un seul homme n'induisse en erreur tous ceux qui sont au-delà;

Qu'il ne dépasse jamais l'alignement

Parce que, si un soldat dépassait l'alignement, il serait ensuite obligé de reculer pour se replacer sur la véritable ligne; sa faute se propagerait; les hommes qui sont au-delà seraient obligés de reculer à leur tour, ce qu'il faut éviter avec d'autant plus de soin, qu'outre la perte de temps qui en résulterait, il est plus difficile de s'aligner en arrière qu'en avant;

Qu'au commandement *fixe*, le soldat cesse tout mouvement, quand même il ne serait pas aligné,

Afin de lui faire contracter l'habitude de juger son alignement promptement, et de s'y placer sans tâtonner;

Qu'au commandement de *telle file* ou *telles files, rentrez* ou *sortez*, celles qui n'auront pas été désignées, ne bougent,

Afin de ne pas déranger les files qui sont alignées ;

Que, dans les alignemens en arrière, le soldat dépasse un peu la ligne en reculant,

Afin de se placer sur la ligne par un petit mouvement en avant, parce que ce n'est que de cette manière qu'il peut bien juger de l'alignement.

### *Observation relative à la première leçon.*

237. Après chaque alignement, l'instructeur examinera la position des hommes, et fera ensuite reposer le rang sur les armes pour empêcher que les soldats ne se fatiguent et ne se négligent sur le port d'armes qui dans les commencemens surtout, doit toujours être régulier.

### DEUXIÈME LEÇON.

#### *Marche de front.*

238. Le rang étant correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en avant, il placera un homme bien dressé à la droite ou à la gauche, selon le côté où il voudra que soit le guide, et commandera :

1. *Peloton en avant.*
2. *Guide à droite (ou à gauche).*
3. MARCHÉ.

239. Au commandement de *marche*, le rang partira vivement du pied gauche ; le guide aura soin de marcher droit devant lui et de maintenir toujours ses épaules carrément.

240. L'instructeur fera observer les règles suivantes :

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du guide,

Parce qu'en tenant ainsi coude à coude à son voisin, on sera à peu près aligné, et qu'il

ne se formera pas d'ouvertures entre les files si, au lieu de tenir légèrement au coude de son voisin, on s'appuyait sur lui, on l'obligerait à appuyer à son tour du côté du guide, et on repousserait par là ce dernier hors de la direction.

Ne point ouvrir le coude gauche, ni le bras droit

Afin que le soldat ne pousse pas son voisin, et n'occupe dans le rang que l'espace qu'il doit y tenir.

Céder à la pression qui vient du côté du guide, et résister à celle qui vient du côté opposé,

Pour éviter de rejeter le guide en dehors de la direction.

Ne rejoindre qu'insensiblement le coude de son voisin du côté du guide, s'il venait à s'éloigner, ou si l'on s'en était soi-même écarté,

Parce qu'il peut arriver que le voisin se jette mal à propos à droite ou à gauche. Si dans ce cas l'homme, qui est à côté de lui, et successivement ceux qui suivent, se confor-

maient brusquement à ce faux mouvement il en résulterait que la faute d'un seul homme se propagerait; et, lorsqu'ensuite l'homme, où la faute aurait commencé, voudrait la réparer, il serait obligé de repousser son voisin, celui-ci l'homme suivant, et ainsi de suite; ce qui occasionnerait un flottement continuel dans la marche. Si au contraire chaque homme observe le principe de ne se conformer que peu à peu aux mouvemens de son voisin, ce dernier aura le temps de réparer sa faute, s'il en a fait une; son erreur ne se propagera pas, et le flottement n'aura pas lieu.

Conservet toujours la tête directe, de quelque côté que le guide soit indiqué,

Parce que, si les soldats tournaient la tête du côté du guide, elle entraînerait l'épaule opposée, ce qui donnerait une fausse direction au rang, causerait une pression continue vers le guide, et par conséquent du flottement.

Si l'on s'aperçoit qu'on est soi-même trop avant ou trop en arrière, ne se remettre que p

à peu sur l'alignement, en allongeant ou raccourcissant son pas d'une manière presque insensible

Parce que les mouvemens brusques, en marchant, tendent toujours à désunir une troupe, à y causer du flottement, et font perdre la cadence; car un homme ne saurait faire un pas de deux pieds et demi dans le même espace de temps que son voisin en fait un de deux pieds, sans que le mouvement du premier ne fût plus vif que celui du second; au lieu qu'on peut allonger le pas d'un ou de deux pouces, sans qu'il en résulte une accélération sensible de mouvement.

241. L'instructeur s'attachera à faire comprendre aux hommes de recrue que l'alignement ne peut se conserver, en marchant, que par la régularité du pas, par le tact des coudes et qu'autant que les épaules seront maintenues carrément; que si, par exemple, ils faisaient des pas plus grands les uns que les autres, ou s'ils marchaient les uns plus vite, les autres plus lentement, ils se désuniraient nécessairement; que si, devant avoir la tête di-

recte, ils n'observaient pas le tact des coudes, il leur serait impossible de juger s'ils marchent à même hauteur que leur voisin, et s'il ne se forme pas entre eux des ouvertures.

242. Les soldats étant affermis dans les principes de la marche directe, l'instructeur les exercera à marcher obliquement, d'abord du côté du guide, et ensuite du côté opposé au guide, en se conformant à ce qui est prescrit n<sup>o</sup> 48 et suivans.

243. Dans la marche oblique comme dans la marche directe, le tact des coudes doit toujours se prendre du côté du guide: ainsi chaque homme doit tenir légèrement au coude de son voisin de ce côté.

244. La marche oblique du côté opposé au guide étant beaucoup plus difficile que du côté du guide, l'instructeur recommandera de redoubler d'attention toutes les fois qu'on obliquera ainsi.

245. Lorsque ces divers principes seront devenus familiers aux hommes de recrue, et qu'ils seront bien affermis dans la position du corps, le port d'armes, le mécanisme, la longueur et la vitesse du pas ordinaire,

l'instructeur les fera passer du pas ordinaire au pas accéléré, et du pas accéléré au pas ordinaire, en observant de ne les faire marcher obliquement au pas accéléré que quand ils seront bien affermis dans la cadence de ce pas.

246. La longueur du pas accéléré, soit direct, soit oblique, sera la même que celle du pas ordinaire; mais sa vitesse sera de cent par minute.

247. Le rang étant en marche au pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHÉ.

248. Au commandement de *marche*, qui sera fait sur l'un ou l'autre pied indistinctement, le rang prendra le pas accéléré.

249. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre le pas ordinaire, il commandera

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHÉ.

250. Au commandement de *marche*,

sera fait indistinctement sur l'un ou l'autre pied, le rang reprendra le pas ordinaire.

251. Le rang étant en marche, l'instructeur l'arrêtera par les commandemens et moyens prescrits, n<sup>o</sup> 37 et 38.

252. Si le rang marche au pas accéléré le commandement de *halte* sera fait un instant avant que le pied ne soit prêt à poser à terre.

253. Le rang étant en marche au pas accéléré, l'instructeur lui fera quelquefois *marquer et changer le pas*; il le fera également passer du pas direct au pas oblique et réciproquement, en se conformant à ce qui a été prescrit n<sup>o</sup> 243 et suivans.

254. La marche au pas accéléré s'exécutera d'après les mêmes principes qu'au pas ordinaire; mais, l'impulsion du pas accéléré disposant le soldat à s'abandonner, l'instructeur s'attachera à bien régler la cadence de ce pas, et à habituer le soldat à conserver toujours l'aplomb du corps ainsi que la régularité du pas.

255. Le rang étant de pied ferme, l'instruo-

leur lui fera marcher le pas en arrière : à cet effet, il commandera :

1. *Peloton en arrière.*
2. *Guide à gauche (ou à droite).*
3. MARCHÉ.

256. Au commandement de *marche*, les soldats retireront vivement le pied gauche en arrière, et le porteront à la distance de trente-trois centimètres (un pied), à compter d'un talon à l'autre, et ainsi de suite jusqu'au commandement de *halte*, qui sera toujours précédé de celui de *peloton*. Les soldats s'arrêteront à ce commandement, en rapportant le pied qui est en avant à côté de l'autre.

257. L'instructeur veillera à ce que les hommes ne s'appuient pas sur leurs voisins, qu'ils se portent droit en arrière, et que l'aplomb ainsi que la position du corps, et de l'arme, soient toujours conservés.

*Observation relative à la seconde leçon.*

258. Cette leçon devant être exécutée au

port d'armes, l'instructeur, afin de ne pas trop fatiguer les soldats et pour les empêcher de se négliger sur la position, fera arrêter le rang de temps à autre, et le fera reposer sur les armes.

### TROISIÈME LEÇON.

#### *Marche de flanc.*

259. Le rang étant de pied ferme et correctement aligné, l'instructeur fera les commandemens suivans :

1. *Peloton par le flanc droit (ou gauche).*
2. A DROITE (ou A GAUCHE).
3. *Peloton en avant.*
4. MARCHÉ.

260. Au second commandement, le rang fera à droite ou à gauche.

261. Au commandement de *marche*, il partira vivement du pied gauche au pas ordinaire.

262. L'instructeur placera un homme bien dressé à côté du soldat qui est en tête du

rang, pour régler son pas et le conduire, et il sera recommandé à ce soldat de marcher toujours coude à coude avec l'homme qui doit le diriger.

263. L'instructeur fera observer dans la marche de flanc les règles suivantes :

Que le pas s'exécute d'après les principes prescrits,

Parce que ces principes, sans lesquels les hommes placés à côté les uns des autres sur un même rang ne sauraient conserver de l'ensemble en marchant, sont encore plus indispensables à observer lorsqu'on marche en file ;

Qu'à chaque pas, le pied de l'homme qui précède soit remplacé par celui de l'homme qui le suit,

Afin que les files ne puissent pas s'ouvrir

Que le soldat ne ploie pas les genoux, pour éviter de marcher sur les talons de l'homme qui le précède,

Parce que, s'il ployait les genoux, la cadence du pas et la distance entre les files se perdraient.

Que la tête de l'homme qui précède immédiatement chaque soldat lui cache celles de tous ceux qui sont devant lui,

Parce que c'est la règle la plus sûre qu'on puisse donner pour se maintenir exactement derrière son chef de file.

264. L'instructeur se placera habituellement à cinq ou six pas sur le flanc des hommes qu'il instruit, pour veiller à l'observation des principes prescrits ci-dessus ; il se portera aussi quelquefois derrière le rang, s'arrêtera et lui laissera parcourir quinze ou vingt pas, afin d'observer si les hommes se maintiennent exactement derrière leurs chefs de file.

265. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le rang marchant par le flanc et le remettre face en tête, il commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

266. Au second commandement, le rang s'arrêtera, et aucun homme ne bougera

plus, quand même il aurait perdu sa distance; cette attention est nécessaire pour habituer les soldats à conserver toujours leurs distances.

267. Au troisième commandement, chaque homme se remettra face en tête par un à-gauche, si l'on a marché par le flanc droit, et par un à-droite, si l'on a marché par le flanc gauche.

268. Lorsque les hommes auront acquis l'habitude de la marche de flanc, l'instructeur les exercera à changer de direction par file; à cet effet il commandera :

1. *Par file à gauche (ou à droite).*

2. MARCHÉ.

269. Au second commandement, le premier homme du rang changera de direction à gauche ou à droite, et marchera ensuite droit devant lui; chaque homme viendra successivement changer de direction à la même place que le premier.

270. L'instructeur fera aussi exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant; à cet effet il commandera

1. *Peloton, par le flanc gauche (ou droit).*

2. MARCHÉ.

271. Au second commandement, qui sera fait un peu avant que l'un ou l'autre pied indifféremment soit près de poser à terre, les soldats tourneront le corps, poseront le pied qui est levé dans la nouvelle direction, et partiront de l'autre pied sans altérer la cadence du pas.

272. Lorsque les hommes auront acquis de l'aisance et de la facilité dans la marche de flanc, l'instructeur les exercera à la marche de flanc au pas accéléré: cette leçon leur rendra plus sensible la nécessité qu'il y a de bien emboîter le pas en marchant par le flanc, et de conserver la cadence ainsi que l'aplomb du corps.

*Observation relative à la troisième leçon.*

273. Cette leçon sera, comme celle qui précède, exécutée au port d'armes; mais lorsque l'instructeur voudra reposer les soldats, il leur fera porter l'arme au bras, et

il exigera d'eux que, dans cette position, ils marchent avec autant de régularité qu'au port d'armes.

#### QUATRIÈME LEÇON.

##### *Conversions.*

##### PRINCIPES GÉNÉRAUX DES CONVERSIONS.

274. Les conversions sont de deux espèces : les conversions de pied ferme, et les conversions en marchant.

75. Les conversions de pied ferme ont lieu pour faire passer une troupe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, ou de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

276. Les conversions en marchant ont lieu dans les changemens de direction en colonne, toutes les fois que ce mouvement s'exécute du côté opposé au guide.

277. Dans les conversions de pied ferme, l'homme qui est au pivot de la conversion ne fait que tourner sur place, sans avancer ni reculer.

278. Dans les conversions en marchant

l'homme, qui est au pivot, fait le pas de vingt-deux centimètres [huit pouces], afin de dégager le point de la conversion; ce qui est nécessaire pour que les subdivisions d'une colonne puissent changer de direction sans perdre leurs distances, ainsi qu'il sera expliqué à l'école de peloton.

279. Dans l'un et l'autre cas, l'homme, qui est à l'aile marchante, doit toujours faire le pas de deux pieds.

280. Le mouvement de tourner à droite ou à gauche n'a lieu que dans les changemens de direction en colonne du côté du guide, et il faut bien se garder de confondre ce mouvement avec les conversions en marchant.

##### *Conversions de pied ferme.*

281. Le rang étant de pied ferme, l'instructeur placera un homme bien dressé à l'aile qui devra marcher, pour la conduire et commandera :

1. *Par peloton à droite.*

2. MARCHÉ.

282. Au second commandement, les soldats partiront du pied gauche, et tourneront en même temps la tête un peu à gauche, les yeux fixés sur la ligne des yeux des hommes qui sont à leur gauche: l'homme, qui est au pivot, ne fera que marquer le pas, en se conformant au mouvement de l'aile marchante; l'homme qui conduit cette aile marchera le pas de deux pieds, avancera un peu épaule gauche dès le premier pas, jettera de temps en temps les yeux sur le rang, et sentira toujours le coude de l'homme qui est à côté de lui, mais légèrement et sans jamais le pousser.

283. Les autres soldats sentiront légèrement le coude de leur voisin du côté du pivot, résisteront à la pression qui viendrait du côté opposé, et se conformeront au mouvement de l'aile marchante, en faisant le pas d'autant plus petit qu'ils seront plus près du pivot.

284. L'instructeur fera parcourir une ou deux fois le tour du cercle avant d'arrêter le rang, afin de faire mieux sentir les principes; il veillera avec soin à ce que le centre ne crève pas.

285. Il fera converser à gauche d'après les mêmes principes.

286. Lorsque l'instructeur voudra arrêter la conversion, il fera les commandemens suivans :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

287. Au commandement de *halte*, le rang s'arrêtera, et aucun homme ne bougera plus. L'instructeur, se portant à l'aile opposée au pivot, placera les deux premiers hommes de cette aile dans la direction qu'il voudra donner au rang, ayant soin de ne laisser, entre eux et le pivot, que l'espace nécessaire pour y encadrer tous les autres; il commandera ensuite :

3. *A gauche (ou à droite) ALIGNEMENT.*

288. A ce commandement, le rang se placera sur l'alignement des deux hommes qui doivent servir de base, en se conformant aux principes prescrits.

289. L'instructeur commandera ensuite *FIXE*, ce qui sera exécuté comme il a prescrit au n<sup>o</sup> 228.

*Observations relatives aux principes de conversions de pied ferme.*

290. Tourner un peu la tête du côté de l'aile marchante, et fixer les yeux sur la ligne de yeux des hommes qui sont de ce côté,

Parce que, sans cette attention, il serait impossible au soldat de régler la longueur de son pas de manière à se conformer au mouvement de l'aile marchante.

Tenir légèrement au coude de son voisin du côté du pivot,

Afin que les files ne s'ouvrent pas en conversant.

Résister à la pression qui vient du côté de l'aile marchante,

Parce que, si l'on négligeait ce principe de pivot, qui doit être un point fixe dans les conversions de pied ferme, pourrait être rejeté hors de sa place par la pression.

*Conversion en marchant.*

291. Lorsque les hommes de recrue exé-

cuteront bien les conversions de pied ferme, on les exercera à converser en marchant.

292. A cet effet, le rang étant en marche, lorsque l'instructeur voudra lui faire changer de direction du côté opposé au guide, il fera les commandemens suivans :

1. *A droite (ou à gauche) conversion.*

2. MARCHÉ.

293. Le premier commandement sera fait lorsque le rang sera à quatre pas du point de conversion.

294. Au second commandement, la conversion s'exécutera de la même manière que de pied ferme, excepté que le tact des coudes restera du côté du guide, au lieu de se prendre du côté du pivot; que l'homme qui est au pivot, au lieu de tourner sur place, se conformera au mouvement de l'aile marchante, sentira légèrement le coude de son voisin, fera le pas de vingt-deux centimètres (huit pouces), et gagnera air du terrain en avant, en décrivant une petite courbe de manière à dégager le point de la conversion; le milieu du rang ciu-

trera un peu en arrière. Aussitôt que le mouvement commencera, l'homme qui conduit l'aile marchante jettera les yeux sur le terrain qu'il doit parcourir.

295. La conversion étant achevée, l'instructeur commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

296. Le premier commandement sera prononcé lorsqu'il restera quatre pas à faire pour que la conversion soit achevée.

297. Au commandement de *marché*, qui sera fait à l'instant où la conversion sera achevée, l'homme, qui conduit l'aile marchante, se dirigera droit en avant; l'homme qui est au pivot et tout le rang reprendront le pas de deux pieds et replaceront la tête directe.

*Changer de direction sur le côté du guide.*

298. Les changemens de direction du côté du guide s'exécuteront ainsi qu'il suit l'instructeur commandera :

1. *Tournez à gauche (ou à droite).*

2. MARCHÉ.

299. Le premier commandement sera fait lorsque le rang sera à quatre pas du point où il doit changer de direction.

300. Au commandement de *marché*, qui sera prononcé à l'instant où le rang devra tourner, le guide fera à gauche ou à droite en marchant, et se prolongera dans la nouvelle direction, sans ralentir ni accélérer la cadence, sans allonger ni raccourcir la mesure du pas. Tout le rang se conformera promptement, mais sans courir, à la nouvelle direction; à cet effet, chaque homme avancera l'épaule opposée au guide, prendra le pas accéléré pour se porter dans la nouvelle direction, tournera la tête et les yeux du côté du guide et joindra le coude de son voisin du même côté, en se plaçant sur l'alignement du guide, dont il prendra le pas; il replacera ensuite la tête et les yeux dans la position directe. Chaque homme arrivera ainsi successivement sur l'alignement du guide.

*Observation relative à la quatrième leçon.*

301. On ne fera usage dans cette leçon que du pas ordinaire. L'instructeur, afin de ne pas fatiguer les soldats et de ne pas diviser leur attention, leur fera exécuter sans armes les divers mouvemens dont cette leçon se compose, jusqu'à ce qu'ils en connaissent bien le mécanisme.

**FORMER LES FAISCEAUX.**

302. Les hommes étant formés sur trois rangs, l'instructeur les fera reposer sur les armes, puis il commandera :

*Formez = LES FAISCEAUX.*

303. A ce commandement, l'homme du premier rang de chaque file passera son arme devant lui, la saisissant avec la main gauche au-dessus de la grenadière, et la placera la crosse en arrière et près du pied droit de l'homme qui est à sa gauche, le canon tourné en avant. En même temps l'homme du second rang passera son arme

à celui du premier rang; celui-ci la saisira avec la main droite à cinq centimètres (deux pouces) au-dessus de la grenadière portera la crosse à quatre-vingt-deux centimètres (deux pieds six pouces) en avant du premier rang, vis-à-vis son épaule droite, inclinant vers soi le bout du fusil, et croisera les baïonnettes des deux armes. L'homme du troisième rang passera son arme à celui du second rang, qui la recevra de la main droite au-dessus de la capucine, la penchera en avant, la placera en dehors, et introduira la baïonnette, en s'aidant de la main gauche, entre et sous les branches des baïonnettes des deux autres armes. Il l'abandonnera alors à l'homme du premier rang, qui la saisira, avec la main droite, au-dessous de la grenadière, la passera en avant du rang en soulevant son arme et le faisceau avec la main gauche, et placera la crosse entre les pieds de l'homme qui est à sa droite.

304. Les hommes des trois rangs ayant pris la position du soldat sans arme, l'instructeur commandera :

1. *Rompez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

*Rompre les faisceaux.*

305. Les trois rangs s'étant reformés en arrière de leurs faisceaux, l'instructeur commandera :

*Rompez = LES FAISCEAUX.*

306. A ce commandement, l'homme du premier rang de chaque file saisira son arme avec la main gauche, et celle de l'homme du second rang avec la main droite, toutes deux au-dessus de la grenadière; l'homme du second rang portera le pied droit en avant, le milieu du pied à hauteur du talon droit de l'homme du premier rang, et saisira l'arme du troisième rang avec la main droite au-dessus de la grenadière : au même instant ces deux hommes soulèveront le faisceau pour le rompre; l'homme du second rang passera l'arme de l'homme du troisième rang à ce dernier; celui du premier rang en fera de

même à l'égard de l'homme du second rang et les trois rangs prendront la position du soldat reposé sur l'arme.

OBSERVATIONS.

307. Si les hommes sont sur deux rangs, on formera les faisceaux de la manière suivante.

308. L'homme du premier rang de chaque file paire exécutera ce qui a été indiqué n<sup>o</sup> 303, pour celui du premier rang d'une file sur trois rangs. L'homme du premier rang de chaque file impaire passera son arme à l'homme qui est à sa gauche, qui la placera comme il a été dit pour l'arme du second rang. L'homme du second rang de la file paire penchera son arme en avant, et introduira la baïonnette entre celles des deux autres armes. L'homme du premier rang la placera comme il a été prescrit pour l'arme du troisième rang d'une file sur trois rangs. Le faisceau formé, l'homme du second rang de la file impaire passera son arme dans la main gauche, le canon en avant, et la placera sur le faisceau, en l'inclinant.

309. Lorsqu'on voudra faire rompre les

faisceaux, l'homme du second rang de chaque file impaire retirera son arme du faisceau; celui du premier rang de la file paire saisira la sienne avec la main gauche; et celle de l'homme du premier rang de la file impaire, avec la main droite; l'homme du second rang de la file paire saisira son arme de la main droite à la grenadière: ces deux hommes soulèveront le faisceau pour le rompre; l'homme du premier rang de la file impaire reprendra son arme de la main de son voisin de gauche, et les quatre hommes prendront la position du soldat reposé sur l'arme.

---

## TITRE III.

### ÉCOLE DE PELOTON.

---

#### RÈGLES GÉNÉRALES ET DIVISION DE L'ÉCOLE DE PELOTON.

1. L'instruction par peloton devant toujours précéder celle par bataillon, et ayant pour objet d'y préparer les soldats, on se conformera, dans les exercices de détail des compagnies, à la progression et aux principes qui vont être prescrits ci-après.
2. On se conformera de même à ces principes pour le peloton de l'école des recrues. On y attachera un chef de peloton, un sous-officier de remplacement et des serre-files, qui seront placés comme il a été prescrit dans la formation en bataille.
3. Il y aura en outre un officier chargé d'exercer ce peloton. Il sera désigné sous le nom *d'instructeur*.

4. L'école de peloton sera divisée en six leçons, et chaque leçon comprendra cinq articles, ainsi qu'il suit :

*Première leçon.*

- 1° Ouvrir les rangs.
- 2° Alignemens à rangs ouverts
- 3° Maniement des armes.
- 4° Serrer les rangs.
- 5° Alignemens et maniement des armes à rangs serrés.

*Deuxième leçon.*

- 1° Charge en quatre temps.
- 2° Charge à volonté.
- 3° Feu de peloton.
- 4° Feu de deux rangs.
- 5° Feux par le troisième rang.

*Troisième leçon.*

- 1° Marche en bataille, en avant.
- 2° Arrêter le peloton marchant en bataille, et l'aligner.
- 3° Marche oblique en bataille.
- 4° Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.
- 5° Marcher en bataille en retraite.

*Quatrième leçon.*

- 1° Marcher par le flanc.
- 2° Changer de direction par file.
- 3° Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête.
- 4° Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite ou sur la gauche par file en bataille.
- 5° Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne, et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.

*Cinquième leçon.*

- 1° Rompre en colonne par section.
- 2° Marcher en colonne.
- 3° Changer de direction.
- 4° Arrêter la colonne.
- 5° Etant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille.

*Sixième leçon.*

- 1° Rompre et former le peloton.
- 2° Mettre les files en arrière, et les faire rentrer en ligne.
- 3° Marcher en colonne de route, et exécuter les divers mouvemens qui en dépendent.

4<sup>o</sup> Contre-marche.

5<sup>o</sup> Étant en colonne par section, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille.

5. De quelque nombre de files que le peloton soit composé, il sera formé sur trois rangs, lorsqu'il devra exécuter la première et la deuxième leçon; mais si le nombre des files est au-dessous de seize, le peloton sera formé sur deux rangs, quand il devra exécuter les troisième, quatrième, cinquième et sixième leçons.

6. Dans l'un et l'autre cas, l'instructeur numérotera les files de la droite à la gauche, de manière que chaque homme connaisse son numéro dans son rang.

7. L'instructeur sera le plus clair et le plus concis qu'il lui sera possible dans ses explications; il fera rectifier les fautes de détail qui concernent les soldats par le chef de peloton, à qui il les indiquera, s'il ne les avait pas remarquées, et ne les rectifiera lui-même que lorsque le chef de peloton n'aura pas bien compris ou qu'il aura mal rempli ses intentions.

8. Le calme et le sang-froid de celui qui

commande et de ceux qui exécutent étant le premier moyen d'ordre dans une troupe, l'instructeur s'attachera à y habituer celle qu'il exerce, et en donnera lui-même l'exemple.

## PREMIÈRE LEÇON.

### ARTICLE PREMIER.

#### *Ouvrir les rangs.*

9. Le peloton étant reposé sur les armes et aligné, ainsi que les serre-files, lorsque l'instructeur voudra faire ouvrir les rangs, il fera placer les deux serre-files les plus près de la gauche à la gauche du premier et du troisième rang; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *Garde à vous.*

2. *Peloton.*

3. *Portez = VOS ARMES.*

4. *En arrière ouvrez vos rangs.*

10. Au quatrième commandement, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les deux serre-files, placés à la gauche du premier et du troisième rang, se porteront légèrement en arrière pour aller tracer l'alignement où devront se placer les deux derniers rangs.

11. Le chef de peloton et le serre-file placé à la gauche du premier rang, se porteront sur la ligne des serre-files, et s'aligneront sur eux.

12. Le sous-officier de remplacement et le serre-file, placé à la gauche du troisième rang, se porteront à quatre pas en arrière du rang des serre-files, et jugeront cette distance à l'œil sans compter les pas.

13. L'instructeur, se portant en même temps sur le flanc droit, vérifiera successivement la position des uns et des autres, pour s'assurer qu'ils soient placés parallèlement au premier rang; il la rectifiera promptement, s'il est nécessaire, et commandera ensuite :

5. MARCHÉ.

14. A ce commandement, le premier rang du peloton ne bougera.

15. Les deux derniers rangs marcheront en arrière au pas ordinaire sans compter les pas, et se placeront sur l'alignement déterminé pour chaque rang, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, n<sup>o</sup> 226.

16. Le chef de peloton alignera le second rang, et le sous-officier de remplacement le troisième, sur le serre-file qui ferme la gauche de chacun de ces rangs.

17. Les serre-files marcheront en arrière en même temps que le troisième rang, et se placeront à deux pas de ce rang lorsqu'il aura été aligné.

18. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement ayant aligné leurs rangs respectifs, l'instructeur commandera,

6. FIXE.

19. A ce commandement le chef de peloton et le serre-file, placés à la gauche du second rang, reprendront leurs places au premier rang

20. L'instructeur, voyant les rangs alignés, examinera la position et le port d'armes des hommes du premier rang, et chargera le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, d'examiner de même le second et le troisième rang.

## ARTICLE II.

*Alignemens à rangs ouverts.*

21. Les rangs étant ouverts, l'instructeur fera prendre, dans les premiers exercices, quelques alignemens homme par homme, pour faire mieux observer les principes.

22. Il fera marcher, à cet effet, les trois hommes de la droite ou de la gauche de chaque rang deux ou trois pas en avant, et, après les avoir alignés, il commandera :

*Par file à droite (ou à gauche) = ALIGNEMENT.*

23. A ce commandement, les soldats de chaque rang se porteront successivement sur l'alignement, chacun d'eux se laissant précéder de deux pas par son voisin du côté de l'alignement.

24. Les alignemens successifs ayant habitué les soldats à s'aligner correctement, l'instructeur fera aligner les rangs entiers à-la-fois, en avant et en arrière, dans des directions parallèles et obliques, en donnant toujours trois hommes pour base d'alignement à chaque rang; à cet effet, il commandera :

*A droite (ou à gauche) = ALIGNEMENT,*  
ou bien,

*En arrière à droite (ou en arrière à gauche) = ALIGNEMENT.*

25. Dans les alignemens obliques à rangs ouverts, les hommes du second et du troisième rang ne chercheront pas à se mettre à leurs chefs de file, puisqu'il ne s'agit dans cette instruction que d'exercer les soldats à s'aligner correctement dans leurs rangs respectifs, dans toute espèce de directions.

26. Dans ces divers alignemens, l'instructeur en surveillera l'exécution au premier rang, le chef de peloton au second rang, et

le sous-officier de remplacement au troisième; ils se placeront, à cet effet, du côté de l'alignement.

27. Dans les alignemens obliques, les soldats conformeront la ligne de leurs épaules à la nouvelle direction de leurs rangs, et se placeront sur l'alignement comme il a été prescrit à l'école du soldat, n° 226 ou n° 235, selon que la nouvelle direction sera en avant ou en arrière de la position primitive de leurs rangs.

28. Après chaque alignement, l'instructeur, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement examineront, en passant devant le rang, la position et le port d'armes, afin d'habituer les soldats à ne pas se négliger sur ces objets.

#### ARTICLE III.

##### *Maniement des Armes.*

29. Les rangs étant ouverts, l'instructeur se placera de manière à voir les trois rangs, et commandera le maniement des armes dans l'ordre qui suit :

Présenter les armes. . . . . *Porter les armes*  
 Reposer sur les armes.  
 Poser les armes à terre.  
 Relever les armes. . . . . *Porter les armes.*  
 L'arme en bras . . . . . *Porter les armes.*  
 Remettre la baïonnette. . . . . *Porter les armes.*  
 Passer l'arme sous le bras gauche. *Porter les armes.*  
 Baïonnette au canon. . . . . *Porter les armes.*  
 Croiser la baïonnette. . . . . *Porter les armes.*  
 Descendre les armes. . . . . *Porter les armes.*  
 Charge en douze temps.

30. L'instructeur veillera à ce que la position des pieds, du corps et de l'arme soit toujours exacte; que les temps s'exécutent vivement et près du corps. Il surveillera le premier rang; le chef de peloton surveillera le second, et le sous-officier de remplacement le troisième.

#### ARTICLE IV.

##### *Serrez les rangs.*

31. Le maniement des armes étant achevé, l'instructeur fera serrer les rangs; à cet effet, il commandera :

1. *Serrez vos rangs.*

2. MARCHÉ.

32. Au commandement de *marche*, les deux derniers rangs serreront au pas ordinaire, chaque homme se dirigeant sur son chef de file.

#### ARTICLE V.

#### *Alignemens et Maniement des Armes à rangs serrés.*

33. Les rangs étant serrés, l'instructeur fera prendre des alignemens parallèles et obliques, à droite et à gauche, en avant et en arrière, en observant de placer toujours d'avance trois files pour servir de base d'alignement. L'instructeur fera les commandemens prescrits ci-dessus, n° 24.

34. Dans les alignemens à rangs serrés, le chef de peloton surveillera l'alignement du premier rang, et le sous-officier de remplacement celui des deux autres; ils s'habitueront à le juger par la ligne des yeux et des épaules, en jetant un coup-d'œil par devant et par derrière le rang.

35. Dès que le chef de peloton verra le plus grand nombre des hommes du premier rang alignés, il commandera **FIXE**, et rectifiera ensuite, s'il y a lieu, l'alignement des autres hommes par les moyens prescrits dans l'école du soldat, n° 234. Les deux derniers rangs se conformeront à l'alignement du premier, et le sous-officier de remplacement y veillera.

36. Les rangs étant immobiles, l'instructeur se portera sur le flanc pour vérifier l'alignement des trois rangs; il observera ensuite si les hommes des deux derniers rangs se sont placés correctement à leurs chefs de file.

37. Dans les alignemens obliques, l'instructeur fera observer ce qui a été prescrit ci-dessus, n° 27.

38. Dans tous les alignemens les serre-files se placeront à deux pas en arrière du troisième rang.

39. Les alignemens étant terminés, l'instructeur fera exécuter le maniement des armes.

40. L'instructeur, voulant faire reposer

les soldats sans déranger l'alignement, fera d'abord porter l'arme au bras ou reposer sur les armes, et commandera :

*En place* = REPOS.

41. A ce commandement, les soldats ne seront plus astreints à garder l'immobilité; mais ils conserveront toujours l'un ou l'autre talon en place.

42. Si, au contraire, l'instructeur veut faire reposer les soldats sans les astreindre à conserver l'alignement, il commandera :

REPOS.

43. A ce commandement, les soldats ne seront plus tenus à garder l'immobilité ni la position.

44. L'instructeur pourra aussi, quand il le jugera convenable, faire former les faisceaux, ce qui s'exécutera par les commandemens et les moyens prescrits à l'école du soldat.

## DEUXIÈME LEÇON.

45. L'instructeur, voulant passer à la

deuxième leçon, fera rompre les faisceaux s'ils ont été formés, et commandera :

1. *Garde à vous.*

2. *Peloton.*

3. *Portez* = VOS ARMES.

46. L'instructeur fera ensuite exécuter les charges et les feux dans l'ordre suivant :

### ARTICLE PREMIER.

#### *Charge en quatre temps.*

47. La charge en quatre temps sera commandée et exécutée comme il a été prescrit à l'école du soldat, n<sup>o</sup> 182 et suivans. L'instructeur la fera exécuter plusieurs fois de suite avant de passer à la charge à volonté.

### ARTICLE II.

#### *Charge à volonté.*

48. La charge à volonté sera commandée et exécutée comme il a été prescrit à l'école du soldat, n<sup>o</sup> 187.

49. Au premier temps de la charge en quatre temps ou de la charge à volonté, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement feront un demi-à-droite comme les soldats, et se remettront face en tête, lorsque le soldat qui est à côté d'eux passera l'arme à gauche.

50. L'instructeur s'attachera avec le plus grand soin à ce que, dans l'exécution des charges, les soldats se conforment aux principes prescrits n° 188, 189 et 190 de l'école du soldat.

51. La charge à volonté étant la charge du combat, et par conséquent celle qu'il importe le plus de rendre familière aux soldats, on s'y attachera de préférence, dès qu'ils seront bien affermis dans les principes, et on les amènera par degrés à charger réellement et à tirer trois coups au moins par minute avec aisance et régularité.

#### ARTICLE III.

##### *Feu de peloton.*

52. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de peloton, commandera :

1. *Feu de peloton.*

2. *Commencez le feu.*

53. Au premier commandement, le chef de peloton se portera vivement derrière le centre de son peloton, à quatre pas des serre-files : le sous-officier de remplacement reculera sur l'alignement des serre-files, vis-à-vis son créneau. Cette règle est générale dans tous les feux.

54. Au deuxième commandement, le chef de peloton commandera : 1. *Peloton* ; 2. *ARMES* ; 3. *JOUE* ; 4. *FEU* ; 5. *CHARGEZ*.

55. Au commandement de *chargez*, les soldats retireront leurs armes, les chargeront et les porteront. Le chef de peloton fera aussitôt recommencer le feu par les mêmes commandemens, et le feu continuera ainsi jusqu'au roulement.

56. Le chef de peloton fera quelquefois tirer obliquement à droite et à gauche, en observant seulement de prononcer chaque fois l'avertissement de *oblique à droite* ou de *oblique à gauche*, après le commandement de *armes* et avant celui de *joue*, et de faire

tirer tantôt à droite et tantôt à gauche, sans autre avertissement. Il fera aussi quelquefois le commandement de *redressez vos armes* après celui de *joue*, afin d'habituer les soldats au calme et au sang-froid, et de les rendre attentifs au commandement.

## ARTICLE IV.

*Feu de deux rangs.*

57. L'instructeur, voulant faire exécuter le feu de deux rangs, commandera :

1. *Feu de deux rangs.*

2. *Peloton.*

3. ARMES.

4. *Commencez le feu.*

58. Les troisième et quatrième commandemens seront exécutés comme il a été prescrit à l'école du soldat, n° 206 et suivans.

59. Le feu commencera par la file de droite du peloton; la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de faire feu retirera son arme pour recharger et ainsi de suite jusqu'à la gauche: mais

cette progression n'aura lieu que pour le premier feu seulement, chaque homme devant ensuite charger et tirer sans se régler sur les autres, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, n° 210 et 211.

60. L'instructeur fera cesser le feu, soit de peloton, soit de deux rangs, par un roulement; et, à l'instant où le roulement commencera, les soldats cesseront de tirer. S'ils avaient fait feu, ils chargeraient leurs armes et les porteraient. S'ils se trouvaient dans la position d'*apprêtez vos armes*, ils feraient front, remettraient le chien au repos et porteraient les armes. S'ils se trouvaient dans la position de *joue*, ils exécuteraient d'eux-mêmes le mouvement de *redressez vos armes*, feraient front, remettraient le chien au repos, et porteraient les armes. Dans le feu de peloton, le premier rang se relèvera pour mettre le chien au repos; dans celui de deux rangs, les hommes du second et du troisième rang, après avoir mis le chien au repos, se rendront réciproquement leurs armes, s'ils ne les avaient pas.

61. Le roulement sera toujours suivi d'un coup de baguette; à ce signal, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront vivement leurs places de bataille, et rectifieront, s'il y a lieu, l'alignement des rangs.

#### Observations.

62. Dans cette école, hors le cas où l'on tirerait à poudre, le roulement sera indiqué par le commandement de *roulement* que prononcera l'instructeur lorsqu'il voudra faire cesser le feu.

63. Le coup de baguette, pour faire rentrer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement à leurs places de bataille, sera également indiqué par le commandement de *coup de baguette* que prononcera l'instructeur lorsqu'il verra les armes portées.

64. Le feu de deux rangs étant celui qui s'emploie le plus souvent à la guerre, il importe de le rendre très-familier aux troupes; l'instructeur s'y attachera donc de préférence; il veillera à ce qu'il s'exécute

à ec la plus grande régularité, ce moyen étant le plus sûr pour amener les soldats à charger et à tirer avec la précision et la vitesse désirables.

#### ARTICLE V.

#### *Feux par le troisième rang.*

65. L'instructeur fera exécuter les feux par le troisième rang; à cet effet, il commandera :

1. *Face par le troisième rang.*
2. *Peloton.*
3. *Demi-tour = A DROITE.*

66. Au premier commandement, le chef de peloton, sortant de son créneau, se placera face à la file de droite de son peloton, le sous-officier de remplacement et les serre-files traverseront légèrement par le créneau du chef de peloton, et se placeront face en arrière, le sous-officier de remplacement à un pas derrière le chef de peloton, les serre-files à deux pas du premier rang, vis-à-vis leurs places de bataille, en passant par derrière le sous-officier de remplacement.

67. Au troisième commandement, qui sera fait de manière que le peloton se trouve face en arrière au moment où le dernier serre-file aura traversé le créneau, le peloton fera demi-tour à droite; le chef de peloton se portera dans son créneau au troisième rang devenu premier; et le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton, au premier rang devenu troisième.

68. Le peloton faisant ainsi face par le troisième rang, l'instructeur fera exécuter le feu de peloton direct et oblique, et le feu de deux rangs, par les commandemens prescrits dans l'article précédent: le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les soldats se conformeront de même à ce qui y est expliqué.

69. Dans le feu de peloton, le troisième rang, devenu premier, mettra le genou en terre. Le feu de deux rangs commencera par la gauche du peloton, devenu droite.

70. Pour remettre le peloton face par le premier rang, l'instructeur commandera:

1. *Face par le premier rang.*

2. *Peloton.*

3. *Demi-tour = A DROITE.*

71. Au premier commandement, le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et les serre-files se conformeront à ce qui est prescrit n<sup>o</sup> 66 et 67.

72. Au troisième commandement, le peloton ayant fait demi-tour à droite, le chef de peloton et le sous-officier de remplacement reprendront leurs places de bataille.

#### *Observations relatives aux feux.*

73. Dans cette leçon, l'instructeur habituera les trois rangs à viser horizontalement.

74. L'instructeur recommandera au chef de peloton de mettre assez d'intervalle entre les commandemens de *joue* et de *feu*, pour laisser aux soldats le temps de viser.

75. L'instructeur se placera de manière à voir les trois rangs, afin de pouvoir remarquer les fautes; il chargera le chef de peloton et les serre-files d'y veiller également et de lui en rendre compte dans les repos. Il renverra à l'instruction individuelle

les hommes qui chargeraient mal, ou qui se trouveraient habituellement les derniers dans le feu de peloton.

76. L'instructeur recommandera aux soldats le plus grand calme et le plus grand sang froid dans les feux, sans que cela nuise à la vivacité de leur exécution; il ne négligera rien pour les y habituer.

77. Il donnera pour principe général aux soldats, d'être attentifs à conserver dans le feu direct le talon gauche en place, afin que l'alignement des rangs et des files ne puisse pas se déranger; et il vérifiera après le feu, en examinant l'alignement, si ce principe a été observé.

78. L'instructeur ajoutera à ces observations toutes celles qui ont été prescrites à l'école du soldat, n° 214, 215 et 216.

79. Lorsqu'on exécutera les feux à poudre, l'instructeur fera quelquefois reposer sur les armes et mettre la baguette dans le canon sans ouvrir les rangs, afin de vérifier si quelque soldat n'a pas fait la faute de mettre trois charges dans son fusil; et, dans ce cas il ferait décharger l'arme avec un tire-bourne.

## TROISIÈME LEÇON.

### ARTICLE PREMIER.

#### *Marche en bataille en avant.*

80. Le peloton étant en bataille et correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra l'exercer à la marche en bataille, il s'assurera que le chef de peloton et le sous-officier de remplacement aient leurs épaules parfaitement dans la direction de leurs rangs respectifs, et qu'ils soient correctement placés l'un derrière l'autre; il se portera ensuite à vingt-cinq ou trente pas en avant d'eux, fera face en arrière, et se placera exactement sur leur prolongement.

81. L'instructeur, étant aligné sur la file de direction, commandera :

#### *1. Peloton en avant.*

82. A ce commandement, un des sous-officiers de serre-file, désigné d'avance, se portera à six pas en avant du chef de peloton : l'instructeur, placé comme il vient d'é-

tre prescrit, alignera correctement ce sous-officier sur le prolongement de la file de direction.

83. Le serre-file placé à six pas devant le chef de peloton, devant être chargé de la direction, prendra, dès que sa position sera assurée, deux points à terre dans la ligne droite qui, partant de lui, irait passer entre les talons de l'instructeur.

84. Ces dispositions étant faites, l'instructeur se retirera et commandera :

## 2. MARCHÉ.

85. A ce commandement, le peloton partira vivement. Le sous-officier chargé de la direction observera avec la plus grande précision la longueur et la cadence du pas, marchera dans la direction des deux points qu'il aura choisis entre lui et l'instructeur, prendra, à mesure qu'il avancera, et toujours un peu avant d'arriver au point le plus près de lui, de nouveaux points en avant qui soient exactement dans le prolongement des deux premiers, et à quinze ou vingt pas l'un de l'autre. Le chef de peloton marchera constamment dans les

traces du sous-officier chargé de la direction, et se maintiendra toujours à six pas de lui; les soldats auront la tête directe; sentiront légèrement le coude de leurs voisins du côté de la file de direction, et se conformeront aux principes prescrits à l'école du soldat pour la marche de front.

86. L'homme, placé à côté du chef de peloton, aura une attention particulière à ne jamais le dépasser; à cet effet, il tiendra toujours la ligne de ses épaules un peu en arrière, mais dans la même direction que celle du chef de peloton.

87. Les serre-files marcheront à deux pas en arrière du troisième rang.

88. Si les soldats perdaient le pas, l'instructeur commanderait :

## *Au pas.*

89. A ce commandement, les soldats jetteraient un coup-d'œil sur le sous-officier chargé de la direction, reprendraient le pas de ce sous-officier, et replaceraient la tête directe.

*Observations relatives à la marche en bataille.*

90. L'instructeur fera placer le chef de peloton et le sous-officier de remplacement tantôt à la droite et tantôt à la gauche du peloton.

91. Le sous-officier chargé de la direction ayant la plus grande influence sur la marche du peloton, l'instructeur le choisira toujours parmi ceux qui ne laisseront rien à désirer soit pour la précision du pas, soit pour l'habitude de maintenir les épaules carrément, et de se prolonger sans varier dans une direction donnée.

92. Si le sous-officier, chargé de la direction, n'observait pas ces principes, le peloton flotterait nécessairement; les soldats ne pourraient contracter l'habitude de faire des pas égaux en longueur et en vitesse, et de maintenir les épaules carrément, seuls moyens d'arriver à la perfection de la marche en bataille.

93. L'instructeur, afin de mieux affermir les soldats dans la longueur et la cadence

du pas et dans les principes de la marche en bataille, fera marcher le peloton trois ou quatre cents pas de suite sans l'arrêter, lorsque le terrain le permettra. Dans les premiers exercices, il fera marcher à rangs ouverts, pour mieux surveiller la marche des deux derniers rangs; dans ce cas, il fera placer un serre-file sur le flanc du second rang, derrière le chef de peloton.

94. L'instructeur veillera, avec le plus grand soin, à l'observation de tous les principes de la marche en bataille : il se tiendra le plus souvent sur le flanc du côté de la direction, de manière à voir les trois rangs, et à remarquer toutes les fautes; il se placera aussi quelquefois en arrière de la file de direction, s'y arrêtera pendant vingt ou trente pas de suite, pour observer si le sous-officier chargé de la direction s'écarte de la perpendiculaire.

ARTICLE II.

*Arrêter le peloton marchant en bataille et l'aligner.*

95. L'instructeur, voulant arrêter le peloton, commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

96. Au commandement de *halte*, le peloton s'arrêtera; le sous-officier chargé de la direction restera devant le peloton, à moins que l'instructeur, ne voulant plus faire marcher en avant, ne lui commande de reprendre sa place de bataille.

97. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire avancer les trois premières files du côté de la direction, et aligner le peloton sur cette base, ou bien il pourra se borner à faire rectifier l'alignement; dans ce dernier cas, il commandera : *Chef de peloton rectifiez l'alignement.* Le chef de peloton portera aussitôt les yeux sur le rang, et rectifiera l'alignement, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, n° 234.

#### ARTICLE III.

#### *Marche oblique en bataille.*

98. Le peloton étant en marche directe,

lorsque l'instructeur voudra le faire marcher obliquement, il commandera :

1. *Oblique à droite (ou à gauche).*

2. MARCHÉ.

99. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé conformément au principe prescrit à l'école du soldat, n° 49, le peloton prendra le pas oblique. Le sous-officier chargé de la direction aura la plus grande attention à maintenir ses épaules carrément et à obliquer d'un mouvement égal; le chef de peloton conformera sa marche à celle de ce sous-officier; les soldats conserveront le tact des coudes du côté de la direction, observant exactement les principes prescrits à l'école du soldat, n° 242 et suivans; l'homme placé à côté du chef de peloton aura le plus grand soin de ne pas le dépasser.

100. Lorsque l'instructeur voudra faire reprendre la marche directe, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

101. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre, le peloton reprendra la marche directe. L'instructeur se portera à vingt pas en avant du chef de peloton, fera face en arrière, se placera correctement sur le prolongement du chef de peloton et du sous-officier de remplacement, et y placera, par un signe le sous-officier chargé de la direction, s'il n'était pas sur cette ligne : ce sous-officier prendra aussitôt deux points à terre entre lui et l'instructeur, et en prendra ensuite de nouveaux à mesure qu'il avancera, comme il a été expliqué n° 85.

*Observations relatives à la marche oblique.*

102. Si le chef de peloton n'était pas attentif à maintenir la ligne de ses épaules carrément, il donnerait une fausse direction au peloton, ce qui serait contraire à l'objet essentiel de la marche oblique, qui est de faire gagner du terrain sur la droite et sur la gauche, en conservant la direction primitive du front de bataille.

103. Si le sous-officier chargé de la direction obliquait inégalement, en gagnant tantôt plus, tantôt moins de terrain de côté, et si le chef de peloton se conformait à sa marche, il en résulterait tour à tour de la pression et des ouvertures dans les files.

104. L'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à prévenir ces fautes; il les rectifiera promptement, lorsqu'il les remarquera; à cet effet, il se tiendra, pendant la marche oblique, en avant et face au peloton, de manière à pouvoir régler la marche du sous-officier chargé de la direction, et veiller à l'observation des principes; il aura soin que l'homme, qui est à l'aile du côté vers lequel on oblique, gagne assez de terrain de côté pour ne pas gêner la marche du peloton. Si cet homme n'obliquait pas assez, le peloton crèverait; s'il obliquait trop, il se formerait des ouvertures. Il est donc important de bien régler le pas du chef de peloton ou de l'homme placé à l'aile opposée, lorsqu'on obliquera de ce côté.

105. Enfin l'instructeur doit faire conti-

nuer la marche oblique long-temps de suite, afin d'en rendre la pratique facile aux soldats, ce qui est très-important dans les mouvemens de ligne.

## ARTICLE IV.

*Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière.*

106. Le peloton étant en marche directe au pas ordinaire, l'instructeur fera marquer le pas; à cet effet, il commandera :

1. *Marquez le pas.*

2. MARCHÉ.

107. Pour remettre le peloton en marche, il commandera :

1. *En avant.*

2. MARCHÉ.

108. Pour faire marcher au pas accéléré, l'instructeur commandera :

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHÉ.

109. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre, et sur le pied droit ou le pied gauche indistinctement.

110. Pour faire reprendre le pas ordinaire, l'instructeur commandera :

1. *Pas ordinaire.*

2. MARCHÉ.

111. Le commandement de *marche* sera prononcé à l'instant où le pied va poser à terre, et sur l'un ou l'autre pied indifféremment.

112. Le peloton étant arrêté, l'instructeur pourra faire marcher le pas en arrière; à cet effet, il commandera :

1. *Peloton en arrière.*

2. MARCHÉ.

113. Le pas en arrière s'exécutera d'après les principes prescrits à l'école du soldat, n<sup>o</sup> 256 et 257; mais, l'usage en étant peu fréquent, l'instructeur ne le fera marcher que quinze ou vingt pas de suite, et seulement de temps à autre.

*Observations relatives au pas accéléré.*

114. L'instructeur ne devra exercer le peloton au pas accéléré que lorsque les soldats seront solidement affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire. Il s'attachera alors à leur rendre facile et familière la cadence de cent pas par minute, et à leur faire observer le même aplomb du corps et le même calme que dans la marche au pas ordinaire.

115. Lorsque le peloton sera affermi dans la cadence du pas accéléré direct, l'instructeur lui fera marcher le pas oblique accéléré à droite et à gauche, ce qui s'exécutera comme il est prescrit n° 99 et suivants.

116. Lorsqu'une subdivision, marchant au pas accéléré, devra tourner ou se former en ligne, les soldats accéléreront le pas jusqu'à cent trente par minute; on fera le pas de la même vitesse dans la charge et, en général, dans toutes les circonstances qui exigent une grande célérité; mais comme une troupe ne saurait marcher long-

temps à une allure aussi accélérée sans se désunir, le pas n'a pas dû être fixé à cette vitesse dans les principes de la marche: en conséquence, les troupes ne seront exercées habituellement qu'au pas accéléré de cent par minute.

## ARTICLE V.

*Marcher en bataille en retraite.*

117. Le peloton étant arrêté et correctement aligné, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher en bataille en retraite, il commandera :

1. *Peloton.*
2. *Demi-tour = A DROITE.*

118. Le peloton ayant fait demi-tour à droite, l'instructeur se portera vivement en avant de la file de direction, en se conformant à ce qui a été prescrit ci-dessus, n° 80.

119. L'instructeur, s'étant établi correctement sur le prolongement de la file de direction, commandera :

3. *Peloton en avant.*

120. A ce commandement, le sous-officier désigné pour être chargé de la direction se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, n° 82 et 83, avec cette différence qu'il se placera à six pas en avant des serre-files.

121. Le sous-officier de remplacement se portera sur l'alignement des serre-files, en avant de son créneau, et le chef de peloton le remplacera au troisième rang, devenu premier.

122. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

## 4. MARCHE.

123. A ce commandement, le sous-officier chargé de la direction, le chef de peloton et les soldats se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n° 85 et suivans.

124. L'instructeur fera exécuter, en marchant en bataille en retraite, tout ce qui a été prescrit ci-dessus pour la marche en bataille en avant ; les commandemens et les moyens d'exécution seront les mêmes.

125. L'instructeur, ayant arrêté le pe-

loton, lorsqu'il voudra le remettre tace en tête, il fera les commandemens prescrits ci-dessus, n° 117. Le chef de peloton, le sous-officier de remplacement et le sous-officier chargé de la direction reprendront leurs places de bataille, dès qu'ils auront fait demi-tour à droite.

## QUATRIÈME LEÇON.

## ARTICLE PREMIER.

*Marcher par le flanc.*

126. Le peloton étant en bataille de pied ferme, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher par le flanc droit, il commandera :

1. *Peloton par le flanc droit.*

2. A DROITE.

3. *Peloton en avant.*

4. MARCHE.

127. (Pl. XI, fig. 1<sup>re</sup>) Au deuxième commandement, le peloton fera à droite :

le sous-officier de remplacement se portera devant l'homme de droite du premier rang le chef de peloton se placera à un pas en dehors du premier rang de manière à se trouver à côté et à la gauche du sous-officier de remplacement.

128. Au commandement de *marche*, le peloton partira vivement au pas ordinaire; le sous-officier de remplacement, placé devant l'homme de droite du premier rang, et le chef de peloton, placé à côté de ce sous-officier, se dirigeront droit en avant. Les hommes du second et du troisième rang marcheront à hauteur de leurs chefs de file, en conservant la tête directe; les serre-files marcheront à hauteur de leurs places de bataille.

129. L'instructeur veillera à l'exécution des principes de la marche de flanc, en se plaçant pendant la marche comme il a été prescrit à l'école du soldat, n° 264.

130. L'instructeur fera marcher par le flanc gauche par les commandemens prescrits pour faire marcher par le flanc droit, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*.

131. A l'instant où le peloton fera à gauche, le serre-file le plus près de la gauche se portera devant l'homme de gauche du premier rang; le chef de peloton, se portant vivement à la gauche, se placera à côté de ce serre-file et à sa droite; le sous-officier de remplacement se placera au premier rang à l'instant où le chef de peloton se portera à la gauche.

## ARTICLE II.

*Changer de direction par file.*

132. Le peloton étant par le flanc et de pied ferme ou en marche, lorsque l'instructeur voudra faire converser par file, il commandera :

1. *Par file à gauche (ou à droite).*
2. MARCHÉ.

133. (Pl. XI, fig. 2 et 3.) Au commandement de *marche*, la première file conversera: si c'est du côté du premier rang, l'homme de cette file qui est au premier rang aura soin de ne pas tourner tout-à-

coup, mais de décrire un petit arc de cercle, en raccourcissant un peu les trois ou quatre premiers pas pour donner à l'homme du troisième rang le temps de se conformer à son mouvement; si c'est du côté du troisième rang, l'homme du premier rang conversera en marchant le pas de deux pieds, et celui du troisième rang se conformera à son mouvement, en décrivant un petit arc de cercle comme il vient d'être expliqué. Chaque file viendra converser à la même place que celle qui la précède.

134. L'instructeur veillera à ce que la conversion s'exécute d'après ces principes, afin que la distance entre les files soit toujours conservée, et qu'il n'y ait ni temps d'arrêt ni à-coup dans la marche.

#### ARTICLE III.

*Arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête.*

135. Lorsque l'instructeur voudra arrêter le peloton marchant par le flanc, et le remettre face en tête, il commandera :

1. *Peloton.*

2. HALTE.

3. FRONT.

136. Les deuxième et troisième commandemens s'exécuteront comme il a été prescrit à l'école du soldat, n° 266 et 267. Le chef de peloton et le sous-officier de remplacement, ainsi que le guide de gauche si le peloton est par le flanc gauche, reprendront leurs places de bataille à l'instant où le peloton fera front.

137. L'instructeur pourra alors faire aligner le peloton par l'un des moyens indiqués n° 97.

#### ARTICLE IV.

*Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite (ou sur la gauche) par file en bataille.*

138. Le peloton étant en marche par le flanc droit, lorsque l'instructeur voudra le former sur la droite par file en bataille, il commandera :

1. *Sur la droite par file en bataille.*

2. MARCHÉ.

139. (Pl. XI, fig. 4.) Au commandement de *marché*, le second et le troisième rang marqueront le pas; le chef de peloton et le sous-officier de remplacement tourneront à droite, marcheront ensuite droit devant eux, et seront arrêtés par l'instructeur lorsqu'ils auront dépassé de six pas au moins le troisième rang du peloton en marche; le chef de peloton se placera correctement sur la ligne de bataille, et dirigera l'alignement à mesure que les hommes du premier rang arriveront sur cette ligne; le sous-officier de remplacement se placera derrière le chef de peloton à sa place de bataille; le soldat de droite du premier rang continuera à marcher, passera derrière le sous-officier de remplacement, tournera à droite dès qu'il l'aura dépassé, et viendra se placer à la gauche du chef de peloton et à côté de lui; le deuxième homme passera de même derrière le premier, tournera ensuite à droite, et viendra se placer à sa gauche, et à côté de

lui, et ainsi de suite jusqu'au dernier homme de ce rang; le second et le troisième rang exécuteront le mouvement de la même manière que le premier, mais chaque rang ne le commencera que lorsqu'il y aura deux hommes du rang qui le précède déjà formés sur la ligne de bataille; les hommes du second et du troisième rang se placeront correctement derrière leurs chefs de file à mesure qu'ils se formeront sur cette ligne.

140. Si le peloton marche par le flanc gauche, l'instructeur le fera former sur la gauche par file en bataille d'après les mêmes principes et par les commandemens prescrits ci-dessus, n<sup>o</sup> 138, en substituant l'indication de *gauche* à celle de *droite*. Le chef de peloton, placé à la gauche du premier rang, et le guide de gauche se reporteront à leurs places de bataille, dès que l'instructeur, voyant le peloton formé et aligné, leur en donnera l'ordre.

141. Pour mieux faire sentir aux soldats le mécanisme de ce mouvement, l'instructeur le fera d'abord exécuter séparément par chaque rang, et ensuite par les trois rangs ensemble.

172.

ÉCOLE DE PELOTON.

142. L'instructeur suivra le mouvement pour s'assurer que chaque file se conforme à ce qui est prescrit ci-dessus, n<sup>o</sup> 139.

## ARTICLE V.

*Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par section en ligne, et lui faire exécuter les à-droite et les à-gauche en marchant.*

143. Le peloton étant en marche par le flanc droit, l'instructeur ordonnera au chef de peloton de le faire former en ligne; le chef de peloton commandera aussitôt : 1. *Par peloton en ligne.* 2. MARCHÉ.

144. (Pl. XI, fig. 5.) Au commandement de *marché*, le sous-officier de remplacement continuera à marcher droit devant lui; les soldats avanceront l'épaule droite, prendront le pas accéléré, et se porteront en ligne par le chemin le plus court, en observant de n'y entrer que l'un après l'autre, et sans courir.

145. A mesure que les soldats arriveront en ligne, ils prendront le pas du sous-officier de remplacement.

146. Les hommes du second et du troisième rang se conformeront au mouvement de leurs chefs de file; mais sans chercher à arriver en ligne en même temps qu'eux.

147. A l'instant où le mouvement commencera, le chef de peloton fera face à son peloton, pour en surveiller l'exécution; dès que le peloton sera formé, il commandera *guide à gauche*, se portera à deux pas devant le centre de son peloton, fera face en tête, et prendra le pas du peloton.

148. Au commandement de *guide à gauche* du chef de peloton, le serre-file le plus près de la gauche se portera sur le flanc gauche au premier rang, pour servir de guide; le sous-officier de remplacement, qui est à l'aile opposée, y restera.

149. Lorsque le peloton marchera par le flanc gauche, ce mouvement s'exécutera par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes; le peloton étant formé, le chef de peloton commandera *guide à droite*, et se portera devant le centre du peloton; le sous-officier de remplacement, qui est à la droite du premier rang, ser-

vira de guide, et le serre-file placé au flanc gauche y restera.

150. Ainsi, dans une colonne par peloton, la droite ou la gauche en tête, le sous-officier de remplacement et le serre-file le plus près de la gauche de chaque peloton seront toujours placés, le premier à la droite, et le second à la gauche du premier rang; ils seront dénommés *guide de droite* et *guide de gauche* du peloton, et l'un d'eux sera chargé de la direction.

151. Le peloton étant en marche par le flanc, si l'instructeur veut faire former les sections en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera : 1. *Par section en ligne.* 2. MARCHÉ.

152. Le mouvement s'exécutera dans chaque section d'après les mêmes principes. Le chef de peloton se portera devant le centre de la première section; le chef de la seconde section se portera devant le centre de cette section, en passant par l'ouverture qui se fait au centre du peloton, si l'on marche par le flanc droit; et par la gauche de la section, si l'on marche par le

flanc gauche : dans ce dernier cas, le chef de peloton laissera filer la deuxième section pour se placer ensuite devant le centre de la première. Les chefs de peloton ou de section commanderont *guide à gauche* ou *guide à droite*, à l'instant où leurs subdivisions seront formées.

153. Au commandement de *guide à gauche* ou de *guide à droite* fait par le chef de chaque section, le guide de chacune d'elles se portera au flanc gauche ou au flanc droit, s'il n'y est déjà.

154. Le guide de droite du peloton servira toujours de guide de droite et de guide de gauche à la première section, et le guide de gauche du peloton servira également de guide de droite et de guide de gauche à la seconde section.

155. D'après ce principe, il n'y aura jamais dans une colonne par section qu'un seul guide sur le flanc de chaque section; il sera toujours placé sur le flanc gauche si la droite est en tête et sur le flanc droit si la gauche est en tête.

156. Dans ces divers mouvemens, les

serre-files suivront la section à laquelle ils sont attachés.

157. L'instructeur pourra former le peloton ou les sections en ligne à son commandement; dans ce cas, il fera les commandemens prescrits pour le chef de peloton, n° 143 ou n° 151.

158. L'instructeur exercera le peloton à passer, sans s'arrêter, de la marche de front à la marche de flanc et réciproquement. Dans l'un et l'autre cas, il emploiera les commandemens prescrits n° 270 de l'école du soldat. Le peloton fera à droite ou à gauche en marchant, et le chef de peloton, les guides et les serre-files se conformeront à ce qui leur est prescrit pour la marche de flanc ou pour la marche de front d'un peloton supposé faire partie d'une colonne.

159. Si, après avoir fait à droite ou à gauche en marchant, le peloton se trouve par le troisième rang, le chef de peloton se placera à deux pas derrière le centre du premier rang, les guides passeront au troisième rang, et les serre-files marcheront devant ce rang.

## CINQUIÈME LEÇON.

## ARTICLE PREMIER.

*Rompre en colonne par section.*

160. L'instructeur, voulant faire rompre par section à droite, commandera.

1. *Par section à droite.*

2. MARCHÉ.

161. (Pl. XII, fig. 1<sup>re</sup>.) Au premier commandement, les chefs de section se porteront à deux pas devant le centre de leurs sections, celui de la seconde section passant à cet effet par le flanc gauche du peloton. Ils ne s'occuperont pas de s'aligner l'un sur l'autre; il leur suffira de se placer à deux pas devant le premier rang. Le sous-officier de remplacement prendra la place du chef de peloton au premier rang.

162. Au commandement de *marché*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à droite, le sous-officier de remplacement ne bougera pas; le

chef de chaque section se portera vivement, par la ligne la plus courte, en dehors du point où devra appuyer l'aile marchante, fera face en arrière, et se placera de manière que la ligne, qu'il forme avec l'homme de droite du premier rang, soit perpendiculaire à celle qu'occupait le peloton en bataille; les sections converseront par le principe des conversions de pied ferme; et lorsque l'homme qui conduit l'aile marchante sera près d'arriver sur la perpendiculaire, le chef de chaque section commandera: 1. *Section.* 2. HALTE.

163. Au commandement de *halte*, qui sera fait à l'instant où l'homme qui conduit l'aile marchante sera arrivé à trois pas de la perpendiculaire, la section s'arrêtera; le sous-officier de remplacement se portera au point où devra appuyer la gauche de la première section, passant à cet effet par-devant le premier rang; le serre-file le plus près de la gauche du peloton se portera au point où devra appuyer la gauche de la deuxième section. Ils observeront, l'un et l'autre, de laisser entre eux et l'homme de droite de leur section l'espace nécessaire

pour contenir le front de la section; le chef de peloton et le chef de la seconde section y veilleront, et auront soin de les aligner entre eux et l'homme de leur section qui aura fait à droite.

164. Le guide de chaque section étant ainsi établi sur la perpendiculaire, les chefs de section se placeront à deux pas en dehors de leurs guides, et commanderont: 3. *A gauche* = ALIGNEMENT.

165. L'alignement étant achevé, chaque chef de section commandera *FIXE*, et se portera à deux pas devant le centre de sa section.

166. Les serre-files se conformeront au mouvement de leurs sections respectives, et se placeront à deux pas derrière le troisième rang.

167. On rompra par section à gauche, d'après les mêmes principes. L'instructeur commandera:

1. *Par section à gauche.*

2. *MARCHE.*

168. Le premier commandement s'exécutera de la même manière que pour rompre par section à droite.

169. Au commandement de *marche*, l'homme de gauche du premier rang de chaque section fera à gauche, et les sections converseront à gauche d'après les principes des conversions de pied ferme; les chefs de section se conformeront à ce qui a été prescrit ci-dessus, n° 162 et 163.

170. Au commandement de *halte* du chef de chaque section, le sous-officier de remplacement placé à la droite du premier rang de la première section, et le serre-file le plus près de la gauche de la seconde section se porteront au point où doit appuyer la droite de chacune de ces sections. Les chefs des sections les aligneront entre eux et l'homme de gauche du premier rang de leurs sections respectives, et commanderont: *Adroits* = ALIGNEMENT.

171. Les sections étant alignées, chaque chef de section commandera: *FIXE*, et se portera devant le centre de sa section.

#### *Observations.*

172. L'instructeur, placé en avant du peloton, observera si le mouvement s'exécute

d'après les principes prescrits ci-dessus; si les sections, après avoir rompu en colonne sont placées perpendiculairement à la ligne qu'occupait le peloton en bataille; et si le guide, qui s'est porté au point où devra aboutir l'aile de sa section, a laissé, entre lui et l'homme de droite (ou de gauche) du premier rang, l'espace nécessaire pour contenir le front de la section.

173. Les sections ayant rompu, si le guide de la dernière ne couvrait pas exactement le guide qui le précède, il ne chercherait à reprendre la direction que lorsque la colonne se mettrait en marche, à moins que l'instructeur, voulant remettre le peloton immédiatement en bataille, ne jugeât nécessaire de rectifier la direction des guides; ce qui s'exécuterait comme il sera expliqué ci-après, dans l'article V de cette leçon.

174. L'instructeur observera que, l'homme de droite (ou l'homme de gauche) de chaque section, qui, au commandement de *marche*, aura fait à droite ou à gauche étant le véritable pivot de la conversion, l'homme du premier rang placé à côté de lui doit gagner

un peu de terrain en avant en conver-  
sant, de manière à démasquer le pivot.

## ARTICLE II.

*Marcher en colonne.*

175. (Pl. XII, fig. 2.) Le peloton étant rompu par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire marcher la colonne, il se portera à vingt-cinq ou trente pas en avant de la tête, fera face aux guides, se placera correctement sur leur direction, et avertira celui de la tête de prendre des points à terre.

176. L'instructeur étant ainsi placé, le guide de la première section prendra deux points à terre sur la ligne droite qui, partant de lui, irait passer entre les talons de l'instructeur.

177. Ces dispositions étant faites, l'instructeur se retirera et commandera :

1. *Colonne en avant.*

2. *Guide à gauche.*

3. MARCHÉ.

178. Au commandement de *marche*, qui sera vivement répété par les chefs de section, les chefs de section et les guides enlèveront, par un pas décidé, la marche de leurs sections, afin qu'elles partent vivement et au même instant.

179. Les soldats sentiront légèrement le coude de leurs voisins du côté du guide, et se conformeront en marchant aux principes prescrits à l'école du soldat, n° 240. L'homme de chaque section, placé à côté du guide, observera de ne jamais le déborder, et se tiendra toujours à environ seize centimètres [six pouces] de lui, pour éviter de le pousser hors de la direction.

180. Le guide de la tête observera, avec la plus grande précision, la longueur et la cadence du pas, et assurera la direction de sa marche par les moyens prescrits ci-dessus, n° 85.

181. Le guide suivant marchera exactement dans la trace du guide de la tête, en conservant entre ce guide et lui une distance exactement égale à l'étendue du front de sa section, et en marchant le même pas que le guide.

182. Si le guide de la seconde section perd sa distance (ce qui ne pourra arriver que par sa faute), il ne doit la reprendre que peu à peu, soit en allongeant, soit en raccourcissant insensiblement le pas, afin qu'il n'y ait jamais ni temps d'arrêt, ni à-coup dans la marche.

183. Si le guide de la seconde section, ayant négligé de marcher exactement dans la trace du guide qui le précède, s'est jeté sensiblement en dehors de la direction, il remédiera à cette faute en avançant plus ou moins l'épaule gauche, de manière à regagner peu à peu la direction, afin d'éviter l'inconvénient du pas oblique, qui ferait perdre la distance. Si, au contraire, le guide s'est jeté sensiblement en dedans de la direction, il y remédiera par les moyens inverses. Dans l'une et l'autre supposition, le chef de section veillera à ce que les soldats se conforment au mouvement du guide.

184. Si le peloton avait rompu par section à gauche, l'instructeur, pour mettre la colonne en marche, commanderait :

1. *Colonne en avant.*

2. *Guide à droite.*

3. MARCHÉ.

*Observations relatives à la marche en colonne.*

85. Si les chefs de section et les guides négligeaient d'enlever vivement leurs sections, et de décider la marche dès le premier pas, la marche commencerait par être incertaine, le pas et les distances se perdraient.

186. Si le guide de la tête ne marchait point un pas égal, la marche de sa section et de celle qui la suit serait incertaine; il y aurait du flottement, des temps d'arrêt et des à-coups.

187. Si le guide de la tête n'était pas habitué à se prolonger sans varier sur une direction donnée, il décrirait dans sa marche une ligne courbe, et la colonne serpenterait.

188. Si le guide suivant n'était pas habitué à marcher dans la trace du guide qui le

précède, il perdrait à tout moment sa distance, dont la conservation est le principe le plus important de la marche en colonne.

189. Le guide de chaque section sera responsable de la distance, de la direction et du pas; le chef de section le sera de l'ordre et de l'ensemble dans sa section; en conséquence il se retournera souvent pour y veiller.

190. L'instructeur, placé sur le flanc du côté du guide, veillera à l'exécution de tous les principes prescrits; il se placera aussi quelquefois en arrière des guides, s'alignera correctement sur eux, et laissera marcher la colonne vingt ou trente pas de suite, pour vérifier si le guide de la tête ne s'écarte pas de la direction, et si le guide suivant marche exactement dans la trace du premier.

191. Toutes les fois qu'on sera rompu en colonne, les chefs de subdivision répéteront les commandemens de *marche* et de *halte* de l'instructeur, à l'instant même où ils leur parviendront, et sans se régler l'un sur l'autre; ils ne répéteront aucun autre

commandement, et avertiront seulement leurs subdivisions du mouvement qu'elles devront exécuter.

#### ARTICLE III.

#### *Changer de direction.*

192. (Pl. XII, fig. 3.) La colonne étant en marche, la droite en tête, si l'instructeur veut lui faire changer de direction à gauche, il en donnera l'ordre au chef de la première section, et se portera aussitôt de sa personne ou enverra un jalonneur au point où le mouvement devra commencer; l'instructeur ou le jalonneur s'y placera sur la direction des guides, de manière à présenter la poitrine au flanc de la colonne.

193. Le guide de la tête se dirigera sur l'instructeur ou sur le jalonneur placé au point où l'on doit changer de direction, de manière que son bras gauche rase la surface de la poitrine de ce jalonneur; et, lorsqu'il sera près d'arriver à sa hauteur, le chef de section commandera : 1. *Tournez à gauche.* 2. *MARCHE.*

194. Le premier commandement sera fait lorsque la section sera à quatre pas du jalonneur.

195. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera à hauteur du jalonneur, le guide et la section tourneront à gauche, en se conformant à ce qui est prescrit à l'école du soldat, n° 300.

196. Le guide de la première section, ayant tourné, prendra des points à terre dans la nouvelle direction, afin de mieux assurer sa marche.

197. La seconde section continuera à marcher droit devant elle, son guide se dirigeant de manière à raser la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur placé au point où l'on doit changer de direction; arrivé à hauteur de ce dernier, la seconde section tournera à gauche par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes que la première.

198. (Pl. XII, fig. 4.) Lorsque l'instructeur voudra faire changer de direction du côté opposé au guide, il en donnera

l'ordre au chef de la première section, et ira aussitôt de sa personne ou enverra un jalonneur se placer au point où le changement de direction devra s'exécuter; ce jalonneur s'y placera comme il a été expliqué pour changer de direction du côté du guide.

199. Le guide de la première section se dirigera comme il a été prescrit ci-dessus, n° 193; et lorsqu'il sera arrivé à quatre pas du point où l'on doit converser, le chef de section commandera : 1. *A droite conversion.* 2. MARCHÉ.

200. Au commandement de *marche*, qui sera prononcé à l'instant où le guide arrivera au point de conversion, la section conversera à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, n° 294.

201. La conversion étant achevée, le chef de section commandera : 3. *En avant.* 4. MARCHÉ.

202. Ces commandemens seront prononcés et exécutés comme il a été prescrit à l'école du soldat, n° 296 et 297.

203. La seconde section continuera à mar-

cher droit devant elle, le guide de cette section ayant attention de se diriger sur l'instructeur ou le jalonneur : cette section conversera à droite à la même place, et par les mêmes commandemens et les mêmes moyens que la première section; elle reprendra de même la marche directe.

204. Les changemens de direction, dans une colonne la gauche en tête, s'exécuteront d'après les mêmes principes et par les moyens inverses.

*Observations relatives aux changemens de direction en colonne.*

205. Il est très-important, pour la conservation des distances et de la direction, que toutes les subdivisions exécutent leurs changemens de direction précisément à la même place que la première; c'est pour cette raison que l'instructeur doit se porter (ou envoyer un jalonneur) un peu d'avance au point où l'on doit changer de direction, et qu'il a été prescrit aux guides de se diriger sur lui, et aux chefs de subdivision de ne faire commencer le mouvement

qu'à l'instant où leur guide rase la surface de la poitrine de l'instructeur ou du jalonneur.

206. Le chef de chaque subdivision aura soin de la faire arriver carrément sur le terrain où elle devra changer de direction; à cet effet, il se tournera face à sa subdivision, lorsque celle qui la précède commencera à tourner ou à converser, afin de veiller à ce qu'elle continue à marcher carrément, jusqu'au point où elle devra changer de direction.

207. Si, dans les changemens de direction du côté opposé au guide, le pivot de la subdivision qui converse ne dégageait pas le point de conversion, la subdivision suivante serait arrêtée, et les distances se perdraient; car, le guide qui conduit l'aile marchante ayant à parcourir environ une fois et demie l'étendue du front de la subdivision, celle qui suit immédiatement serait déjà arrivée au point où elle devra converser, tandis que la subdivision qui converse aurait encore à parcourir la moitié de l'étendue de son front, et serait obligée de

marquer le pas jusqu'à ce que la subdivision qui la précède eût achevé sa conversion ; cette dernière, parcourant ensuite en avant une fois et demie l'étendue de son front, pendant que celle qui la suit exécuterait sa conversion, il en résulterait, si le pivot était fixe, qu'il y aurait autant de temps d'arrêts successifs moins un que de subdivisions dans la colonne, et que la dernière subdivision se trouverait, au moment où elle aurait achevé sa conversion, trop éloignée de celle de la tête de la moitié de l'étendue du front qu'occuperait la colonne en bataille, moins le front de la première subdivision. C'est pour remédier à ces inconvéniens qu'on a prescrit au pivot de faire le pas de vingt-deux centimètres [huit pouces], afin de ne point arrêter la subdivision suivante. Les chefs des subdivisions, devant veiller avec le plus grand soin à l'exécution de ce principe, se tourneront face à leurs subdivisions, et avertiront le pivot d'allonger ou de raccourcir le pas, selon qu'ils le jugeront nécessaire. Par la nature de ce mouvement, le centre de la subdivision doit cintrer un peu en arrière

208. Les guides ne doivent jamais altérer la longueur ni la cadence du pas, soit que le changement de direction ait lieu du côté du guide, ou bien du côté opposé.

209. Le jalonneur, placé au point de conversion présentera toujours la poitrine au flanc droit de la colonne, si elle a la droite en tête, et au flanc gauche, si la gauche est en tête. L'instructeur veillera avec le plus grand soin à l'observation de tous les principes prescrits ci-dessus ; à ce que chaque subdivision ne commence son mouvement qu'à l'instant où le guide, rasant la surface de la poitrine du jalonneur, sera près de le dépasser, et à ce que, dans les changemens de direction du côté opposé au guide, l'aile marchante ne décrive pas un trop grand arc de cercle, afin de ne pas se jeter en dehors de la nouvelle direction.

#### ARTICLE IV.

##### *Arrêter la colonne.*

210. La colonne étant en marche, lorsque l'instructeur voudra l'arrêter, il commandera :

1. *Colonne.*

## 2. HALTE.

211. Au commandement de *halte*, vivement répété par les chefs de section, la colonne s'arrêtera; les guides ne bougeront plus, quand même ils n'auraient pas leurs distances, et ne se trouveraient pas sur la direction.

*Observations relatives à ce qui est prescrit pour arrêter la colonne.*

212. Si le commandement de *halte* n'était pas répété avec la plus grande vivacité et exécuté au même instant, les distances se perdraient.

13. Si un guide, ayant perdu sa distance, cherchait à la reprendre après le commandement de *halte*, il ne ferait par là que rejeter sa faute sur le guide suivant, qui, s'il a bien marché, se trouverait alors n'avoir plus sa distance: si ce dernier voulait à son tour reprendre la sienne, le même mouvement se propagerait successivement jusqu'à la queue de la colonne.

## ARTICLE V.

*Étant en colonne par section, se former à gauche ou à droite en bataille.*

214. (Pl. XII, fig. 5.) L'instructeur ayant arrêté la colonne supposée avoir la droite en tête, et voulant la former en bataille, se portera aussitôt à distance de section en avant du guide de la tête, lui fera face, et rectifiera, s'il y a lieu, la position du guide suivant; ce qui étant exécuté, il commandera

*À gauche* = ALIGNEMENT.

215. A ce commandement, qui ne sera point répété par les chefs de section, chacun d'eux se portera vivement à environ deux pas en dehors de son guide, et dirigera l'alignement de sa section perpendiculairement la direction de la colonne.

216. Les chefs de section, ayant aligné leurs sections respectives, commanderont *FIXE* et se porteront légèrement devant le centre de leurs sections.

217. Cette disposition étant faite, l'instructeur commandera :

1. *A gauche en bataille.*
2. MARCHÉ.

218. Au commandement de *marché*, vivement répété par les chefs de section, l'homme de gauche de premier rang de chaque section fera à gauche, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera pas; les sections converseront à gauche par le principe des conversions de pied ferme, et en se conformant à ce qui a été prescrit n° 174. Chaque chef de section se tournera face à sa section pour y veiller; et lorsque la droite de la section sera près d'arriver sur la ligne de bataille, il commandera : 1. *Section.* = 2. HALTE.

219. Le commandement de *halte* sera fait de manière à arrêter la section lorsque son guide arrivera à trois pas de la ligne de bataille.

220. Le chef de la seconde section, ayant arrêté sa section, se portera en serre-file

221. Le chef de peloton, ayant arrêté la première section, se portera légèrement sur la ligne de bataille, au point où devra appuyer la droite du peloton, et commandera *A droite* = ALIGNEMENT.

222. A ce commandement, les deux sections se placeront sur l'alignement; l'homme de droite de la première, qui correspond à l'instructeur établi sur la direction des guides, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche de ce dernier; le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de gauche du peloton.

223. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera : FIXE.

224. L'instructeur, voyant le peloton en bataille, commandera :

*Guides* = A VOS PLACES.

225. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton; et le guide de la seconde section se portera en serre-file.

226. La colonne ayant la gauche en tête, lorsque l'instructeur voudra la former à

droite en bataille, il se placera à distance de section en avant et face au guide de la tête, et rectifiera, s'il le juge nécessaire la position du guide suivant; ce qui étant exécuté, il commandera :

1. *A droite en bataille.*

2. MARCHÉ.

227. Au commandement de *marché*, l'homme de droite du premier rang de chaque section fera à droite, et appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche du guide placé à côté de lui, lequel ne bougera pas; chaque section conversera à droite, et sera arrêtée par son chef, lorsque l'aile marchante sera près d'arriver sur la ligne de bataille; à cet effet, les chefs de section commanderont : 1. *Section, =*

2. HALTE.

228. Le commandement de *halte* sera fait de manière à arrêter la section, lorsque son guide arrivera à trois pas de la ligne de bataille.

229. Le chef de la seconde section, ayant arrêté sa section, se portera en serre-file

230. Le chef de peloton, ayant arrêté la première section, se portera légèrement à la gauche du peloton, observant de s'y placer sur la ligne de bataille au point où devra appuyer l'homme de gauche, et commandera : *A gauche = ALIGNEMENT.*

231. A ce commandement, les deux sections se placeront sur l'alignement; l'homme de gauche de la seconde section, qui correspond à l'instructeur, appuiera légèrement sa poitrine contre son bras droit, et le chef de peloton dirigera l'alignement sur l'homme de droite du peloton.

232. Le peloton étant aligné, le chef de peloton commandera : *FIXE.*

233. L'instructeur commandera ensuite

*Guides = A VOS PLACES.*

234. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton, le sous-officier de remplacement derrière le chef de peloton au troisième rang, et le guide de la seconde section en serre-file.

*Observations relatives au mouvement de se former à gauche ou à droite en bataille.*

235. L'instructeur pourra se dispenser de faire le commandement de *à gauche* ou *à droite alignement*, avant de commander *à gauche* ou *à droite en bataille*, à moins que par la rectification des guides, il ne soit devenu nécessaire que les sections appuyent à droite ou à gauche.

236. L'instructeur, avant de commander *à gauche* (ou *à droite*) *en bataille*, doit s'assurer que la dernière section ait exactement sa distance. Cette attention est importante pour habituer les guides à ne jamais se négliger sur ce point essentiel.

## SIXIÈME LEÇON.

### ARTICLE PREMIER

#### ROMPRE ET FORMER LE PELOTON.

### *Rompre le peloton.*

237 Le peloton étant en marche au pas

cadencé, et supposé faire partie d'une colonne la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra le faire rompre par section, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera : 1. *Rompez le peloton*; et se portera aussitôt devant le centre de la première section.

238. (Pl. XIII, fig. 1<sup>re</sup>.) Au commandement de *rompez le peloton*, le chef de la seconde section se portera devant le centre de sa section, et commandera : *Marquez le pas*.

239. Le chef de peloton commandera ensuite : 2. MARCHÉ.

240. La première section continuera à marcher droit devant elle; le sous-officier de remplacement se portera au flanc gauche de cette section, en passant par devant le premier rang.

241. Au commandement de *marche* du chef de peloton, la seconde section marquera le pas; le chef de cette section commandera aussitôt. 1. *Oblique à droite*; 2. MARCHÉ. Le dernier commandement sera fait de manière que la seconde section com-

mence à obliquer dès qu'elle aura été dépassée par le troisième rang de la première.

242. Le guide de la deuxième section étant près d'arriver dans la direction de celui de la première, le chef de la seconde section fera le commandement de *En avant*, et celui de MARCHÉ à l'instant où le guide de la section couvrira celui de la première.

243. Dans une colonne la gauche en tête, on rompra le peloton, par les moyens inverses, en appliquant à la première section tout ce qui a été prescrit pour la deuxième, et réciproquement.

244. Dans cette supposition, le guide de gauche du peloton se portera au flanc droit de la deuxième section; le sous-officier de remplacement, placé au flanc droit de la première section, y restera.

#### *Former le peloton.*

245. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra faire former le peloton, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera : 1. *Formez le peloton*

246. (Pl. XIII, fig. 2.) Après avoir fait ce commandement, le chef de peloton commandera aussitôt : 1. *Première section*  
2. *Oblique à droite.*

247. Le chef de la seconde section la prévendra qu'elle devra continuer à marcher droit devant elle.

248. Le chef de peloton commandera ensuite : 2. MARCHÉ.

249. A ce commandement, répété par le chef de la seconde section, la première obliquera à droite pour démasquer la seconde; le sous-officier de remplacement, placé au flanc gauche de cette section, se portera au flanc droit, en passant par devant le premier rang.

250. Lorsque la première section sera près de démasquer la seconde, le chef de peloton commandera : 1. *Marquez le pas*, et à l'instant où elle l'aura démasquée, il commandera : 2. MARCHÉ. La première section cessant alors d'obliquer marquera le pas.

251. Pendant ce temps, la seconde section continuera à marcher droit en avant;

et, lorsqu'elle sera près d'arriver à hauteur de la première, le chef de peloton commandera : *En avant* et à l'instant où les deux sections se réuniront, il commandera MARCHÉ; la première section cessera alors de marquer le pas.

252. Dans une colonne la gauche en tête, on formera le peloton, par les moyens inverses, en appliquant à la deuxième section ce qui a été prescrit pour la première, et réciproquement.

253. Le guide de la deuxième section, placé au flanc droit de cette section, se portera au flanc gauche dès qu'elle commencera à obliquer; le guide de la première, placé au flanc droit de cette section, y restera.

254. L'instructeur fera aussi quelquefois rompre et former le peloton à son commandement. Il fera alors les commandemens de 1. *Rompez* ou *Formez le peloton*, 2. MARCHÉ.

*Observations relatives au mouvement de rompre et de former le peloton.*

255. Si, en rompant le peloton, la section qui doit rompre marquait le pas trop

long-temps, elle pourrait arrêter la marche du peloton suivant, ce qui ferait allonger la colonne.

256. En rompant et en formant le peloton, il est nécessaire que les sections allongent bien le pas en obliquant, pour éviter de perdre du terrain, et pour ne pas arrêter la marche de la subdivision suivante.

257. Si, en rompant ou en formant le peloton, les sections obliquaient trop long-temps, elles seraient obligées d'obliquer ensuite en sens contraire pour réparer cette faute, et par-là le peloton suivant pourrait se trouver arrêté dans sa marche.

258. Lorsque, dans une colonne de plusieurs pelotons, on rompra les pelotons successivement, il est de la plus grande importance que chaque peloton continue à marcher le même pas, sans le raccourcir, ni le ralentir, pendant que celui qui le précède rompt, quand même il serait obligé de serrer entièrement sur ce dernier; cette attention est indispensable pour prévenir l'allongement de la colonne.

259. Des fautes, peu sensibles dans une

colonne d'un petit nombre de pelotons, auraient des inconvéniens graves dans une colonne de plusieurs bataillons ; ainsi, l'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à l'observation des principes prescrits ; à cet effet , il se placera sur le flanc du côté de la direction d'où il pourra le mieux apercevoir tous les mouvemens.

## ARTICLE II.

*Etant en colonne, mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.*

260. Le peloton étant en marche et supposé faire partie d'une colonne, lorsque l'instructeur voudra faire mettre des files en arrière, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui se tournera aussitôt face à son peloton, et commandera : 1. *Une file de gauche* (ou *de droite*) *en arrière.* 2. MARCHÉ.

261. (Pl. XIV, fig. 1<sup>re</sup>.) Au commandement de *marche*, la première file de gauche (ou la première file de droite) du peloton marquera le pas, et les autres continueront à marcher en avant ; l'homme du troisième rang de cette file se portera, aussitôt que

le troisième rang du peloton l'aura dépassé, à droite si c'est une file de gauche, à gauche si c'est une file de droite, et se placera derrière la troisième file de ce côté ; l'homme du second rang se portera de même derrière la deuxième file, et celui du premier rang derrière la première à l'instant où le troisième rang du peloton les dépassera. Chaque homme se portera à la place qui lui est indiquée en avançant un peu l'épaule extérieure, et ayant la plus grande attention à ne pas perdre de distance.

262. L'instructeur voulant faire rompre encore une file du même côté, en donnera l'ordre au chef de peloton ; ce dernier fera les commandemens indiqués ci-dessus.

263. Au commandement de *marche* fait par le chef de peloton, la file déjà rompue avançant un peu l'épaule extérieure, gagnera l'espace d'une file à droite, si ce sont des files de gauche, et à gauche si ce sont des files de droite, en raccourcissant le pas, afin de faire place, entre elle et le troisième rang du peloton, à la file qui doit se porter en arrière ; celle-ci rompra de la même manière que la première.

264. L'instructeur fera diminuer ainsi successivement le front du peloton de tel nombre de files qu'il voudra, en faisant toujours rompre de nouvelles files du même côté.

265. Lorsque l'instructeur voudra faire rentrer des files en ligne, il en donnera l'ordre au chef de peloton, qui commandera aussitôt : 1. *Une file de gauche (ou de droite) en ligne.* 2. MARCHER.

266. Au commandement de *marche*, la première file de celles qui marchent par le flanc rentrera vivement en ligne, et les files suivantes gagneront, en avançant l'épaule droite, l'espace d'une file à gauche, si c'est par la gauche qu'on a mis les files en arrière, ou gagneront, en avançant l'épaule gauche, l'espace d'une file à droite, si c'est par la droite qu'on a mis les files en arrière.

267. Le chef de peloton, faisant face à son peloton, veillera à l'observation des principes qui viennent d'être prescrits.

268. L'instructeur, ayant ainsi fait rompre des files l'une après l'autre, et les ayant fait rentrer en ligne de même, fera rompre

deux ou trois files ensemble; les files désignées marqueront le pas, chaque rang avancera un peu l'épaule extérieure à mesure que le troisième rang du peloton l'aura dépassé, obliquera à la fois, et se placera derrière l'une des trois files voisines, comme si le mouvement s'était exécuté file par file, en observant de ne pas perdre de distance.

269. L'instructeur ordonnera ensuite au chef de peloton de faire rentrer en ligne deux ou trois files à la fois; les files désignées se porteront en ligne vivement et par le chemin le plus court.

270. Toutes les fois qu'on mettra des files en arrière, le guide qui est au flanc du peloton, appuiera à droite ou à gauche à mesure que le front diminuera, de manière à se trouver toujours à côté du premier homme de ceux qui marchent de front; il appuiera en sens contraire à mesure qu'on fera rentrer des files en ligne.

*Observations relatives au mouvement de faire mettre des files en arrière et de les faire rentrer en ligne.*

271. Il est nécessaire, pour la conservation des distances dans les colonnes, d'habituer les soldats, dans les écoles de détail, à exécuter ces mouvemens avec précision.

272. Si, lorsqu'on fait rompre de nouvelles files, elles n'allongeaient pas bien le pas en obliquant, si, lorsqu'on fait rentrer des files en ligne, elles ne s'y portaient pas vivement, elles arrêteraient, dans l'un et l'autre cas, les files suivantes; ce qui ferait perdre la distance, et occasionnerait par-là l'allongement de la colonne.

273. L'instructeur se placera sur le flanc du peloton du côté où ces mouvemens s'exécuteront, pour s'assurer de l'exacte observation des principes.

274. On ne fera mettre des files en arrière que du côté de la direction, afin que le peloton puisse passer facilement de la marche de front à celle de flanc.

## ARTICLE III.

*Marcher en colonne de route et exécuter les divers mouvemens qui en dépendent.*

275. La vitesse du pas de route sera de cent par minute; cette vitesse devra être habituellement celle des colonnes en route, lorsque la nature du pays et des chemins le permettra.

276. Le peloton étant de pied ferme et supposé faire partie d'une colonne, lorsque l'instructeur voudra le mettre en marche au pas de route, il commandera :

1. *Colonne en avant.*
2. *Guide à gauche (ou à droite).*
3. *Pas de route.*
4. MARCHÉ.

277. Au commandement de *marche* répété par le chef de peloton, les trois rangs partiront ensemble; les deux derniers prendront, en marchant, environ soixante-dix centimètres [vingt-six pouces] de distance entre eux et le rang qui les précède

respectivement ; cette distance sera mesurée de la poitrine des hommes de chaque rang au havresac des hommes du rang qui les précède. Les soldats mettront ensuite d'eux-mêmes l'arme à volonté, de la manière indiquée à l'école du soldat, n° 159. Ils ne seront plus tenus à marcher du même pied, ni à observer le silence. Les files marcheront à l'aise ; mais on aura attention que les rangs ne se confondent pas, que les hommes du premier rang ne dépassent jamais le guide, et que les deux derniers rangs ne prennent pas trop de distance.

278. Le peloton étant en marche au pas de route, l'instructeur lui fera changer de direction du côté du guide et du côté opposé, ce qui s'exécutera sans commandement et à l'avertissement seulement du chef de peloton ; le second et le troisième rang viendront successivement changer de direction à la même place que le premier ; chaque rang se conformera, quoiqu'au pas de route, aux principes qui ont été prescrits pour changer de direction à rangs serrés, avec cette seule différence que, dans les changemens de direction sur le côté op-

au guide, l'homme qui est au pivot, au lieu de faire le pas de vingt-deux centimètres [huit pouces], le fera de trente-trois centimètres [un pied], afin de dégager le point de conversion.

279. Le peloton étant en marche au pas de route, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher au pas cadencé, il lui fera porter l'arme sur l'épaule droite, et commandera

1. *Pas accéléré.*

2. MARCHÉ.

280. Au second commandement, les soldats prendront le pas cadencé et serreront de manière à avoir quarante-un centimètres [quinze pouces] de distance entre chaque rang.

281. Le peloton marchant au pas cadencé, lorsque l'instructeur voudra le faire marcher au pas de route, il commandera

1. *Pas de route.*

2. MARCHÉ.

282. Au commandement de *marche*, le premier rang continuera à marcher le pas

de soixante-cinq centimètres [deux pieds]; le second et le troisième rang prendront, en raccourcissant un peu le pas, la distance de soixante-dix centimètres [vingt-six pouces], qui doit les séparer respectivement du rang qui les précède; et les soldats porteront l'arme à volonté.

83. Le peloton étant en marche au pas de route, l'instructeur, supposant la nécessité de le faire marcher par le flanc dans la même direction, lui fera porter l'arme au bras, prendre le pas accéléré, et commandera :

1. *Peloton, par le flanc droit (ou gauche).*
2. *Par file à gauche (ou à droite).*
3. MARCHÉ.

284. Au commandement de *marche*, le peloton fera à droite ou à gauche, le chef de peloton se portera à côté de celui des deux guides qui doit se trouver en tête du peloton; ce guide conversera aussitôt à gauche ou à droite; toutes les files viendront

successivement converser à la même place que le guide; et s'il se trouvait des files en arrière, elles converseraient de manière à suivre le mouvement du peloton.

285. (Pl. XIV, fig. 2.) L'instructeur ayant fait reformer le peloton en ligne, et lui ayant fait reprendre le pas de route, l'exercera à se rompre et à se former, ce qui s'exécutera par les mêmes commandemens et les mêmes moyens qu'au pas cadencé, avec cette seule différence que, dans la section qui doit obliquer, chaque homme fera un demi-à-droite ou un demi-à-gauche, au lieu de maintenir ses épaules carrément en ligne, afin de ne pas arrêter la subdivision qui suit. Lorsque le peloton sera rompu, les chefs de section se porteront au flanc de leurs sections, à la place du guide qui reculera au troisième rang.

286. (Pl. XIV, fig. 3.) Le peloton étant supposé marcher au pas de route par section, l'instructeur pourra faire rompre et former les sections, si elles sont de dix files et au-dessus; car si elles étaient plus faibles, la colonne ne pourrait marcher

au pas de route par demi-section, sans s'allonger.

287. On rompra et on formera les sections d'après les principes indiqués pour rompre et former le peloton; les demi-sections de droite seront commandées par le chef de peloton et par le chef de section; les demi-sections de gauche par le sous-lieutenant et le sergent-major, et à leur défaut par les guides du peloton.

288. Lorsque l'instructeur voudra faire rompre les sections, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui fera porter les armes, prendre le pas cadencé, et commandera ensuite : 1. *Rompez les sections*; 2. MARCHÉ.

289. Aussitôt que les sections seront rompues, les chefs des demi-sections se porteront au flanc de leurs demi-sections, du côté de la direction, au premier rang; les guides qui s'y trouvent reculeront au second rang; les serre-files seront répartis au troisième rang de la manière suivante : le fourrier se placera derrière le chef de peloton; le quatrième sergent derrière le sous-

officier de remplacement; enfin, le troisième sergent derrière le chef de section.

290. L'instructeur fera prendre le pas de route, aussitôt que les sections seront rompues.

291. On ne rompra les sections que dans la colonne en route; ce mouvement ne devant jamais être exécuté dans les manœuvres, quelle que soit la force des pelotons.

292. Lorsque l'instructeur voudra faire reformer les sections, il en donnera l'ordre au chef de peloton qui fera porter les armes, prendre le pas cadencé, et commandera ensuite : 1. *Formez les sections*. 2. MARCHÉ.

293. Au premier commandement, les chefs des demi-sections se porteront devant le centre de leurs subdivisions et les guides au premier rang. Au commandement de *mar-*  
*che*, le mouvement s'exécutera comme il a été prescrit pour former le peloton n<sup>o</sup> 285. Au moment où les demi-sections se réuniront, les serre-files se reporteront à leurs places, et aussitôt que les sections seront formées, l'instructeur fera reprendre le pas de route.

294. L'instructeur fera aussi exécuter les divers mouvemens de files prescrits dans l'article précédent et de la même manière; mais comme il est de règle qu'une troupe ne doit jamais occuper en colonne plus d'espace qu'elle n'en occuperait en bataille, lorsque le peloton sera rompu par section, on ne pourra réduire les sections qu'à sept de front, non compris le chef de section.

295. (Pl. XVII, fig. 4.) L'instructeur supposera quelquefois la nécessité de réduire davantage le front des subdivisions; à cet effet, il fera prendre le pas cadencé et mettre des files en arrière jusqu'à ce que les subdivisions soient réduites à cinq hommes de front.

296. Le peloton étant rompu par section ou par demi-section, l'instructeur le fera marcher par le flanc dans la même direction, par les commandemens et les moyens indiqués n° 283 et 284. Au moment où les subdivisions feront à droite ou à gauche la première file de chacune d'elle conversera à gauche ou à droite, pour se placer à la suite de la subdivision qui la précède im-

médiatement. Les serre-files se porteront à leurs places de bataille avant que les subdivisions soient réunies.

297. Lorsque le peloton, marchant au pas de route, s'arrêtera, les deux derniers rangs serreront au commandement de *halte*, et les soldats porteront les armes.

#### ARTICLE IV.

#### *Contre-marche.*

298. Le peloton étant de pied ferme et supposé faire partie d'une colonne la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra lui faire exécuter la contre-marche, il commandera :

1. *Contre-marche.*
2. *Peloton par le flanc droit.*
3. A DROITE.
4. *Par file à gauche.*
5. MARCHE.

299. (Pl. XIII, fig. 3.) Au troisième commandement, le peloton fera à droite, les deux guides feront demi-tour à droite; le chef de peloton se portera à la droite de

son peloton, fera déboîter en arrière les trois premières files, et se placera à côté de l'homme de droite du premier rang pour le conduire.

300. Au commandement de *marche*, les deux guides ne bougeront pas, le peloton partira vivement; la première file, conduite par le chef de peloton, conversera autour du guide de droite, et se dirigera en passant par devant le premier rang, de manière à arriver à deux pas en arrière du guide de gauche; chaque file viendra converser successivement à la même place que la première. La première file étant arrivée à hauteur du guide de gauche, le chef de peloton commandera : 1. *Peloton*. 2. HALTE. 3. FRONT. 4. *A droite* = ALIGNEMENT.

301. Le premier commandement sera fait à quatre pas du point où le peloton devra s'arrêter.

302. Au deuxième, le peloton s'arrêtera.

303. Au troisième, le peloton fera face par le premier rang.

304. Au quatrième commandement, le peloton s'alignera à droite; le chef de pe-

loton se portant à deux pas en dehors du guide de gauche, qui se trouve à la droite du peloton, dirigera l'alignement de manière que le premier rang soit encadré entre les deux guides; le peloton étant aligné, il commandera *FIXE*, et se portera devant le centre du peloton; les deux guides, passant devant le front du peloton, iront reprendre leurs places à la droite et à la gauche du premier rang.

305. Dans une colonne par section, la contre-marche s'exécutera par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes : le guide de chaque section fera demi-tour à droite, et le chef de la section se placera à côté de la file de droite pour la conduire.

306. Dans une colonne la gauche en tête la contre-marche s'exécutera par les commandemens et les moyens inverses, mais d'après les mêmes principes. Ainsi, le mouvement se fera par le flanc droit des subdivisions si la droite est en tête, et par le flanc gauche si la gauche est en tête; dans l'un et l'autre cas, les subdivisions converseront par file du côté du premier rang.

## ARTICLE V.

*Etant en colonne par section, se forme sur la droite ou sur la gauche en bataille.*

307. La colonne étant en marche par section, la droite en tête, lorsque l'instructeur voudra la former sur la droite en bataille, il commandera :

1. *Sur la droite en bataille.*

2. *Guide à droite.*

308. (Pl. XIII, fig. 4.) Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement sur le flanc droit de la section, et les soldats prendront le tact des coudes à droite; la colonne continuera à marcher droit devant elle.

309. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer la droite du peloton formé en bataille, et s'y placera face au point de direction de gauche qu'il choisira.

310. La ligne de bataille devra être telle

que le guide de chaque section, après avoir tourné à droite, ait au moins dix pas à faire pour y arriver.

311. La tête de la colonne étant près d'arriver à hauteur de l'instructeur placé au point d'appui, le chef de la première section commandera 1. *Tournez à droite;* et, lorsqu'elle sera vis-à-vis l'instructeur, il commandera : 2. *MARCHE.*

312. Au commandement de *marche*, la première section tournera à droite, en se conformant à ce qui a été prescrit à l'école du soldat, n<sup>o</sup> 300. Le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang, placé à côté de lui, arrive vis-à-vis l'instructeur; le chef de peloton marchera devant le centre de la première section; et, lorsque le guide sera près d'arriver sur la ligne de bataille, il commandera : 1. *Section;* 2. *HALTE.*

313. Au commandement de *halte*, qui sera fait à l'instant où la droite de la section arrivera à trois pas de la ligne de bataille, la section s'arrêtera; les files qui ne seraient pas encore en ligne, s'y porte-

rout promptement. Le guide ira se placer sur la ligne de bataille vis-à-vis l'une des trois files de gauche de sa section, et fera face à l'instructeur, qui l'alignera sur le point de direction de gauche. Le chef de peloton se portera en même temps au point où devra appuyer la droite du peloton, et, aussitôt que toutes les files seront arrivées en ligne, il commandera : *A droite = ALIGNEMENT.*

314. A ce commandement, la première section s'alignera : l'homme du premier rang, qui correspond au guide, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras droit de ce guide, et le chef de la première section en dirigera l'alignement sur cet homme.

315. La deuxième section continuera à marcher droit devant elle, jusqu'à ce que le guide arrive à hauteur de la file de gauche de la première; elle tournera alors à droite au commandement de son chef, et se portera ensuite vers la ligne de bataille, le guide se dirigeant sur la file de gauche de la première section.

316. Le guide étant arrivé à trois pas de

la ligne de bataille, cette section sera arrêtée comme il a été prescrit pour la première : à l'instant où elle s'arrêtera, le guide se portera légèrement sur la ligne à hauteur de l'une des trois files de gauche de sa section, et y sera assuré par l'instructeur.

317. Le chef de la seconde section, voyant toutes les files entrées en ligne et son guide établi sur la direction, commandera : *A droite = ALIGNEMENT.*

318. Le chef de la seconde section, ayant fait ce commandement, ira se placer en serre-file en passant par la gauche; la seconde section se portera sur l'alignement de la première; et lorsqu'elle y sera établie, le chef de peloton commandera : *FIXE.*

319. Le mouvement étant terminé, l'instructeur commandera :

*Guides = A VOS PLACES.*

320. A ce commandement, le sous-officier de remplacement se portera derrière le chef de peloton, et le guide de la seconde section en serre-file.

321. Une colonne par section, la gauche en tête, se formera *sur la gauche en bataille* d'après les mêmes principes; l'instructeur commandera :

1. *Sur la gauche en bataille.*
2. *Guide à gauche.*

322. Au second commandement, le guide de chaque section se portera légèrement au flanc gauche de sa section; les soldats prendront le tact des coudes à gauche; et la colonne continuera à marcher droit devant elle.

323. L'instructeur, ayant fait son second commandement, se portera légèrement au point où il voudra appuyer le flanc gauche du peloton en bataille, et s'y placera face au point de direction de droite qu'il choisira.

324. L'instructeur observera de se placer de manière que le guide de chaque section, après avoir tourné pour se porter sur la ligne de bataille, ait au moins dix pas à faire pour arriver sur cette ligne.

325. La tête de la colonne étant près d'arriver vis-à-vis l'instructeur placé au

point d'appui, le chef de la seconde section commandera : 1. *Tournez à gauche*; et, lorsqu'elle sera arrivée vis-à-vis l'instructeur, il commandera : 2. MARCHÉ.

326. Au commandement de *marché*, la seconde section tournera à gauche; le guide se dirigera de manière que l'homme du premier rang, placé à côté de lui arrive, vis-à-vis l'instructeur; le chef de section marchera devant le centre de sa section, et, lorsque le guide sera près d'arriver sur la ligne de bataille il commandera : 1. *Section*. — 2. HALTE.

327. Au commandement de *halte* qui sera fait à l'instant où la gauche de la section arrivera à trois pas de la ligne de bataille, la section s'arrêtera; et les files qui ne seraient pas encore en ligne s'y porteront promptement. Le guide ira se placer sur la ligne de bataille, vis-à-vis l'une des trois files de droite de sa section, et fera face à l'instructeur qui l'alignera sur le point de direction de droite; le chef de la seconde section se portera en même temps au point où devra appuyer la gauche du peloton,

et, aussitôt que toutes les files seront entrées en ligne, il commandera : *A gauche* = ALIGNEMENT.

328. A ce commandement, la seconde section s'alignera ; l'homme du premier rang, qui correspond au guide, appuiera légèrement sa poitrine contre le bras gauche de ce guide, et le chef de la seconde section en dirigera l'alignement sur cet homme.

329. La première section continuera à marcher droit devant elle, jusqu'à ce que le guide soit arrivé à hauteur de la file de droite de la seconde ; alors elle tournera à gauche, au commandement de son chef ; le guide se dirigera sur la file de droite de la seconde section.

330. Le guide étant arrivé à trois pas de la ligne de bataille, cette section sera arrêtée comme il a été prescrit pour la seconde ; à l'instant où elle s'arrêtera, le guide se portera légèrement sur la ligne à hauteur de l'une des trois files de droite de sa section, et y sera assuré par l'instructeur : le chef de peloton se portera en même temps à la gauche du peloton, à la place

du chef de la seconde section, qui ira se placer en serre-file.

331. Le chef de peloton, s'étant placé à la gauche de son peloton, et toutes les files étant entrées en ligne, il commandera : *A gauche* = ALIGNEMENT.

332. A ce commandement, la première section se portera sur la ligne ; le chef de peloton en dirigera l'alignement sur l'homme de droite qui correspond au guide de cette section, et commandera ensuite : **FIXE.**

333. Le mouvement étant achevé, l'instructeur commandera :

1. *Guides* = A VOS PLACES.

334. A ce commandement, le chef de peloton se portera à la droite de son peloton, le sous-officier de remplacement derrière lui au troisième rang, et le guide de la seconde section en serre-file.

#### OBSERVATIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ÉCOLE DE PELOTON.

335. La troisième leçon sera toujours exécutée au port d'armes, seule position qui

puisse amener les recrues à marcher correctement en bataille. L'instructeur s'appliquera donc à leur en faire contracter l'habitude; mais comme elle est fatigante, surtout dans les commencemens, il aura soin d'arrêter souvent le peloton, et de le faire reposer sur les armes.

336. Dans les trois dernières leçons, l'instructeur, pour éviter de fatiguer les soldats et les empêcher de se négliger sur le port d'armes, qui doit toujours être régulier, leur fera mettre quelquefois l'arme au bras, lorsqu'ils marcheront par le flanc, et il leur fera porter l'arme sur l'épaule droite quand ils marcheront de front.

337. Lorsqu'on portera l'arme sur l'épaule droite, la distance entre les rangs sera de quarante-un centimètres (quinze pouces); ainsi, quand on fera passer le peloton du port d'armes à cette position, les deux derniers rangs raccourciront un peu le premier pas, afin de se trouver à la distance prescrite, et ils l'allongeront au contraire pour la resserrer, lorsqu'on leur fera porter l'arme.

338. Lorsqu'on marchera au pas de route, le soldat portera son arme de la manière qu'il trouvera le plus commode ayant seulement attention que le bout du fusil soit assez élevé, pour prévenir les accidens.

339. Toutes les fois qu'une troupe, marchant autrement qu'au port d'armes, s'arrêtera, elle portera les armes au commandement de *halte*. Ce principe est général.

340. Lorsque les compagnies devront être exercées en détail à l'école de peloton, le commandant du régiment indiquera la leçon ou les leçons qu'elles devront exécuter. Un roulement servira toujours de signal pour commencer et finir toutes ensemble.

---

FORMATION D'UN PELOTON DE TROIS RANGS  
SUR DEUX ET RÉCIPROQUEMENT.

341. Le peloton étant formé sur trois rangs, de la manière indiquée au n<sup>o</sup> 9 du titre I<sup>er</sup>, et supposé faire partie d'une colonne, la droite ou la gauche en tête,

lorsque l'instructeur voudra le former sur deux rangs, il commandera :

1. *Sur deux rangs formez le peloton.*

2. MARCHÉ.

342. Au premier commandement, le guide de droite fera à droite.

343. Au second commandement, le guide de droite se mettra en marche, et se dirigera sur le prolongement du premier rang.

344. La première file se mettra en marche en même temps que le guide; l'homme du premier rang tournera à droite dès le premier pas, suivra le guide et sera suivi lui-même par les hommes du second et du troisième rang de sa file; qui viendront tourner à la même place que lui. La seconde file et successivement toutes les autres se mettront en marche comme il a été prescrit pour la première, de manière que l'homme du premier rang suive immédiatement l'homme du troisième rang de la file qui se trouvait à sa droite.

345. Le guide ayant marché la moitié de

l'étendue du front du peloton; s'arrêtera à l'avertissement du chef de peloton et fera front.

346. L'homme qui suit le guide s'arrêtera en même temps que lui, et se placera à sa gauche en faisant front; l'homme qui vient ensuite se placera derrière le premier pour former la première file; le troisième homme se placera à côté du premier, au premier rang; le quatrième, derrière le troisième au second rang. Tous les autres viendront se placer de la même manière, alternativement au premier et au second rang, et formeront ainsi des files de deux hommes à la gauche de celles déjà établies.

347. Les serre-files prendront leurs nouvelles places de bataille à deux pas derrière le second rang.

348. Le chef de peloton surveillera la formation, et dès qu'elle sera achevée, il fera numéroter les files et marquer les sections.

349. Le peloton étant formé sur deux rangs, lorsque l'instructeur voudra le former sur trois, il commandera :

1. *Sur trois rangs formez le peloton.*
2. MARCHÉ.

350. Ce mouvement s'exécutera comme il est prescrit n° 342 et suivans, mais en observant ce qui suit :

351. Le guide de droite s'arrêtera après avoir marché quatre pas; l'homme qui le suit s'arrêtera également et fera front, et les deux hommes qui viennent après se placeront derrière lui au second et au troisième rang; les trois hommes suivans formeront la seconde file, et tous les autres viendront successivement former des files de trois hommes à la gauche de celles déjà établies.

*Formation d'un peloton de trois ou de deux rangs sur un, et réciproquement.*

352. Le peloton étant sur trois ou sur deux rangs, lorsque l'instructeur voudra le former sur un rang, il commandera :

1. *Sur un rang formez le peloton.*
2. MARCHÉ.

353. Ce mouvement s'exécutera d'après les principes prescrits n° 342 et suivans,

mais le chef de peloton verra filer son peloton, au lieu d'en suivre le mouvement, et lorsque le dernier homme se mettra en marche, il arrêtera le peloton et lui fera faire front.

354. Le peloton étant sur un rang, lorsque l'instructeur voudra le former sur trois rangs ou sur deux, il commandera :

*Sur trois rangs (ou sur deux rangs) formez le peloton.*

2. *Par le flanc droit.*
3. *A droite.*
4. MARCHÉ.

355. Au troisième commandement, le peloton fera à droite; le guide et l'homme de droite resteront face en tête.

356. Au commandement de *marché*, les hommes qui ont fait à droite se mettront en marche, et formeront les files de la manière indiquée n° 350 et 351 ou n° 346, selon que le peloton devra être formé sur trois rangs ou sur deux.

*Observations.*

357. Les formations ci-dessus décrites

s'exécuteront habituellement par la droite du peloton; mais lorsque l'instructeur voudra les faire exécuter par la gauche, il fera faire demi-tour à droite au peloton, et fera porter les guides au troisième rang.

358. La formation s'exécutera ensuite par les mêmes commandemens et d'après les mêmes principes que par le premier rang: le mouvement commencera par la file de gauche devenu file de droite, et, dans chaque file, par l'homme du dernier rang devenu premier; le guide de gauche se conformera à ce qui a été prescrit pour le guide de droite.

359. La formation étant achevée, l'instructeur remettra le peloton face en tête.

360. Lorsqu'un bataillon en bataille devra exécuter l'une des formations qui viennent d'être décrites, le chef de bataillon le fera rompre par peloton en arrière à droite ou à gauche; ce qui étant exécuté, il fera les commandemens prescrits pour l'instructeur, en faisant précéder le commandement de *marche* de l'indication de *pas accéléré*. Chaque peloton exécutera son mouvement comme s'il était isolé.

## INSTRUCTION POUR LE TIR A LA CIBLE.

Le tir à la cible étant une des parties les plus essentielles de l'instruction de l'infanterie, les commandans des régimens s'attacheront à ce que les officiers et les sous-officiers en connaissent parfaitement la théorie.

On se conformera, pour tout ce qui est relatif à la théorie du tir à la cible, à l'instruction de l'artillerie, approuvée par le Ministre de la guerre et insérée au *Journal Militaire*.

Les hommes de recrue seront exercés au tir à la cible, dès qu'ils sauront exécuter tout ce que renferme l'école du soldat.

Dans les commencemens de cet exercice, on fera tirer aux hommes plusieurs coups de suite, en rectifiant chaque fois, avec soin, les défauts qu'on aura remarqués dans la position du corps ou dans celle de l'arme.

On ne fera tirer à la deuxième distance que lorsque les soldats tireront passablement à la première, et on suivra la même

238 INSTRUCTION POUR LE TIR A LA CIBLE.  
règle pour les faire passer successivement  
aux autres distances.

Les caporaux et les soldats de chaque compagnie seront divisés en trois classes : la première classe comprendra les plus habiles tireurs ; la deuxième, les plus adroits après ceux-ci, et la troisième tous les autres. Nul homme ne sera réputé suffisamment instruit au tir, qu'autant qu'il aura été admis à la première classe.

Les commandans des régimens emploieront tous les moyens qui sont à leur disposition, pour exciter l'émulation dans les exercices du tir à la cible ; ils feront tenir une note exacte des meilleurs tireurs de chaque compagnie, ainsi que des officiers et des sous-officiers qui se feront remarquer par leur intelligence et leur zèle dans l'enseignement de cette branche importante de l'instruction.

Un officier supérieur assistera au tir à la cible, et veillera à ce qu'on s'y conforme strictement à tous les principes prescrits.

Pour entretenir les caporaux et les soldats dans l'habitude du tir, on ne fera jamais brûler par chaque homme plus de cinq à six

MANIEMENT DE L'ARME DES S. OFFIC. 239  
cartouches le même jour ; et au lieu d'employer dans une seule saison toutes les munitions délivrées annuellement aux régimens, on devra tirer à la cible à diverses époques de l'année, qui seront plus ou moins rapprochées, suivant que les circonstances le permettront.

Les munitions seront réparties entre les trois classes, de façon que la troisième classe tire plus que la seconde, et celle-ci plus que la première. De cette manière, les tireurs les moins adroits, recevant un plus grand nombre de cartouches, auront plus de moyens de se fortifier.

---

### MANIEMENT DE L'ARME DES SOUS-OFFICIERS.

---

Les sous-officiers auront toujours, ainsi que la troupe, la baïonnette au bout du fusil.

Les sous-officiers observeront, dans tous les temps du maniement des armes qui leur est particulier, la cadence prescrite pour le

maniement des armes des soldats; pendant les charges et les feux, ils resteront au port d'armes ou l'arme au bras, selon l'ordre qui en sera donné.

Les sous-officiers de remplacement et de serre-file porteront l'arme ainsi qu'il va être prescrit.

*Port de l'arme.*

L'arme dans le bras droit et au défaut de l'épaule, le canon en arrière et d'aplomb, la baguette en dehors, le bras droit presque allongé, la main droite embrassant le chien et la sous-garde, la crosse à plat le long de la cuisse droite, la main gauche dans le rang.

*Présentez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Porter l'arme avec la main droite d'aplomb vis-à-vis le milieu du corps, la baguette en avant; empoigner en même temps l'arme brusquement avec la main gauche, le petit doigt contre le ressort de la batterie, le pouce allongé le long du canon

contre la monture, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, la main à hauteur du coude.

*Deuxième mouvement.*

Empoigner l'arme de la main droite au-dessous et contre la sous-garde, comme les soldats.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Glisser la main gauche jusqu'à la hauteur de l'épaule, et porter avec cette main l'arme d'aplomb contre l'épaule droite; empoigner avec la main droite le chien et la sous-garde, le bras droit presque allongé.

*Deuxième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main gauche dans le rang.

*Reposez-vous = SUR VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Porter brusquement la main gauche à la

grenadière; détacher un peu l'arme de l'épaule avec la main droite; lâcher l'arme de la main droite; la descendre de la main gauche, la ressaisir avec la main droite au-dessus de la capucine, le pouce droit sur le canon pour l'empoigner, les quatre doigts allongés sur le bois, l'arme d'aplomb, la crosse à huit centimètres [trois pouces] de terre, le talon de la crosse dirigé sur le côté de la pointe du pied droit, et laisser tomber la main gauche dans le rang.

*Deuxième mouvement.*

Laisser glisser l'arme dans la main droite, en ouvrant un peu les doigts, de manière que le talon de la crosse se place à côté et contre la pointe du pied droit.

*Vos armes = A TERRE.*

Comme les soldats.

*Relevez = VOS ARMES.*

Comme les soldats.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Élever l'arme perpendiculairement, avec la main droite, à hauteur du téton droit, vis-à-vis l'épaule, à cinq centimètres [deux pouces] du corps, le coude droit y restant joint; saisir l'arme de la main gauche, au-dessous de la main droite et descendre aussitôt la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, en appuyant l'arme à l'épaule, le bras droit presque allongé.

*Deuxième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main gauche dans le rang.

*L'arme = AU BRAS.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Porter l'arme en avant, avec la main droite, entre les yeux et d'aplomb, la baguette en dehors; saisir l'arme de la main gauche à la capucine, la relever à hauteur du menton, et empoigner en même temps l'arme de la main droite à onze centimètres [quatre pouces] au-dessous de la platine.

*Deuxième mouvement.*

Retourner l'arme, avec la main droite, le canon en dehors; l'appuyer à l'épaule gauche, et passer l'avant-bras gauche horizontalement sur la poitrine entre la main droite et le chien, qui sera appuyé sur l'avant-bras gauche, la main gauche sur le téton droit.

*Troisième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main droite dans le rang.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Empoigner l'arme, avec la main droite, au-dessous et contre l'avant-bras gauche.

*Deuxième mouvement.*

Porter l'arme, avec la main droite, d'aplomb contre l'épaule droite, la baguette en avant; la saisir avec la main gauche à hauteur de l'épaule droite; tourner en même

temps la main droite pour empoigner la sous-garde et le chien, le bras droit presque allongé.

*Troisième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main gauche dans le rang.

*Remettez = LA BAÏONNETTE.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Porter brusquement la main gauche à la grenadière, détacher un peu l'arme de l'épaule avec la main droite.

*Deuxième mouvement.*

Descendre l'arme de la main gauche, la ressaisir avec la main droite au-dessus de la capucine; poser la crosse a terre, en laissant glisser l'arme dans la main gauche; rapporter aussitôt la main droite à la baïonnette.

*Troisième mouvement.*

Oter la baïonnette et la mettre dans le fourreau; saisir ensuite l'arme, avec la main droite, un peu au-dessus de la capucine

laisser tomber en même temps la main gauche, et reprendre la position du soldat reposé sur l'arme.

*Portez = VOS ARMES.*

Comme étant reposé sur les armes.

*Baïonnette = AU CANON.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

Premier et second mouvement comme ceux de remettre la baïonnette, excepté qu'à la fin du second mouvement la main droite ira saisir la baïonnette par la douille et la branche, de manière que l'extrémité de la douille dépasse de deux centimètres [un pouce] le talon de la main.

*Troisième mouvement.*

Arracher brusquement la baïonnette avec la main droite, et la mettre au bout du canon; saisir ensuite l'arme avec la main droite, au-dessus de la capucine, et laisser tomber vivement la main gauche dans le rang.

*Portez = VOS ARMES.*

Comme étant reposé sur les armes.

## MANIEMENT DE L'ARME DES CAPORAUX.

Lorsque les caporaux seront dans le rang, ils porteront l'arme comme les soldats; mais s'ils font partie de la garde du drapeau, s'ils sont en serre-file, ou s'ils marchent à la tête d'une troupe ou d'une pose de sentinelles, ils porteront le fusil dans le bras droit, comme les sergens, ce qui s'exécutera de la manière suivante :

*Portez l'arme = COMME SERGENT.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Empoigner l'arme avec la main droite en tournant la platine en dessus, comme au premier mouvement de *présentez vos armes.*

*Deuxième mouvement.*

Porter l'arme d'aplomb, avec la main droite, contre l'épaule droite, la baguette en dehors, le bras droit presque allongé, la main

droite empoignant le chien et la sous-garde saisir l'arme, avec la main gauche, à hauteur de l'épaule.

*Troisième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main gauche dans le rang.

*Croisez = LA BAÏONNETTE.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Elever un peu l'arme avec la main droite, en faisant un demi à-droite sur le talon gauche, et rapportant le milieu du pied droit vis-à-vis et à environ huit centimètres [trois pouces] du talon gauche.

*Deuxième mouvement.*

Laisser tomber l'arme dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la capucine, le canon en dessus, le coude gauche appuyé au corps; empoigner en même temps l'arme au-dessous de la sous-garde avec la main droite, qui viendra

s'appuyer contre la hanche, la pointe de la baïonnette à hauteur de l'œil.

*Portez = VOS ARMES.*

UN TEMPS ET DEUX MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Redresser l'arme avec la main gauche, en revenant face en tête, la placer contre l'épaule droite, la baguette en avant; empoigner en même temps le chien et la sous-garde avec la main droite.

*Deuxième mouvement.*

Lâcher l'arme de la main gauche, en la laissant tomber dans le rang, et allonger en même temps le bras droit.

*Portez l'arme = COMME SOLDAT.*

UN TEMPS ET TROIS MOUVEMENTS.

*Premier mouvement.*

Détacher l'arme de l'épaule, la porter d'aplomb entre les yeux; la saisir avec la main gauche à hauteur du col; prendre avec la main droite l'arme à la poignée, la

main à hauteur du coude, la baguette en avant.

*Deuxième mouvement*

Élever l'arme avec la main droite, le pouce allongé le long de la contre-platine, tourner le canon en dehors; placer l'arme contre l'épaule gauche; descendre en même temps la main gauche sous la crosse.

*Troisième mouvement.*

Laisser tomber vivement la main droite dans le rang.

MANIEMENT DE L'ÉPÉE OU DU SABRE  
DES OFFICIERS.



PORT DE L'ÉPÉE OU DU SABRE.

La poignée dans la main droite, qui sera placée à hauteur et contre la hanche droite, la lame appuyée à l'épaule.

SALUT DE L'ÉPÉE OU DU SABRE.

Trois temps.

*Un.* A six pas de la personne que l'on doit saluer, élever l'épée ou le sabre perpendiculairement la pointe en haut, le plat de la lame vis-à-vis l'œil droit, la garde à hauteur de l'épaule, le coude appuyé au corps.

*Deux.* Baisser la lame en étendant le bras, de manière que la main droite soit placée à côté de la cuisse droite, et rester dans cette position jusqu'à ce que la personne qu'on aura saluée soit dépassée de six pas.

*Trois.* Relever l'épée ou le sabre et placer la lame contre l'épaule droite.

SALUT DU DRAPEAU.

Dans le rang, les porte-drapeaux, soit de pied ferme soit en marchant, porteront toujours le drapeau le talon à la hanche droite; et, lorsque les drapeaux de-

vront rendre les honneurs, les porte-drapeaux salueront de la manière suivante

La personne qu'on devra saluer étant éloignée de six pas, élever la main droite le long de la lance jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à hauteur de l'œil; baisser la lance en allongeant le bras de toute sa longueur, sans que le talon du drapeau quitte la hanche, et relever la lance, lorsque la personne qu'on aura saluée sera dépassée de six pas.

## INSTRUCTION

### POUR LE TAMBOUR-MAJOR

La place des tambours, clairons et musiciens, dans l'ordre de bataille, a été déterminée au titre 1<sup>er</sup>.

En colonne de manœuvre, les tambours marcheront à hauteur du cinquième peloton de leur bataillon, du côté opposé au guide.

Dans la colonne de route, ainsi que dans le passage du défilé, en avant ou en re-

traite, ils marcheront à la tête de leurs bataillons respectifs.

### *Batteries et Sonneries.*

Le nombre des batteries est fixé à vingt, non compris la batterie particulière à chaque régiment. Ces batteries sont :

#### Pour les Tirailleurs :

1. *La générale.*
2. *L'assemblée.*
3. *Le rappel.*
4. *Au drapeau.*
5. *Aux champs.*
6. *Le pas accéléré.*
7. *Le pas de charge.*
8. *La diane.*
9. *La retraite.*
10. *Le ban.*
11. *La messe.*
12. *La bertoque.*
13. *Le rappel aux tambours.*
14. *Le roulement.*
15. *A l'ordre.*
16. *Le pas redoublé.*
17. *Le pas de course.*
18. *Halte.*

19. *Marcher en retraite.*
20. *Commencer le feu.*

Le nombre des sonneries est fixé à vingt-six, non compris la marche particulière à chaque régiment. Ces sonneries sont :

Pour les Tirailleurs :

1. *La générale.*
2. *L'assemblée.*
3. *Le rappel.*
4. *Au drapeau.*
5. *Le pas ordinaire.*
6. *Le pas accéléré.*
7. *Le pas de charge.*
8. *Le réveil.*
9. *La retraite.*
10. *Le ban.*
11. *La messe.*
12. *La berloque.*
13. *Le rappel en retraite*
14. *L'appel.*
15. *A l'ordre.*
16. *Le pas redoublé*
17. *Le pas de course.*
18. *Marcher en avant.*
19. *Halte.*
20. *Marcher aux clairons.*

21. *Commencer le feu.*
22. *Cesser le feu.*
23. *Marcher par le flanc droit.*
24. *Marcher par le flanc gauche.*
25. *Ralliement sur la réserve.*
26. *Ralliement au bataillon.*

*Signaux du Tambour-major pour les différentes batteries.*

1. *La générale.* . Etendre le bras droit, empoigner la canne au milieu, et élever la pomme à hauteur du cou.
2. *L'assemblée.* . Etendre le bras droit, élever la canne à peu près d'un pied de terre, en mettant le pouce sur la pomme.
3. *Le rappel.* . . Mettre la canne sur l'épaule droite, le bout en arrière.
4. *Au drapeau.* . Elever le bras, tourner le poignet en dedans de façon que la canne

croise horizontalement devant soi à hauteur du cou.

5. *Aux champs.* Elever la canne perpendiculairement, le bout en haut, le bras droit étendu à hauteur de l'épaule.
6. *Pas accéléré.* Elever la canne le bras droit étendu, la paume de la main tournée en avant, la pomme de la canne au-dessus de l'épaule droite, le bout de la canne à hauteur et devant la poignée du sabre.
7. *Pas de charge.* Porter la canne directement devant soi, le bout en avant, l'avant-bras droit étendu, le coude en arrière, et indiquer l'accélération du pas en agitant la main droite.

8. *La diane.* . . Prendre la canne de la main gauche, et mettre le pouce sur la pomme à la hauteur de l'épaule gauche.
9. *La retraite.* . . Passer la canne croisée derrière le dos.
10. *Le ban.* . . . . Passer diagonalement la canne devant la figure, la pomme à droite, les doigts en dessous, et appuyer le jonc dans la saignée du bras gauche, que le bout de la canne doit dépasser d'un pied.
11. *La messe.* . . Porter la pomme de la canne sur l'épaule droite.
12. *La berloque.* . . Prendre la canne par le cordon, et étendre le bras à hauteur de l'épaule.
13. *Le roulement.* Etendre le bras droit et agiter vivement le bras

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

---

### TITRE I<sup>er</sup>.

	Pages
<b>ARTICLE I<sup>er</sup>. Formation d'un régiment</b>	
en bataille. . . . .	2
Places de bataille des officiers, sous-officiers et caporaux. . . . .	
Places de bataille des officiers supérieurs, adjudans-majors et adjudans.	8
Places des sapeurs, tambours, clairons et musiciens. . . . .	9
Garde du drapeau. . . . .	<i>Id.</i>
Guides généraux. . . . .	11
<b>ART. II. . . Instruction des régimens.</b>	<i>Id.</i>
Instruction des officiers. . . . .	12

Instruction des sous-officiers. . . . .	14
Instruction des caporaux. . . . .	16

## TITRE II.

## ÉCOLE DU SOLDAT.

Règles générales, et division de l'école du soldat. . . . .	17
---	----

## PREMIÈRE PARTIE.

1 <sup>re</sup> LEÇON. Position du soldat. . . . .	21
Mouvement de tête à droite et à gauche (n <sup>o</sup> 17). . . . .	26
2 <sup>o</sup> LEÇON. A droite, à gauche, demi-tour à droite. . . . .	27
3 <sup>o</sup> LEÇON. Principes du pas ordinaire direct. . . . .	29
4 <sup>o</sup> LEÇON. Principes du pas oblique. . . . .	34

## SECONDE PARTIE.

Règles générales. . . . .	39
1 <sup>re</sup> LEÇON. Principes du port d'armes. . . . .	40

2 <sup>e</sup> LEÇON. Maniement des armes, charge en douze temps, apprêtez vos armes. . . . .	43
3 <sup>o</sup> LEÇON. Charge en quatre temps. . . . .	79
Charge à volonté. . . . .	80
4 <sup>o</sup> LEÇON. Feu direct. . . . .	82
Feux obliques. . . . .	83
Feu de deux rangs. . . . .	87
Marquer le pas. . . . .	92
Changer le pas. . . . .	93

## TROISIÈME PARTIE.

Règles générales. . . . .	94
1 <sup>re</sup> LEÇON. Alignemens. . . . .	95
2 <sup>o</sup> LEÇON. Marche de front. . . . .	101
Marche de front au pas accéléré (n <sup>o</sup> 247). . . . .	106
Marcher en arrière (n <sup>o</sup> 255). . . . .	107
3 <sup>o</sup> LEÇON. Marche de flanc. . . . .	109
Changer de direction par file (n <sup>o</sup> 268). . . . .	112
Faire les à-droite et les à-gauche en marchant (n <sup>o</sup> 270). . . . .	Id

4 <sup>o</sup> LEÇON. Principes généraux des conversions. . . . .	1.
Conversion de pied ferme. . . . .	115
Conversion en marchant. . . . .	118
Changer de direction du côté du guide. . . . .	120
Former les faisceaux. . . . .	122
Rompre les faisceaux. . . . .	124

## TITRE III.

## ÉCOLE DE PELOTON.

Règles générales, et division de l'école de peloton. . . . .	127
--	-----

## PREMIERE LEÇON.

ARTICLE I <sup>er</sup> . Ouvrir les rangs. . . . .	131
ART. II. . . Alignemens à rangs ouverts. . . . .	134
ART. III. . Maniement des armes. . . . .	136
ART. IV. . Serrer les rangs. . . . .	137
ART. V. . . Alignemens à rangs serrés. . . . .	138
Maniement des armes à rangs serrés (n <sup>o</sup> 39). . . . .	139

## SECONDE LEÇON.

ARTICLE I <sup>er</sup> . Charge en quatre temps. . . . .	141
ART. II. . . Charge à volonté. . . . .	<i>Id.</i>
ART. III. . . Feu de peloton. . . . .	142
ART. IV. . . Feu de deux rangs. . . . .	144
ART. V. . . Feux par le troisième rang. . . . .	147

## TROISIEME LEÇON.

ART. I <sup>er</sup> . Marche en bataille en avant. . . . .	151
ART. II. . . Arrêter le peloton marchant en bataille, et l'aligner. . . . .	155
ART. III. . Marche oblique en bataille. . . . .	156
ART. IV. . Marquer le pas, marcher le pas accéléré et le pas en arrière. . . . .	160
ART. V. . . Marcher en bataille en retraite. . . . .	163
Arrêter le peloton marchant en retraite, et l'aligner (n <sup>o</sup> 125). . . . .	164

## QUATRIÈME LEÇON.

	Page
ARTICLE I <sup>er</sup> . Marcher par le flanc. . .	165
ART. II. . . Changer de direction par file. . . . .	167
ART. III. . . Arrêter le peloton mar- chant par le flanc, et le remettre face en tête. .	168
ART. IV. . . Le peloton étant en marche par le flanc, le former sur la droite ou sur la gauche par file en ba- taille. . . . .	169
ART. V. . . Le peloton étant en marche par le flanc, le former par peloton ou par sec- tion en ligne. . . . .	172
Faire exécuter au peloton les à-droite et les à-gauche en marchant (n <sup>o</sup> 158). . .	176

## CINQUIÈME LEÇON.

ART. I <sup>er</sup> . . . Rompre en colonne pa section. . . . .	177
ART. II. . . Marcher en colonne. . .	183

Pages

ART. III. . . Changer de direction. . .	187
ART. IV. . . Arrêter la colonne. . . .	193
ART. V. . . Etant en colonne par sec- tion, se former à gauche ou à droite en bataille. .	195

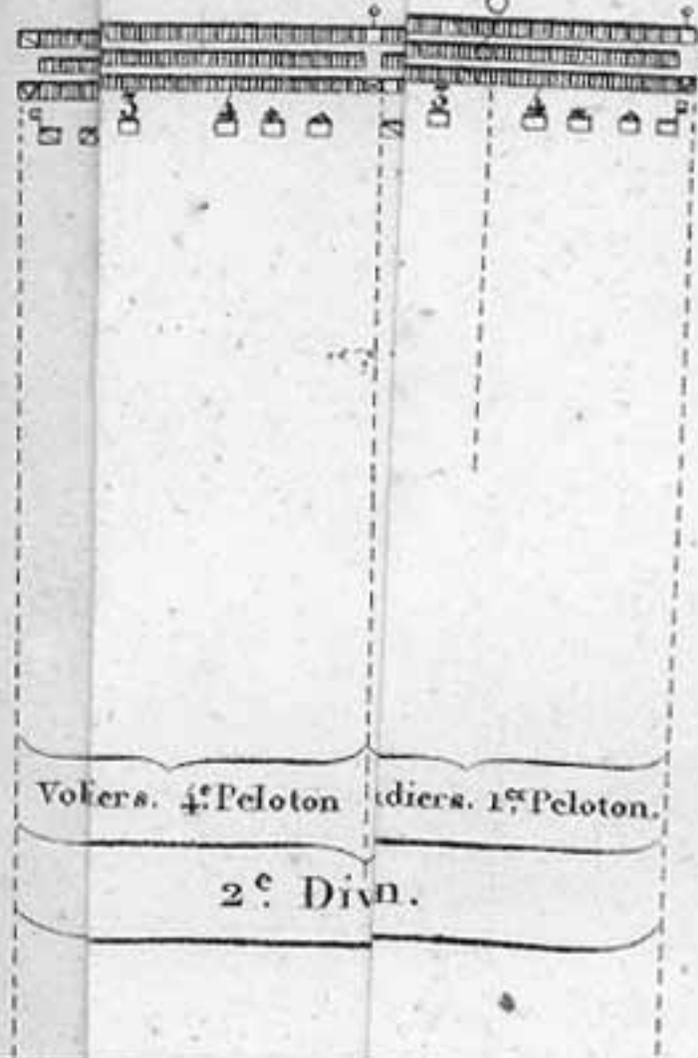
## SIXIÈME LEÇON.

ART. I <sup>er</sup> . Rompre et former le peloton.	200
ART. II. . . Etant en colonne, mettre des files en arrière, et les faire rentrer en ligne. . .	206
ART. III. . . Marcher en colonne de route, et exécuter les di- vers mouvemens qui en dépendent. . . . .	211
ART. IV. . . Contre-marche. . . . .	219
Contre-marche par section (n <sup>o</sup> 305). . . . .	221
ART. V. . . Etant en colonne par sec- tion, se former sur la droite ou sur la gauche en bataille. . . . .	222
Observations générales relatives à l'é- cole de peloton. . . . .	229

	Page
Formation d'un peloton de trois rangs sur deux, et réciproquement. . . . .	231
Formation d'un peloton de trois ou de deux rangs sur un, et réciproquement. . . . .	234
Instruction pour le tir à la cible. . . . .	237
Maniement de l'arme des sous-officiers. . . . .	239
Maniement de l'arme des caporaux. . . . .	247
Maniement de l'épée ou du sabre des officiers . . . . .	250
Salut du drapeau . . . . .	251
Instruction pour le tambour-major. . . . .	252

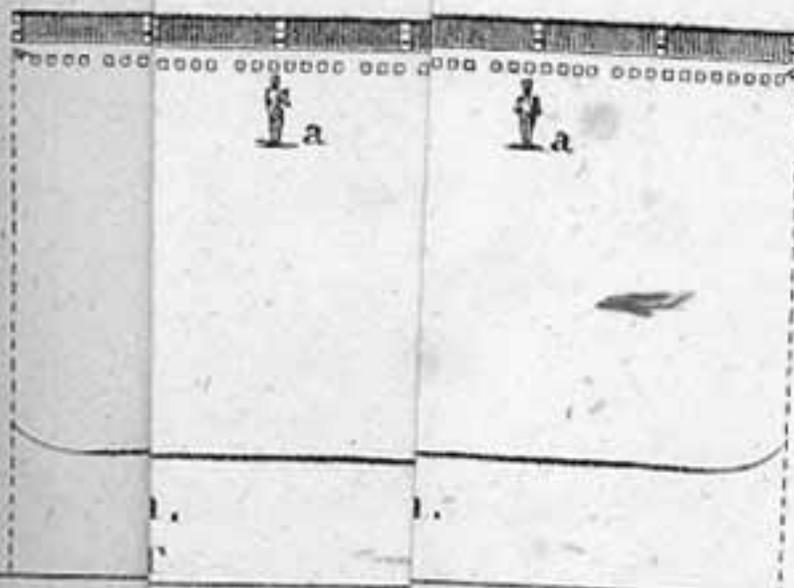
BATAILLE

EN BATAILLE



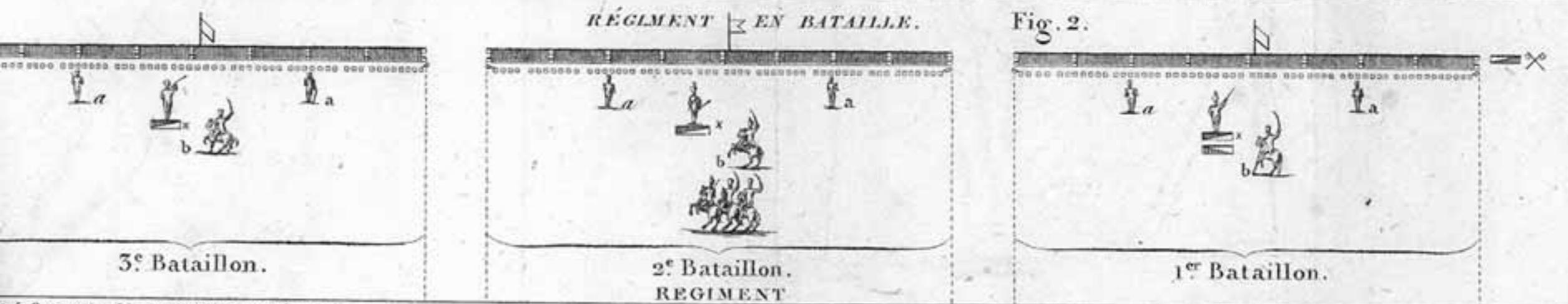
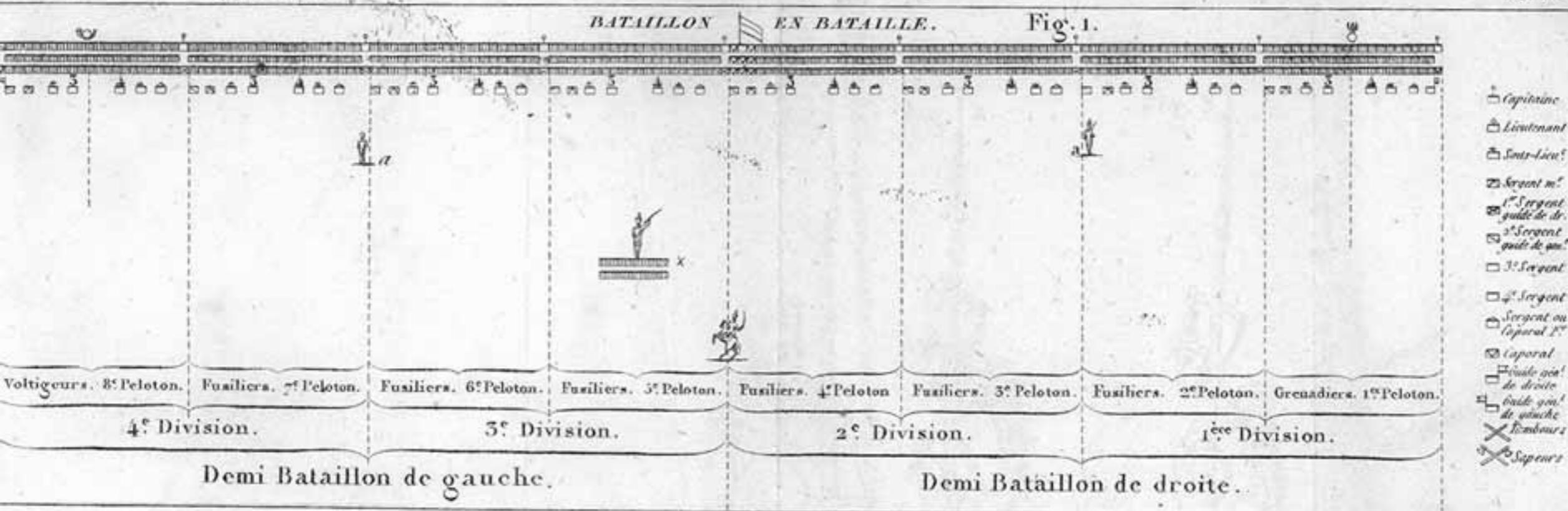
- ☉ Capitaine
- ☉ Lieutenant
- ☉ Sous-Lieu<sup>t</sup>
- ☒ Sergent m<sup>e</sup>
- ☒ 1<sup>er</sup> Sergent guide de dr.
- ☒ 2<sup>e</sup> Sergent guide de gen<sup>e</sup>
- ☐ 3<sup>e</sup> Sergent
- ☐ 4<sup>e</sup> Sergent
- ☐ Sergent ou Caporal 1<sup>er</sup>
- ☐ Caporal
- ☐ Guide gen<sup>e</sup> de droite
- ☐ Guide gen<sup>e</sup> de gauche
- ☒ Tambours
- ☒ Sapeurs

EN BATAILLE



Baynaguet de

Adam sc.



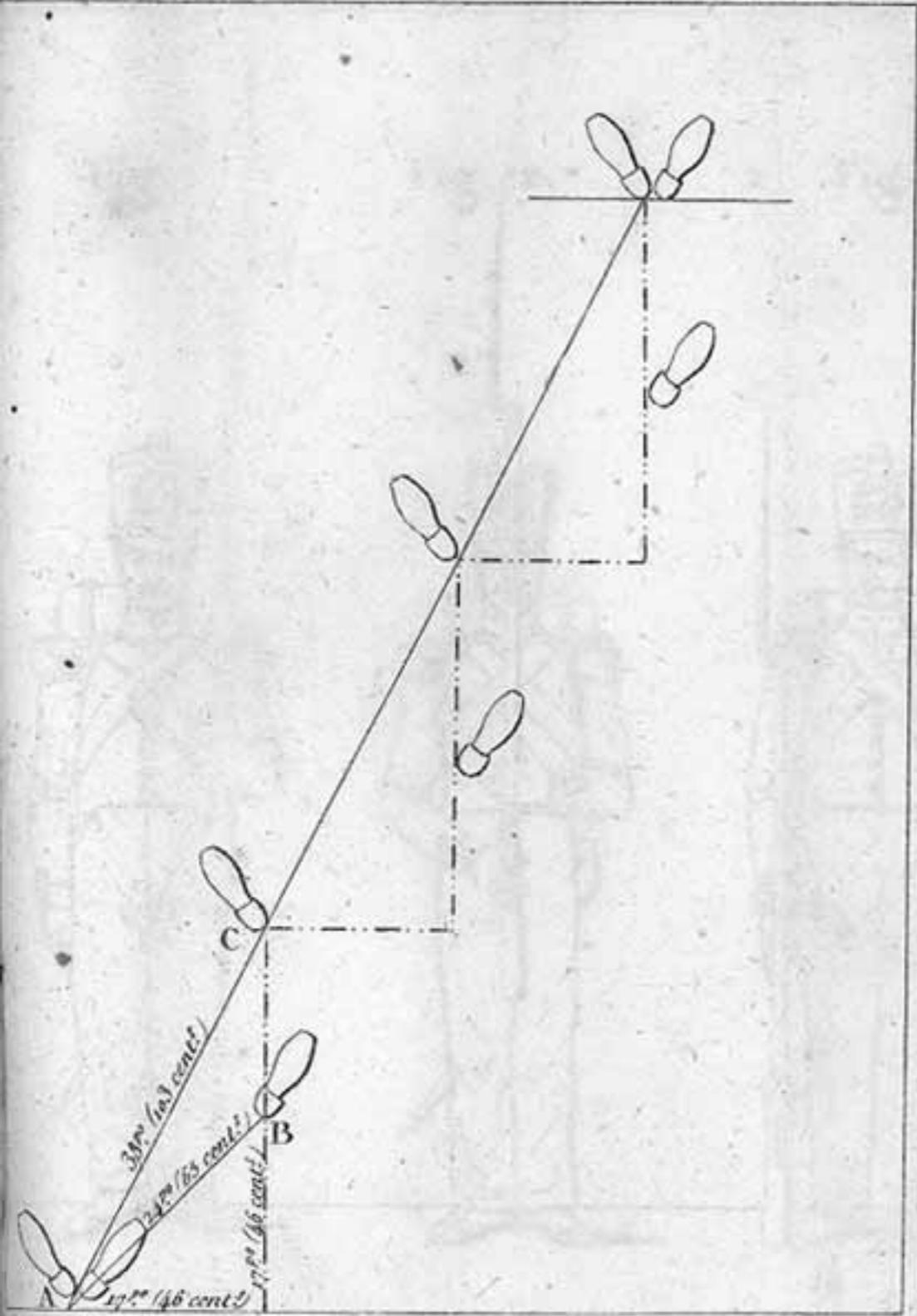


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.



Fornel, Chef de B<sup>ne</sup> au Corps R<sup>l</sup> d'Etat-major, del.

Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

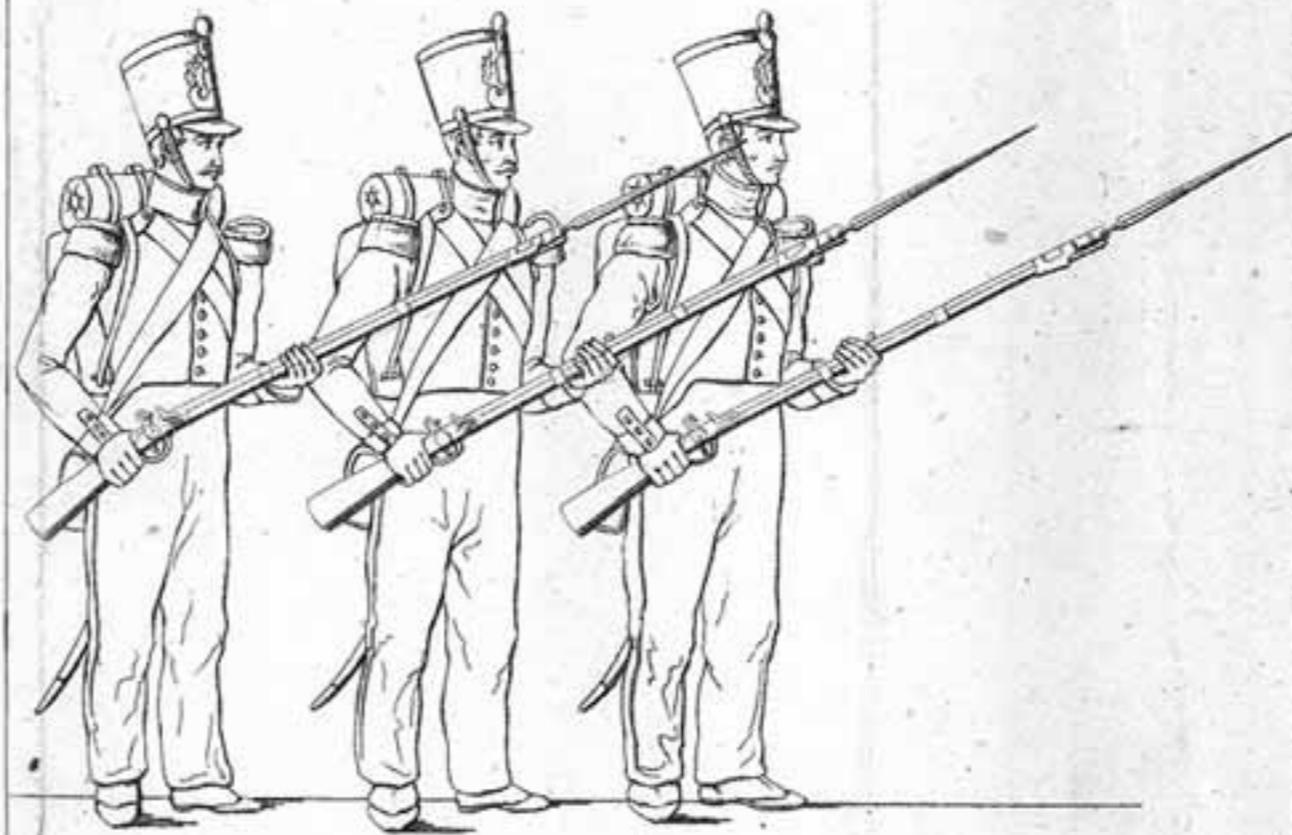


Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



30

Fig. 2.



Fig. 1.



60

Fig. 3.



Fig. 2.

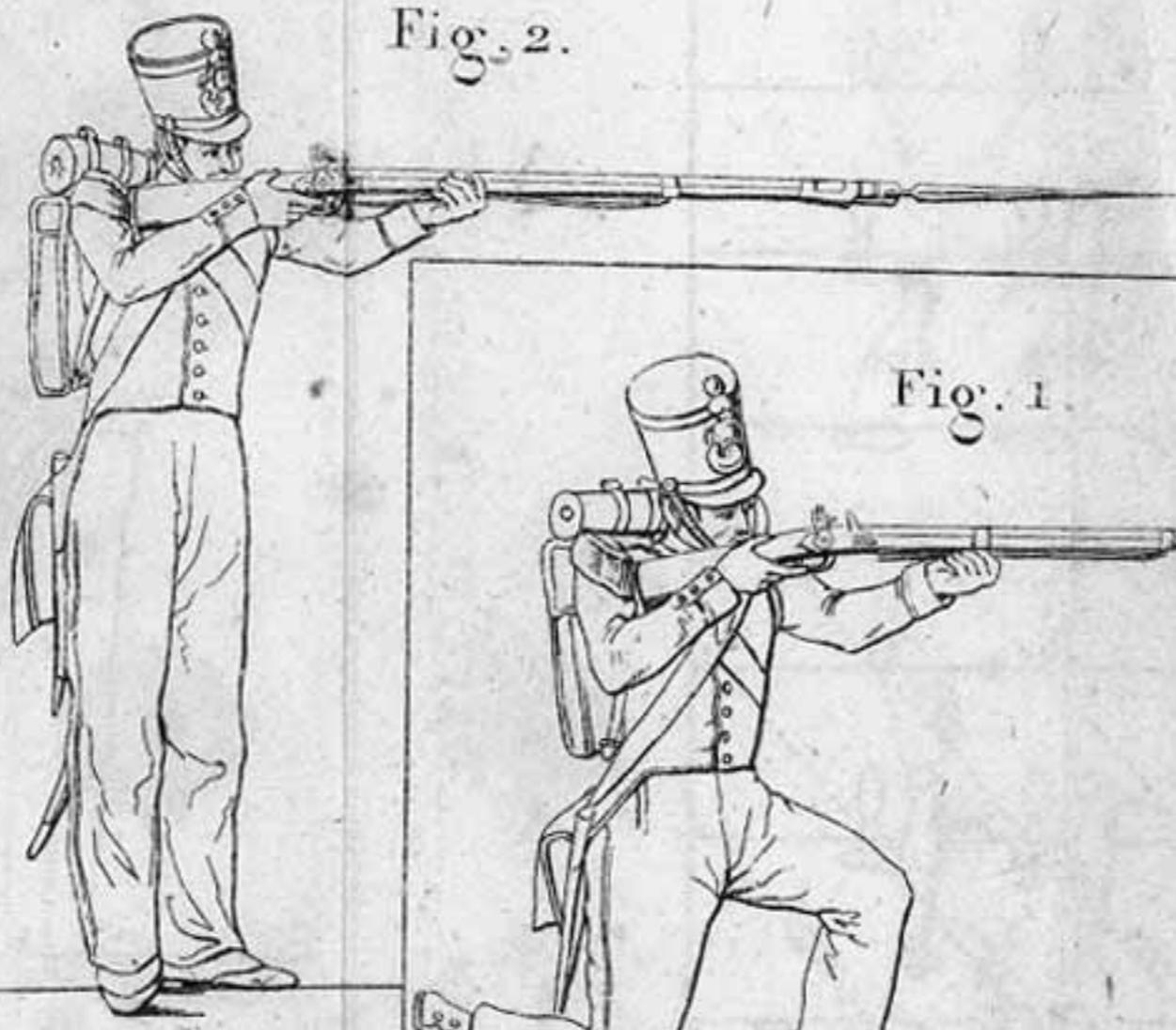
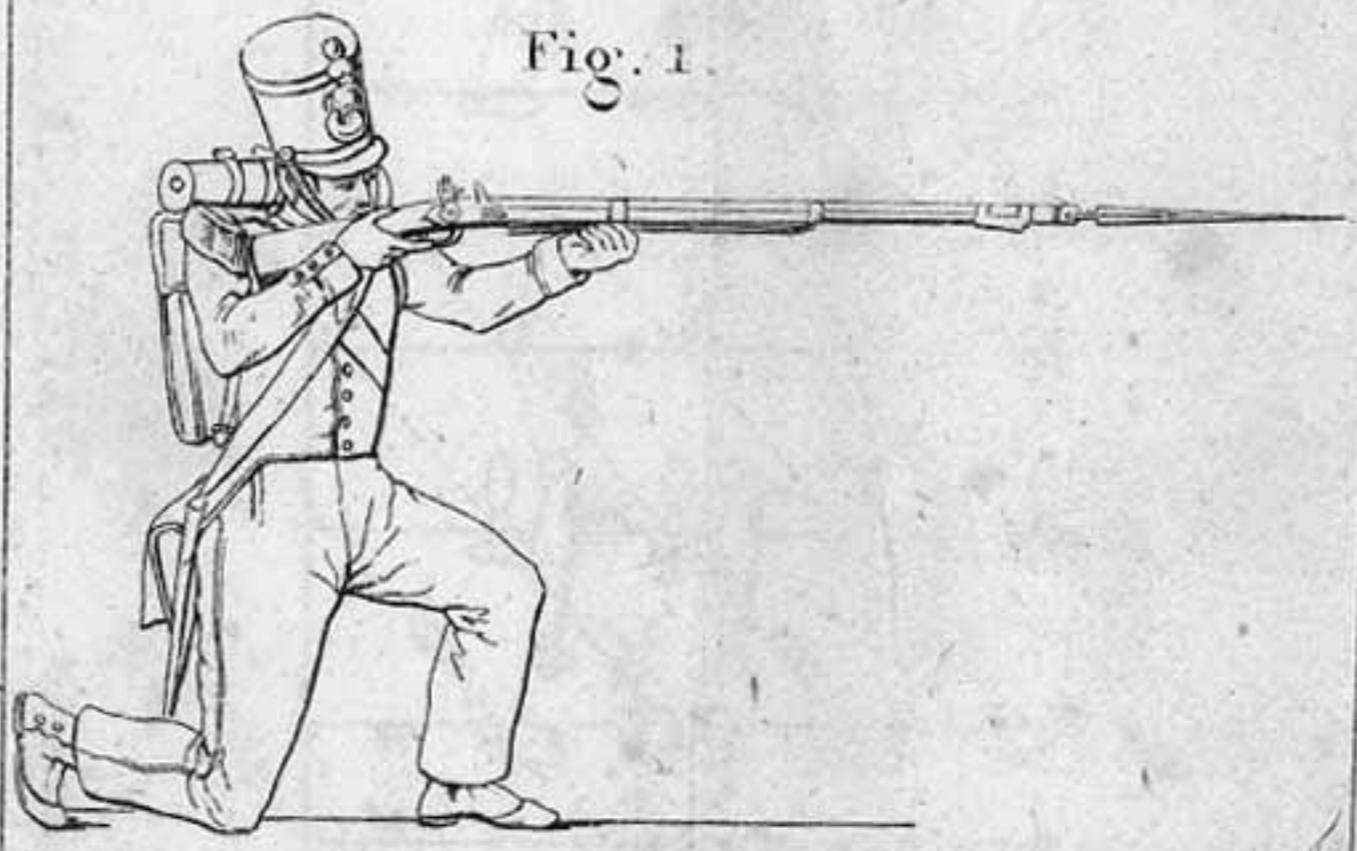


Fig. 1.



Gr.

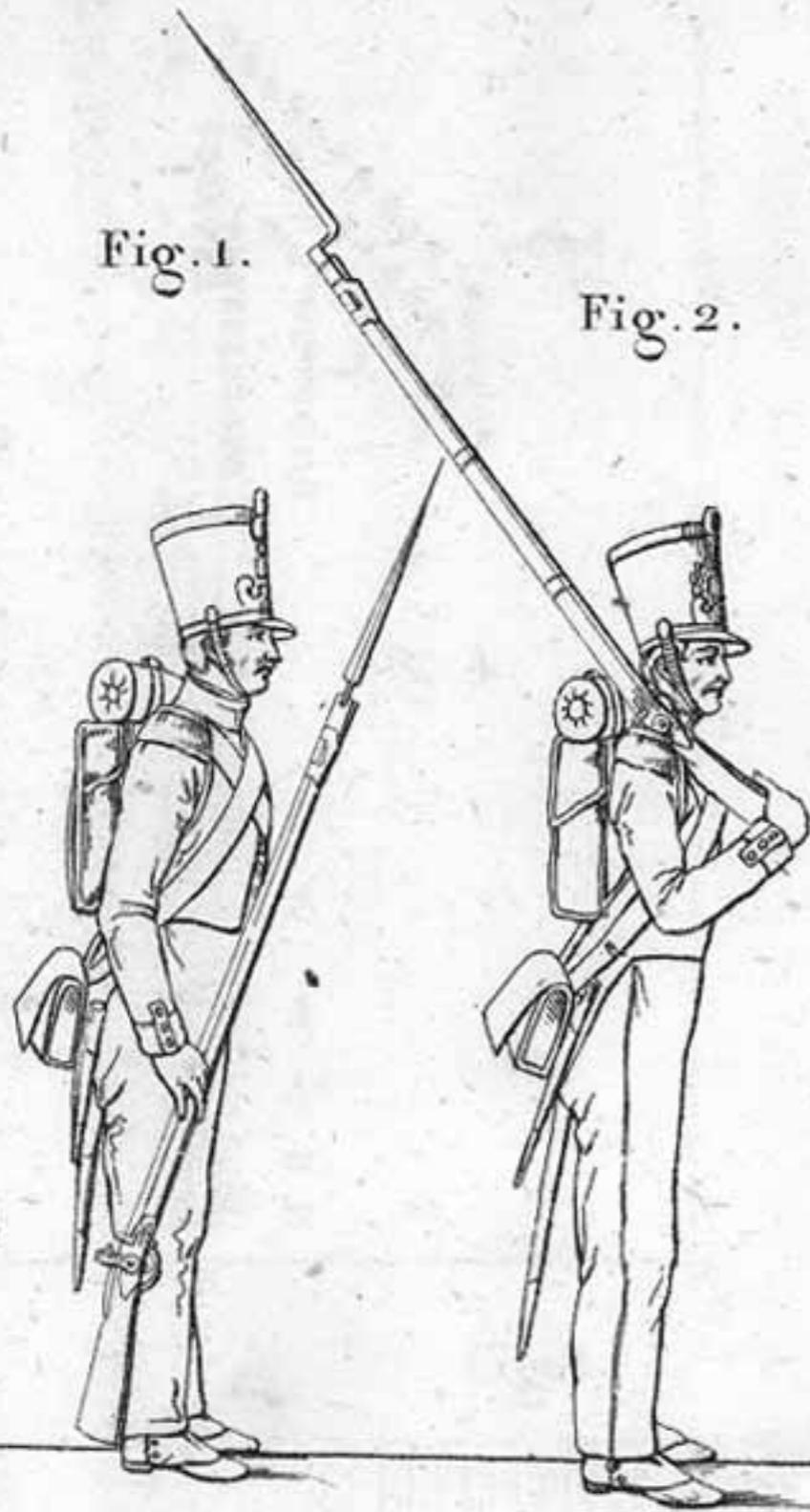


Fig. 1.

Fig. 2.

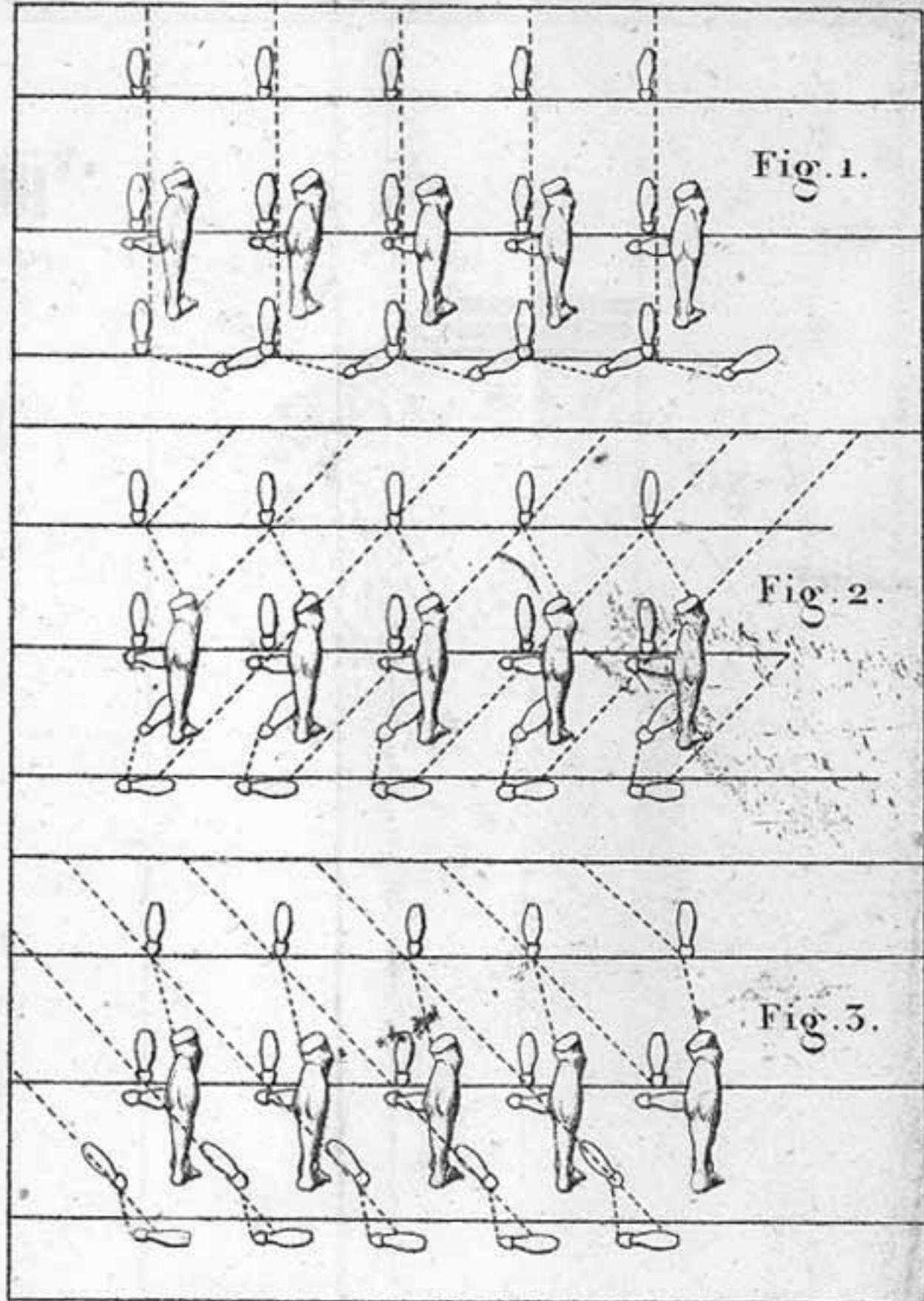


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

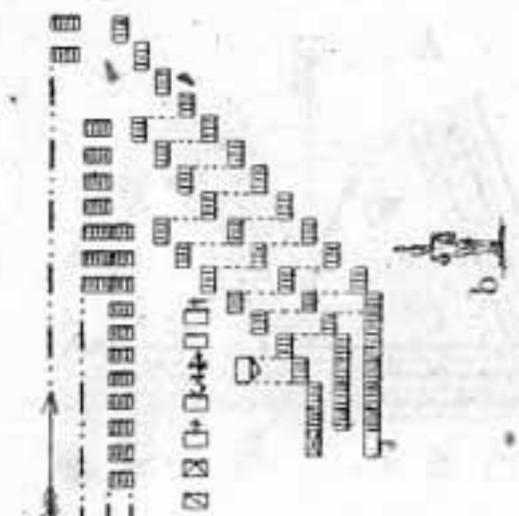


Fig. 4.

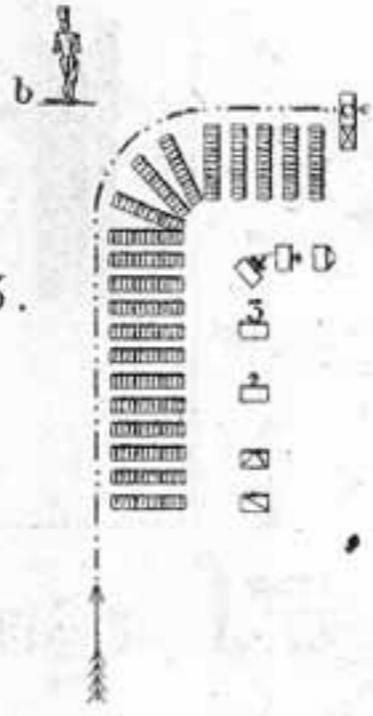


Fig. 3.

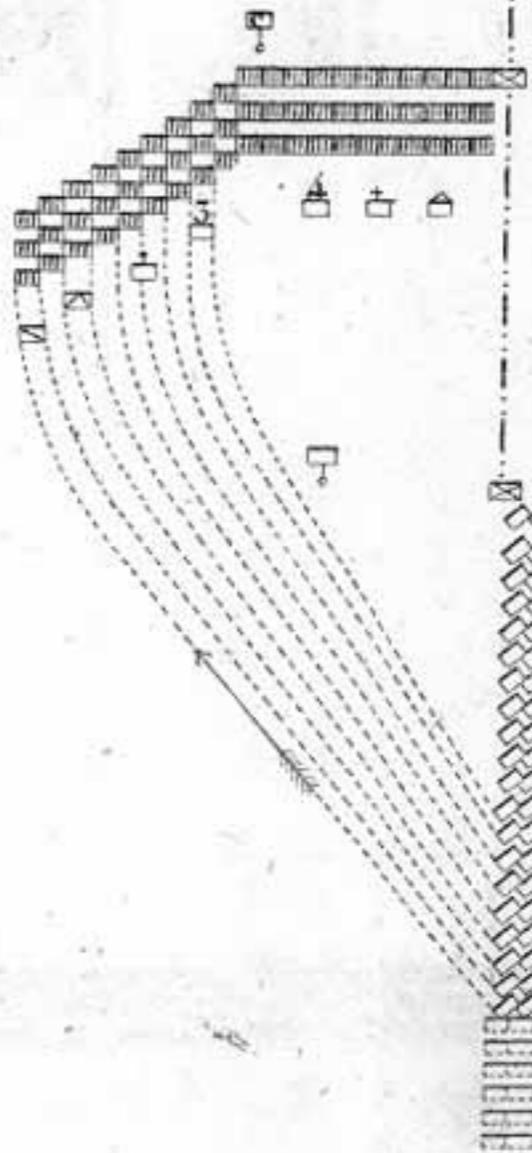


Fig. 5.



Fig. 1.

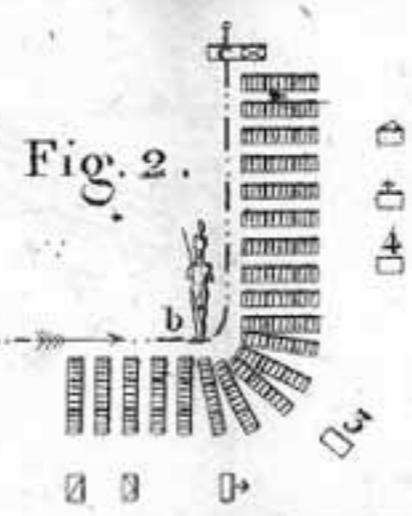


Fig. 2.

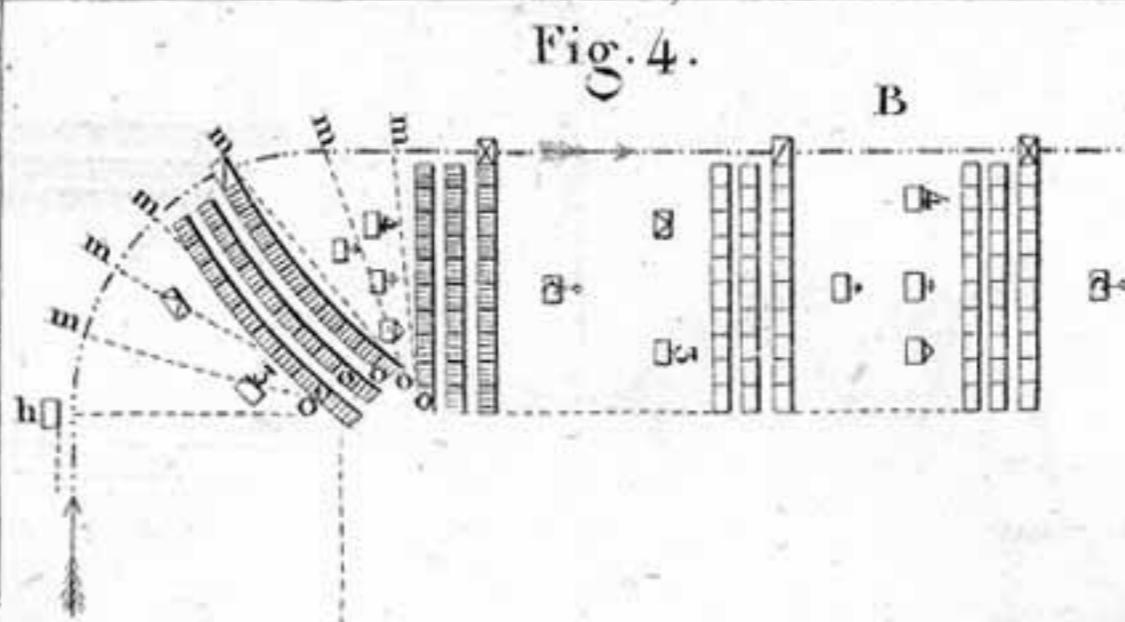
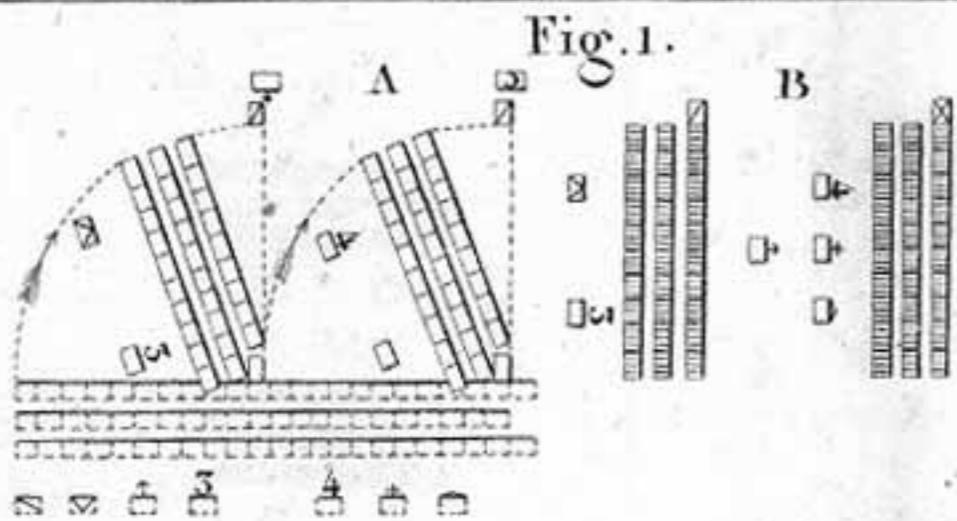


Fig. 2.

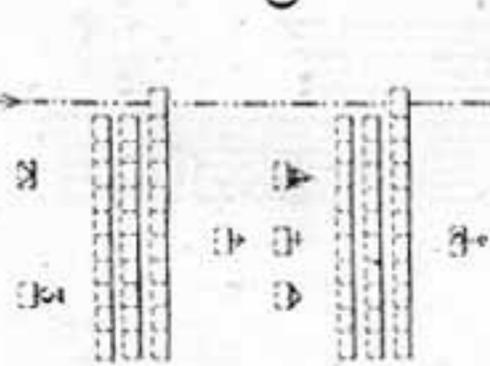


Fig. 3.

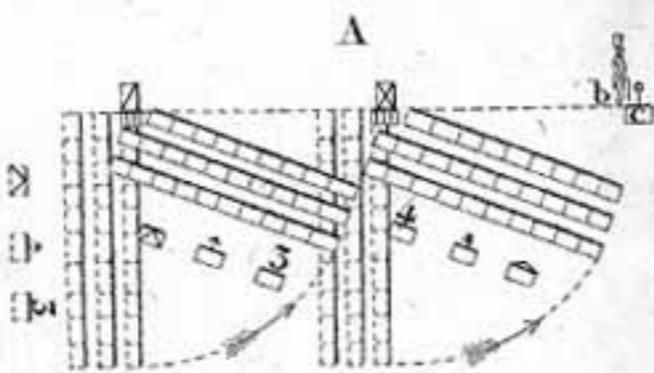


Fig. 5.

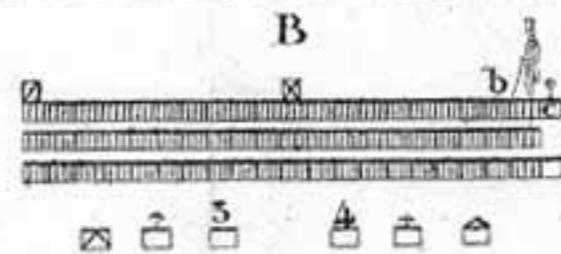


Fig. 1.

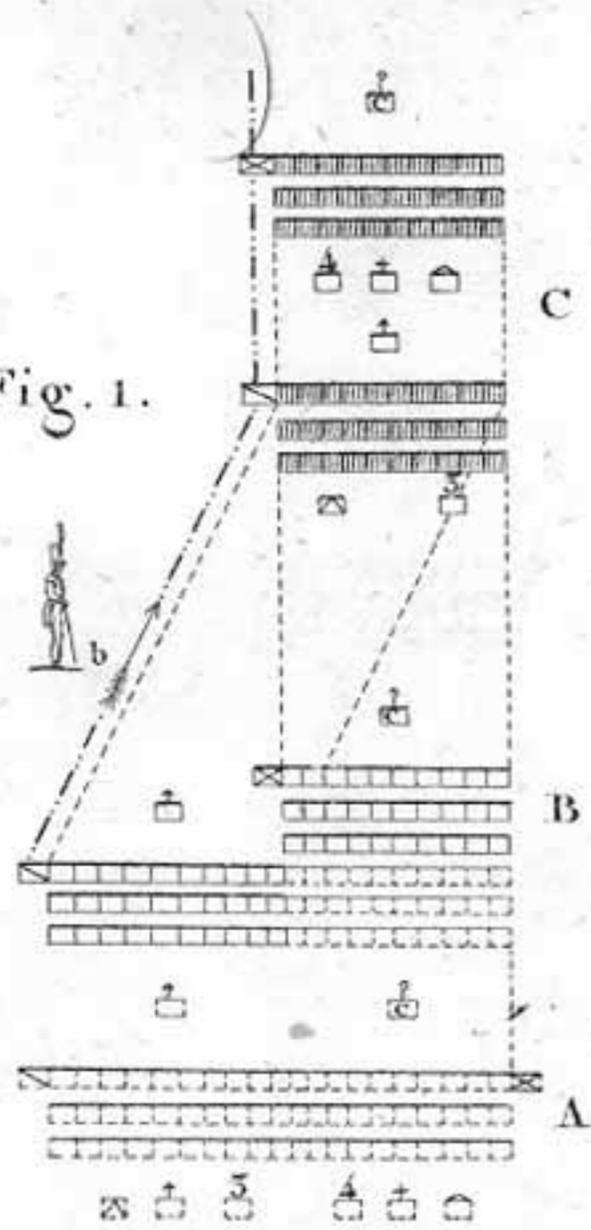


Fig. 2.

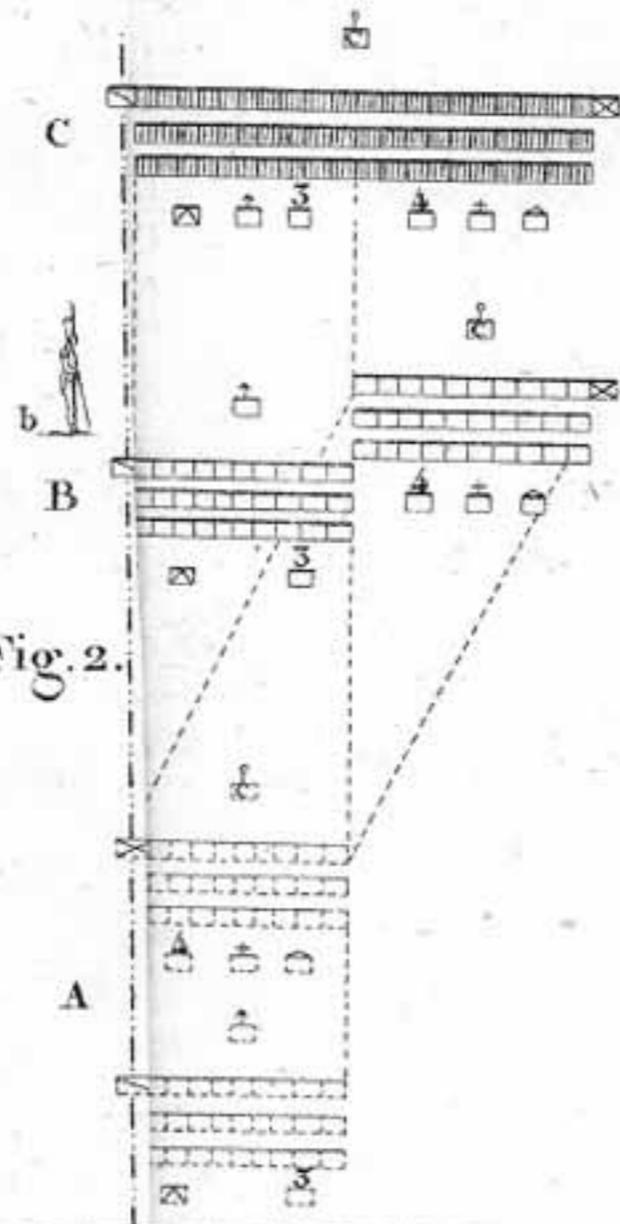


Fig. 4.

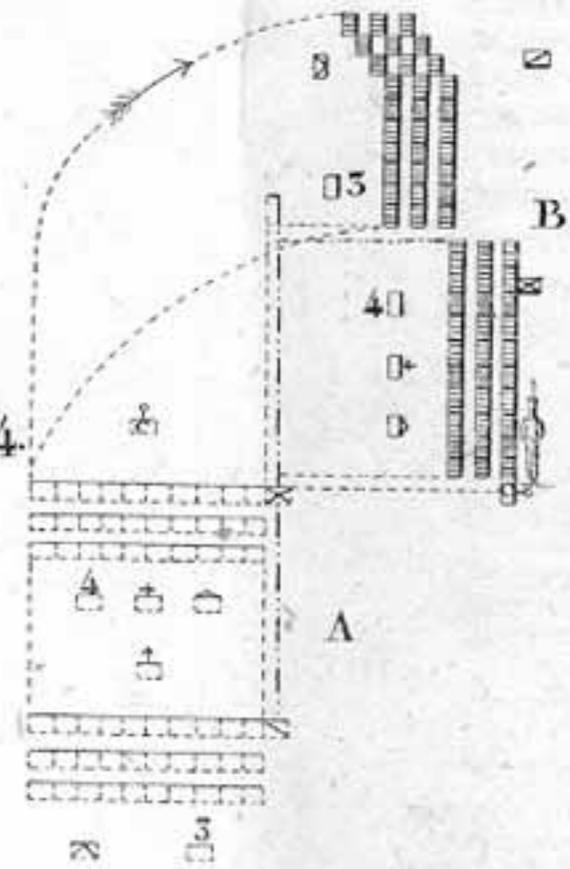


Fig. 3.

